

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES  
SCIENCES DE GESTION

DEPARTEMENT DES SCIENCES DE GESTIONS

## Mémoire de fin d'études

En vue de l'obtention du Diplôme de Master En Science Financière et  
Comptabilité

Spécialité : Finance d'Entreprise

### *Thème*

**Financement des Petites et Moyennes  
Entreprises (PME) en Algérie, cas de la CNEP  
Banque De Tizi-Ouzou**

Réalisé par :

**SIDI MAMAR Louiza**

**SAIL Safia**

Encadré par :

**M<sup>r</sup> SAHALI Nouredine**

**Membres du jury :**

Président : **SAHNOUNE Mohand**, MAA, UMMTO.

Examineur : **MALEK Nadir**, MAA, UMMTO.

Examineur : **ANICHE Arezki**, MAA, UMMTO.

Encadreur : **SAHALI Nouredine**, MCA, UMMTO.

Année Universitaire : **2021/2022**

# ***REMERCIEMENT***

Au terme de ce travail, nous tenons à l'apport de ceux qui l'ont rendu possible et leur témoigner nos sentiments de reconnaissances.

Avant tout, nous remercions le **Bon Dieu** le tout puissant de nous avoir donné le courage, la volonté et la patience pour achever ce modeste travail.

Notre vif remerciement et notre profonde gratitude s'adressent à notre encadreur, **Monsieur Sahali Nouredine**, pour ses conseils, sa rigueur, sa confiance, ses encouragements, sa très grande disponibilité et pour le soin qu'il a apporté à l'analyse et à la conduite de notre travail, qu'il trouve ici l'expression de notre profonde reconnaissance et sincère gratitude.

Nous remercions également les membres du jury pour l'honneur qu'ils nous font en acceptant de lire et d'évaluer ce travail.

Nous adressons nos remerciements à tous les enseignants de la faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion de l'université Mouloud MAMMARI de TIZI-OUZOU, pour leurs enseignements qui nous ont été d'une grande utilité.

*A la mémoire de mon cher père...*

**Louiza**

# DEDICACE

Je dédie ce travail aux êtres, les plus chers à mon cœur qui m'ont permis de devenir la  
personne que je suis :

A mes chers parents comme preuve de reconnaissance de m'avoir toujours donné le meilleur  
de tout leur aide, qui ont consacré leur existence à bâtir la mienne, pour leur compréhension,  
leur soutien, patience et souris de tendresse et d'affection durant ma vie et surtout au long de  
mes études. Je prie Dieu le tout puissant de les protéger du mal et les récompenser de toutes  
les peines et sacrifices données aux quels je ne rendrai jamais assez

A mon père qui a cru en moi et qui m'a donné les moyens d'aller aussi loin, ce travail est le  
fruit de tes sacrifices

A ma maman, quoi que je fasse, je ne saurai point te remercier comme il se doit. Ton affection  
me couvre, ta bienveillance me guide et ta présence à mes côtés a toujours été ma source de  
force pour affronter les différents obstacles. Que Dieu vous bénisse

A mes chères et adorables sœurs : **Samira** et **Ryma**

A mon cher petit frère **Aziz** que Dieu le protège

Sans oublier ma chère binôme **Louiza** pour son soutien moral, sa patience et sa  
compréhension tout au long de ce travail

A toutes les personnes qui m'ont encouragé dans les moments difficiles.

A mes amis plus particulièrement **Lilia** et **Sarah**

Au nom de l'amitié qui nous réunit

Et au nom de nos souvenirs inoubliables,

A tous ce qui me sont chers.

*Safia*

## Liste des acronymes

---

### Liste des acronymes

**ABF** : Agent à Besoin de Financement

**ACF** : Agent à Capacité de Financement

**AGI** : Autorisation Globale d'Importation

**AIREPME** : Association Internationale de Recherche des PME

**ANADE** : Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat

**ANDI** : Agence Nationale de Développement de l'Investissement.

**ANGEM** : Agence Nationale de Gestion du Microcrédit.

**ANSEJ** : Agence Nationale de Soutien pour l'Emploi des Jeunes.

**BAD** : Banque Algérienne de Développement

**BADR** : Banque de l'Agriculture et du Développement Rural.

**BAM** : Banque Al Maghreb

**BDL** : Banque de Développement Local.

**BEA** : Banque Extérieure d'Algérie.

**BFR** : Besoin en Fonds de Roulement.

**BNA** : Banque National d'Algérie

**CA** : Chiffre d'Affaire

**CAF** : Capacité d'Autofinancement

**CASNOS** : Caisse nationale de sécurité sociale des travailleurs non-salariés.

**CE** : Communauté Européenne.

**CMC** : Conseil de la Monnaie et du Crédit.

**CNAC** : Caisse Nationale d'Assurance Chômage.

**CNAS** : Caisse Nationale des Assurances Sociales.

**CNEP** : Caisse d'Epargne et de Prévoyance.

**CNI** : Commission Nationale des Investissements

**CNRC** : Centre National du Registre de Commerce.

**CPA** : Crédit Populaire d'Algérie.

**CSDCA** : Caisse de Solidarité des Départements et des Communes d'Algérie.

**CGCI** : Caisse de Garantie des Crédits d'Investissements

**EPE** : Entreprise Publique Economique

## Liste des acronymes

---

**EPIC** : Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial.

**EURL** : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée.

**FGAR** : Le Fonds de Garantie des Crédits aux PME.

**FMI** : Fonds Monétaire International

**GE** : Grande Entreprise.

**IBS** : Impôt sur les Bénéfices des Sociétés.

**ICSB** : International Council of Small Business.

**IDE** : Investissement Direct Etranger.

**IRG** : Impôt sur le Revenu Global.

**INSEE** : Institut National de la Statistique et des Etude Economique.

**ME**: Moyennes Entreprises.

**OCDE** : l'Organisation de Coopération et de Développement Economique.

**ONS** : Office National des Statistiques.

**OSCIP** : Office pour l'Orientation, le Suivi et la Coordination de l'Investissement Privé.

**PE** : Petites Entreprises.

**PIB** : Produit Intérieur Brut.

**PME** : Les Petites et Moyennes Entreprises.

**SARL** : Société A Responsabilité Limitée.

**SBA**: Small Business Administration

**SCA** : Société en Commandite par Action.

**SCF** : Système Comptable financier.

**SNC** : Société en Nom Collectif.

**SPA** : Société Par Actions.

**SPM** : Secteur Public Marchand.

**TAP** : Taxe sur l'Activité Professionnelle.

**TPE** : Très Petites Entreprises.

**VA** : Valeur Ajoutée.

# *Sommaire*

## *Sommaire*

<i>Introduction générale</i> .....	01
<i>Chapitre I : Conception générale sur la Petite et Moyenne Entreprise (PME)</i>	
Introduction au chapitre I.....	06
Section 1 : Cadre théorique et conceptuel des PME .....	07
Section 2 : Les besoins et les sources de financement des PME.....	24
Section 03 : L'importance des petites et moyennes entreprises et leurs spécificités .....	35
Conclusion au chapitre I.....	44
<i>Chapitre II : Analyse empirique du financement des PME en Algérie</i>	
Introduction au chapitre II.....	45
Section 1 : Rappel historique et cadre institutionnel de la PME en Algérie.....	46
Section 2 : La place et le rôle des PME dans le développement de l'économie nationale .....	75
Section 3 : Les contraintes liées au développement des PME en Algérie.....	81
Conclusion au chapitre II.....	90
<i>Chapitre III : Financement de la PME : Etude d'un cas de crédit d'investissement au niveau de la CNEP-Banque.</i>	
Introduction au chapitre III .....	91
Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil : CNEP-banque Tizi-Ouzou .....	92
Section 2 : La constitution du dossier et le traitement d'une demande d'un crédit .....	99
Section 03 : Etude de cas : crédit d'investissement au niveau de la CNEP de Tizi-Ouzou .....	105
Conclusion au chapitre III .....	120
<i>Conclusion générale</i> .....	121
<i>BIBLIOGRAPHIE</i> .....	125

# ***Introduction générale***

## Introduction générale

L'esprit d'entreprise s'est peu à peu imposé comme le moteur du développement économique et social dans le monde entier. Le rôle de l'esprit d'entreprise a radicalement et fondamentalement changé, de sorte qu'il est aujourd'hui considéré comme une composante indispensable qui génère emploi, croissance économique et compétitivité internationale dans l'économie et la force économique des pays du monde.

Aujourd'hui, une nouvelle vision a été donnée aux petites et moyennes entreprises (PME), qui sont devenues des acteurs importants de l'économie et un moteur de la croissance économique. Ces entreprises jouent un rôle primordial dans toutes les économies aussi bien développées que celles en développement. Cette forme d'entreprise est la plus répandue dans le monde, leur nombre dépasse les 90% de l'ensemble des entreprises dans la plupart des pays. Au Japon, aux États-Unis, dans la majorité des pays de l'union européenne et dans tous les pays industrialisés, plus de 98% des entreprises sont des PME.

Notons qu'il n'existe pas une définition précise et unique de la Petite et Moyenne Entreprise (PME) et cela pour plusieurs raisons ; d'abord parce que les critères retenus diffèrent selon les textes législatifs ou réglementaires instituant des dispositifs d'aide à la création des PME, mais aussi, cette définition diffère d'un pays à l'autre. Toutefois, il est possible de dégager des caractéristiques communes des PME et d'énumérer un nombre de critères quantitatifs et qualitatifs qui sont généralement utilisés pour définir la PME.

Par ailleurs, sur le plan organisationnel, les PME jouissent d'une certaine simplicité qui favorise une gestion rationnelle de l'ensemble des ressources, tant humaines, financières que matérielles. Au-delà de cette particularité, les PME se caractérisent également par une certaine flexibilité de leurs activités. En effet, les PME sont considérées comme étant les entreprises les plus flexibles et les plus aptes à faire face aux changements et dans une économie où les éléments externes et les différents aléas économiques sont omniprésents et auxquels les entreprises sont bien souvent exposées, le choix de création de PME s'avère être un choix stratégique.

Elles jouent un rôle prépondérant dans chaque économie. Le fait est indéniable de par leurs caractéristiques idéalement adaptées aux pressions multiformes de l'environnement économique, leur souplesse, dynamisme et leur aptitude à assurer une intégration économique

## Introduction générale

---

principalement dans un contexte de libéralisation qui leur permettent de se créer et se développer comme elles l'entendent.

L'une des principales caractéristiques des groupes de PME est leur hétérogénéité ; elles peuvent aussi bien être des manufactures que des commerces ou des ateliers d'artisanat. Les PME englobent donc des activités et de capitaux de natures différentes, leur financement peut se faire selon plusieurs modes, travers l'autofinancement pour les investisseurs à capacité de financement ou bien par le biais du financement externe pour les agents à besoin de financement. Toutefois, les PME qui sont, pour la plupart, de nature individuelle, collective et parfois même familiale, se caractérisent par des modes de financement très particuliers et assez différents des grandes entreprises. Elles appartiennent généralement au secteur privé et sont à l'origine d'une création individuelle ou collective ou bien d'un héritage familial et dans la plupart des cas, les créateurs sont les dirigeants.

A la fin des années 1980, l'Algérie a connu des changements économiques d'une importance capitale. En effet, le passage de l'Algérie socialiste à l'ouverture économique a donné une certaine dynamique aux entreprises, notamment à travers l'adoption du code des investissements en ayant donné naissance à un nombre assez conséquent de PME. Par ailleurs, afin d'encourager l'investissement privé, l'Algérie a opté pour une politique d'aide à la création d'entreprises privées. Cette ouverture de l'économie est accompagnée par de nombreuses politiques d'aide à la création et au développement des entreprises qui ont complètement changé le tissu productif et le parc des entreprises en Algérie.

En effet, depuis le début des années 1990, plusieurs organismes et fonds ont vu le jour en Algérie ; Agence pour la Promotion, le Soutien et le Suivi des Investissements (APSI), l'Agence Nationale du Développement de l'Investissement (ANDI), Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes (ANSEJ), Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) et d'autres organismes qui financent la création de nouvelles entreprises et qui aident les entreprises en difficulté à financer leurs croissances ou à maintenir leurs activités. A côté de ces organismes, d'autres fonds ont été créés dans le but de garantir, auprès des banques, les crédits aux PME.

Le développement des PME a évolué dans le temps notamment après la promulgation de la loi d'orientation et de promotion de la PME du 12 décembre 2001 qui a fait de la Petite et Moyenne Entreprise une composante clé de la politique du développement économique du pays, le regain d'intérêt vis-à-vis de cette catégorie d'entreprises, qui sont désormais les

## Introduction générale

---

mieux placées pour la création de nouvelles opportunités d'investissement. Elle s'interprète par la mise en œuvre de réformes économiques et d'un ensemble de directions et d'organismes dont la mission est de les encadrer et les accompagner. En dépit de leurs atouts inestimables, les PME représentent aujourd'hui des structures fragiles malgré les efforts entrepris par l'Etat qui n'ont pas abouti à un décollage significatif de ces entités.

### **Problématique de la recherche**

La problématique du financement se pose lorsqu'une entreprise ressent des besoins de liquidités pour financer ses cycles (d'exploitation ou d'investissement). Traditionnellement, les entreprises se financent par leurs fonds propres, mais généralement, ils sont insuffisants. C'est notamment le cas des PME. En dépit de leurs atouts, les PME présentent aujourd'hui des structures économiques, financières et organisationnelles fragiles. En effet, elles souffrent de plusieurs handicaps dont celui du fonctionnement qui est du à un manque de capitaux. Parfois, elles se retrouvent dans l'incapacité de mobiliser des sources de financements internes (fonds propres). C'est pour cela qu'elles se dirigent vers des sources de financement externes (endettement bancaire).

Dans ce contexte l'objet de notre mémoire est d'expliquer le mécanisme du financement bancaire des investissements. Plus précisément, l'objectif de ce travail tente de mettre en lumière la démarche et la procédure d'une banque Algériennes sur la question d'octroi de crédit d'investissement aux entreprises et la gestion du risque. Ce travail, va tenter de mettre en lumière le processus de financement bancaire dans le cas de la CNEP.

La question principale qui constitue l'objectif de cette recherche est la suivante :

**Quelles sont les sources de financement des petites et moyennes entreprises et quels sont les obstacles et les contraintes qu'empêchent cette catégorie d'entreprises de croître en Algérie ?**

De cette question principale, découlent plusieurs autres questions :

- ✓ Quel est le rôle des PME ?
- ✓ Quelles sont les caractéristiques des PME et pourquoi leur financement est spécifique?
- ✓ En quoi consiste les Petites et Moyennes Entreprises Algériennes ?
- ✓ Comment les PME évoluent-elles en Algérie et quel est leur rôle dans l'économie nationale ?

## Introduction générale

---

- ✓ Quelles sont les formes de financement disponibles en Algérie et accessibles aux PME ?
- ✓ Comment la **CNEP-Banque** procède à une décision de crédit aux PME Algériennes ?

### Les hypothèses de recherche

Pour mener notre travail de recherche, nous posons les hypothèses suivantes :

**Hypothèse 01** : les caractéristiques des PME telles que la faiblesse de leur capacité financière et leur taille réduite, sont d'une influence capitale dans le financement de celles-ci et ne leur facilitent pas l'accès aux sources externes, en particulier à l'endettement bancaire.

**Hypothèse 02** : pour mieux aider et faciliter leurs démarches, les pouvoirs publics algériens ont pris une série de mesures : (fiscales, financières, administratives, réglementaires, etc.) et l'utilisation de différents programmes d'appuis, qui influencent positivement la promotion et le développement des PME.

### L'intérêt du thème :

Notre présente étude s'articule autour du financement de la PME et la contribution de la CNEP-Banque au financement de cette entreprise vu que ce sujet a fait l'objet de plusieurs recherches aux états unis et en Europe en raison du nombre important et du rôle de cette catégorie d'entreprises dans leur économie

Dans le contexte algérien, même si les PME occupent une place importante dans l'économie, en particulier les PME privées, peu de recherches se sont intéressées à cette catégorie d'entreprises et rares celles qui abordent, d'une manière pertinente, leur financement.

Le choix de notre sujet de recherche est justifié par ces raisons et l'intérêt de ce travail est d'approfondir la réflexion sur le financement des PME notamment dans le contexte algérien, en s'intéressant particulièrement aux PME privées qui représentent le plus grand nombre d'entreprises en Algérie.

### **La méthodologie de travail :**

En vue de mener à bien notre travail, nous avons opté de l'organiser de la manière suivante :

Le premier chapitre, signifié : « **Conception générale sur la PME** » qui sera consacré à présenter les approches théoriques principales relatives à la PME, la typologie et les caractéristiques qui permettent de définir la PME et son rôle macro-économique.

Quant au deuxième chapitre, intitulé : « **Analyse empirique du financement des PME en Algérie** », nous allons présenter d'une part, la définition de la PME en Algérie, sa genèse et son développement ainsi que le cadre dans lequel elle a évolué ces dernières années et sa contribution à la création d'emplois. D'autre part, portera sur les institutions d'accompagnement et d'aide mises par les autorités algériennes en faveur des PME, ainsi que les points des difficultés et les contraintes qui handicapent ces PME.

Dans un troisième chapitre, titré : « **Financement de la PME : Etude d'un cas de crédit d'investissement au niveau de la CNEP-Banque** », notre démarche a été appuyée par une étude de cas des petites et moyennes entreprises bénéficiaires d'un financement d'un projet. Dans le but de recueillir le maximum d'information auprès des PME de notre recherche, nous nous sommes rapprochés de la CNEP-Banque de la wilaya de Tizi-Ouzou, ce qui nous a permis d'avoir accès à des documents divers expliquant, les procédures de création et financement d'entreprise.

## ***Chapitre I :***

*Conception générale sur la petite et moyenne  
entreprise (PME).*

# Chapitre I : Conception générale sur la petite et moyenne entreprise (PME).

---

## Introduction

Dans les économies développées comme dans les économies émergentes ou en transition, la place de la PME est de plus en plus incontournable, cette catégorie d'entreprises est devenue le moteur principal de la croissance économique et un puissant levier sur lequel s'appuient les politiques publiques, car cette dernière est présente dans tous les secteurs d'activités économiques, et fonctionne dans les différents marchés urbains, ruraux, locaux, nationaux, régionaux, et internationaux.

Les PME correspondent au sigle de mots Petites et Moyennes Entreprises qui sont des entreprises qui jouent un rôle très important dans le développement de l'économie d'un pays. Ainsi, le développement du secteur des PME permet de réduire le taux de chômage dans les pays, créer plus d'emplois, et répondre aux besoins de différents secteurs.

L'objectif de ce premier chapitre est de synthétiser l'ensemble des connaissances développées sur le financement des PME, où nous allons retracer quelques définitions lui appartenant en fonction des pays et mettre en avant les différents critères pris en considération dans leur définition. Le présent chapitre est divisé en trois sections, la première porte principalement sur la présentation du concept de la PME, ainsi que sa la classification de ces entreprises et leurs divers caractéristiques. La deuxième section quant à elle, se concentre sur besoins et sources de financement. Enfin, dans la troisième section, nous allons mettre en avant l'importance des PME et déterminer leur rôle économique et social et retracer les différents éléments qui les caractérisent et mettre l'accent sur les points de divergence qu'elles présentent face aux caractéristiques des grandes entreprises.

# Chapitre I : Conception générale sur la petite et moyenne entreprise (PME).

---

## Section 1 : cadre théorique et conceptuel des PME

Il est aujourd'hui difficile d'échapper au discours sur la PME, tant que celle-ci est depuis des années considérée comme l'un des maillons essentiels du tissu productif, elle est devenue le moteur de toute économie, créatrice d'emplois, de croissance économique, et stimulatrice d'innovation, elle contribue à promouvoir la compétitivité.

Le concept P.M.E, reste un concept flou dont les définitions varient. De ce fait, leur définition s'appuie sur plusieurs critères afin de fonder une définition commune qui contribue à améliorer la cohérence et l'efficacité des politiques de soutien aux PME dans chaque pays.

### 1.1. Définition du concept de la PME

Les définitions de la PME sont multipliées, il n'existe pas une définition unique et universelle. Les critères retenus diffèrent selon les textes législatifs ou réglementaires qui mettent en exergue des dispositifs d'aides en direction des PME.

#### 1.1.1. Les approches de définitions des PME

Pour décrire la PME selon ses critères, deux approches se réunissent. Une approche quantitative descriptive, et une approche analytique qualitative ; ces approches sont parallèles aux analyses néoclassique de la firme. En fait, ces deux approches sont distinctes mais complémentaires. D'une part, la première approche ne touche que les éléments les plus apparents à l'entreprise ce qui signifie la non pénétration de la « boîte noire ».

D'autre part, la deuxième approche prend en considération la relation de l'entreprise avec son environnement, c'est-à-dire elle se base sur une approche beaucoup managériale et organisationnelle. Donc, les critères de ces deux approches sont de même nature.

##### 1.1.1.1. Définition de la PME selon l'approche quantitative

Pour des besoins statistique ou de politiques industrielles et économique, les organismes gouvernementaux et des chercheurs ont tenté d'approcher quantitativement les PME afin de permettre de les dénombrer et de les définir de telle sorte à faciliter la mise en œuvre de politique de promotion des entreprises.

L'approche quantitative dite aussi descriptive privilège le critère de taille pour identifier la PME, c'est la plus utilisée en raison de sa facilité et la disponibilité de ses critères mais aussi parce qu'elle repose sur une analyse qui se base sur un ensemble mesurable et quantifiable à savoir :

- Le nombre d'employés.

## Chapitre I : Conception générale sur la petite et moyenne entreprise (PME).

- Le chiffre d'affaires (CA).
- Le capital social.

### 1.1.1.1.1. Définition de la PME selon le nombre d'employés

C'est le critère le plus utilisé dans l'approche quantitative, il est initiale et essentiel pour déterminer dans quelle catégorie s'inscrit une PME. Ce critère varie selon les pays et les secteurs d'activité. La prise en compte de ce critère permet la distinction entre trois catégories d'entreprise<sup>1</sup> :

- Les micros entreprises : n'emploient aucun salarié.
- Les très petites entreprises (TPE): comprennent de 01 à 09 salariés.
- Les petites entreprises : emploient de 10 à 49 salariés.
- Les moyennes entreprises comptent de 50 à 250.

**Tableau n°01** : Les différentes catégories d'entreprises selon le nombre d'employés.

catégorie	Effectif employés	Chiffre d'affaire	Total du bilan annuel
<b>Micro entreprise</b>	De 1 à 9	N'excède pas 20 million de DA	≤à 10 millions DA
<b>Petite entreprise</b>	De 10 à 49	N'excède pas 200 millions de DA	≤à 100 millions DA
<b>Moyenne entreprise</b>	De 50 à 250	Compris entre 200 millions et 2 milliards de DA	Est de 100 à 500 millions DA
<b>Grande entreprise</b>	De 500 à 1000	Environs 5 milliards de DA	Est de 500 millions et plus
<b>Très grande entreprise</b>	Plus de 1000	Plus de 10 milliards de DA	Est de 500 à 1000 millions et plus

**Source** : Ministère de l'Industrie, de Petite et Moyenne Entreprise, et de la Promotion de l'investissement, Bulletin d'information statistique N°17, premier semestre 2010, P.3.

<sup>1</sup> Gilles BRESSY et Christian KONKUYT (2004), « Economie d'entreprise », 7ème édition, DALLOZ, Paris, P14.

## Chapitre I : Conception générale sur la petite et moyenne entreprise (PME).

Le nombre de salariés est souvent combiné avec d'autres critères quantitatifs suivant les pays. En Europe, ce critère est combiné avec le chiffre d'affaire et/ou le total du bilan à côté de l'indépendance financière de l'entreprise. Au Japon, le capital ou le montant total de l'investissement sont utilisés concurremment avec l'effectif pour définir les PME avec des variations des seuils selon les secteurs d'activité. Aux Etats-Unis, le nombre d'employés varie selon les secteurs d'activité comme c'est le cas du Canada.

### 1.1.1.1.2. Définition de la PME selon le chiffre d'affaire

Le chiffre d'affaires peut paraître comme le seul critère financier essentiel reflétant l'importance et le poids de l'entreprise. Pour une définition plus significative de la PME selon la Small Business Administration est considérée toute entreprise ne dépassant pas les limites.

L'appartenance sectorielle peut être apparue dans le tableau suivant :

**Tableau n°2 : Les critères de la Small Business Administration S.B.A**

Groupe d'industries	Critères (selon l'industrie)	Intervalles de limites
Commerce de gros	Travailleurs occupés	Moins de 100
Commerce de détail	Recettes maximales annuelles	De 50 à 20 millions de \$ selon les sous-secteurs
Construction	Recettes maximales annuelles	De 07 à 17 millions de \$, selon les sous-secteurs
Manufacture	Travailleurs occupés	De 500 à 1500 selon les sous-secteurs
Transport	Recettes maximales annuelles	De 1 à 25 millions de \$, selon les sous-secteurs
Extraction	Travailleurs occupés ou Recettes maximales annuelles	Moins de 500 ou moins de 5 millions de \$, selon les sous-secteurs
Agriculture	Recettes maximales annuelles	De 0,5 à 9 millions de \$, selon les sous-secteurs
Services	Travailleurs occupés ou Recettes maximales annuelles	De 500 à 1500 ou de 3,5 à 21, 5 millions de \$, selon les sous-secteurs

Source : WTTTERWULGHE Robert ; « LA PME une entreprise humaine » ; édition : De Boeck ; Paris-Bruxelles, 1998, P 26.

## Chapitre I : Conception générale sur la petite et moyenne entreprise (PME).

---

On ne peut ignorer l'intérêt que présente le chiffre d'affaires reflétant l'importance relative d'une entreprise, notamment lorsqu'il est combiné avec celui de l'effectif employé. Toute fois, le chiffre d'affaires, peut varier passablement selon les branches industrielles en croissance ou à large marché par rapport à celles qui ont un marché étroit. De plus, il est peut être manipulé pour des raisons fiscales.

Néanmoins, la considération du critère du chiffre d'affaire présente des inconvénients. Il a le désavantage d'être soumis aux fluctuations monétaire (inflation)<sup>2</sup>, de dépendre du cycle de vie du produit et enfin, il est influencer par le secteur d'activité et de l'intensité capitalistique.

### 1.1.1.1.3. Autres critères quantitatifs

Les tentatives visant plus de finesse dans la détermination du concept des PME ont tenté d'introduire d'autres critères quantitatifs. Parmi ces derniers, nous trouvons, soit à titre unique, soit combinés : total bilan, la valeur ajoutée (VA), le profit net unitaire, le capital investi, le patrimoine net et la part du marché<sup>3</sup>.

➤ **Total bilan** : Cette notion financière reflète la valeur d'une PME. Malgré l'importance de ce paramètre, qui est adoptée par les théoriciens comme critère d'identification des PME dans des cas échéants. Il dégage certaines faiblesses, car la structure générale du bilan peut ne pas être vérifiée que l'entreprise qui tiennent une comptabilité.

➤ **Capital investi** : Il peut être considéré comme critère le plus pertinent et fiable reflétant le poids de l'entreprise. Ce critère varie selon les PME, et dans certain cas, il est inaccessible si l'entreprise refuse de publier sa valeur.

Si nous nous acheminons que vers la définition quantitative de la PME, cela ne permet pas de comprendre le fonctionnement interne de celle-ci. Au delà de nombre d'effectif et du chiffre d'affaires, il est important et nécessaire de pénétrer la boîte noire selon une approche qualitative afin de bien cerner les spécificités de gestion des PME.

### 1.1.1.2. Définition de la PME selon l'approche qualitative

Les insuffisances de l'approche quantitative ont poussé les chercheurs en gestion à pénétrer dans la boîte noire de l'entreprise pour mieux la définir. Cette approche est beaucoup plus managériale et organisationnelle, elle met en relation l'entreprise et son

---

<sup>3</sup> BOUKOUROU Aldjia, mémoire de Master en Sciences Economiques (option management des entreprises) « Essai d'analyse des stratégies de pérennité dans la PME », UMMTO, 2011.

## **Chapitre I : Conception générale sur la petite et moyenne entreprise (PME).**

---

environnement. Elle s'appuie sur des critères descriptifs, socio-économiques et analytiques, qui sont nécessaires, voir indispensables à la définition de la PME et qui mettent l'accent sur des éléments distinctifs qui caractérisent une entreprise de petite moyenne taille.

La GREPME définit la PME comme « une unité de production ou de distribution et une unité de gestion, sous l'autorité d'un dirigeant entièrement responsable de l'entreprise, dont il est souvent propriétaire et qui est directement lié à la vie de l'entreprise. »<sup>4</sup>. Pour P.André Julien et Marchesnay.M, la PME est « avant tout une entreprise juridiquement sinon financièrement indépendante, opérant dans les secteurs primaires, manufacturiers ou de services et dont les fonctions de responsabilité incombent le plus souvent à une seule personne, sinon à deux ou trois, en général seules propriétaires du capital »<sup>5</sup>. Ces deux définitions, comme toutes les définitions qualitatives de la PME, se basent sur les caractéristiques de celle-ci pour la définir, mais comme pour l'approche quantitative, il n'existe pas de définition uniforme de la PME et les critères utilisés sont multiples. Nous retiendrons dans ce contexte les plus importants à savoir :

- la dimension humaine et la qualité de la gestion de l'entreprise.
- La stratégie et les objectifs de la direction.

### **1.1.1.2.1. La dimension humaine et la qualité de la gestion de l'entreprise**

Un élément fondamental revient avec constance quoique selon des intensités variées : il s'agit de l'aspect humain lié à l'entreprise. La PME est « une unité de production ou de distribution, une unité de direction et de gestion, sous l'autorité d'un dirigeant entièrement responsable de l'entreprise, dont il est souvent propriétaire et qui est directement lié à la vie de l'entreprise »<sup>6</sup>. Le chef d'entreprise est omniprésent dans ces approches descriptives. Son rôle est considéré comme déterminant dans la PME.

Selon ce critère le dirigeant ainsi que le propriétaire d'une PME sont une seule et même personne qui assume seul la responsabilité de la firme. En effet cette dimension humaine est liée à la personnalité de la gestion de la PME et elle est très importante étant donné que le dirigeant a un rôle très précis et déterminant dans une PME.

---

<sup>4</sup> Confédération générale des petites et moyennes entreprises (GREPME), définition permanente, services documentation, 1983, P.1. Cité par Robert. Wtterwulghe. Op.cit. p .15.

<sup>5</sup> Julien.P.A, Marchesnay.M, « La petite entreprise : principes économiques et gestion », éd Vuibert, Paris, 1988, P56.

<sup>6</sup> Revue « Le cadre conceptuel des petites et moyennes entreprises : diversité et spécificité », par Dr DEBBAHI Yamina, faculté des sciences économiques, commerciales et de gestion, Université de Mostaganem, juin 2010, page 482.

## **Chapitre I : Conception générale sur la petite et moyenne entreprise (PME).**

---

Dans l'approche du phénomène de la PME, le rapport BOLTON<sup>7</sup> insiste lui aussi sur des éléments liés à la personnalité du dirigeant de PME. Ainsi, selon cette analyse, la PME est dirigée par ses propriétaires d'une manière personnalisée et non par le biais d'une structure managériale formalisée. La PME se caractérise par un organigramme plat par rapport à celui d'une entreprise de plus grande dimension. Ceci implique que les propriétaires eux-mêmes participent activement à tous les aspects de la gestion de l'entreprise et qu'il n'y ait pas une délégation générale du pouvoir de décision. Cette notion se fonde avant tout sur le caractère personnalisé de l'ensemble des décisions qui doivent être prises dans l'entreprise. Ceci n'empêche pas l'entrepreneur de s'appuyer sur des cadres, mais ces derniers ne sont cependant qu'une simple chaîne de transfert dans une ligne décisionnelle. Ils n'exercent guère de pouvoir de décision dans une des quelconques fonctions principales de la gestion.

### **1.1.1.2.2. La stratégie et les objectifs de la direction**

Les stratégies et les objectifs de la direction sont autres critères qualitatifs permettant de cerner la réalité de la PME, du point de vue stratégique, est considérée PME toute entreprise dont la stratégie est intuitive est peu formalisée. L'entrepreneur propriétaire ne fait donc appel qu'à propre expérience, et à son intuition lors de la prise et de la mise en œuvre des décisions.

Pour ce qui est des objectifs de la direction, ne sont considérées comme PME que les unités dont les objectifs sont la rentabilité et l'indépendance de gestion, qui traduisant le refus de la croissance et le recourt aux sources de financement externes dans ces unités économique.

Dans une analyse de synthèse des définitions qualitatives nous concluons que l'ensemble des aspects de la pme repose cependant sur une réalité fondamentale : la personnalisation du pouvoir à travers la gestion personnelle et l'indépendance décisionnelle.

### **1.1.2. La définition des PME dans certains pays dans le monde**

Les petites et moyennes entreprises (PME) suscitent un intérêt croissant chez l'ensemble des acteurs de la vie économique, leur rôle économique et leur contribution à la croissance sont désormais reconnus. Tous les acteurs de la vie économique s'accordent

---

<sup>7</sup> WITTERWULGHE Robert ; « LA PME une entreprise humaine » ; édition : De Boeck ; Paris-Bruxelles, 1998, P 26.

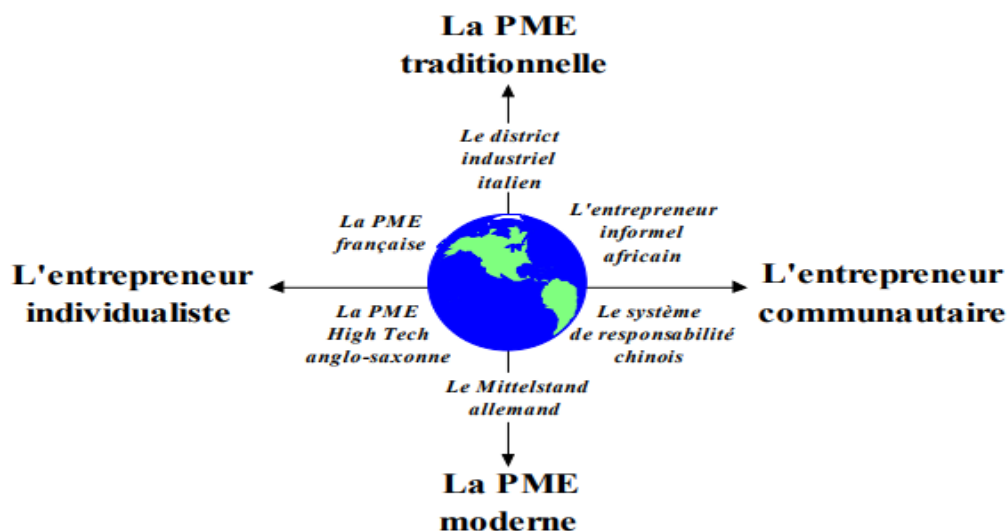
## Chapitre I : Conception générale sur la petite et moyenne entreprise (PME).

aujourd'hui à dire que les PME sont reconnues comme un enjeu de compétitivité majeur, du fait de leur grande flexibilité et adaptabilité face au changement et de leur implication dynamique dans les domaines de l'innovation et de la création d'emploi.

En absence d'une définition universelle, la PME est définie d'une manière plus ou moins similaires dans chaque pays. Elle pose un problème au niveau de sa définition, elle n'a pas la même identité partout dans le monde. Elle change de critère d'un pôle à un autre et d'une économie à une autre. Ainsi, sa définition au Japon diffère de celle en France, et celles des pays développés n'est pas la même dans les pays en développement la PME n'a pas donc une définition universelle.

Olivier Torrès distingue deux types de PME et d'entrepreneur (voir figure n°01). Selon l'auteur, il existe d'une part, des PME traditionnelles et artisanales reflétant une entreprise archaïque qui utilise des technologies à faible niveau à l'image des PME italiennes, françaises ou portugaises ou des PME recourant à l'informel à l'image des entrepreneurs africains. D'autre part, des PME modernes considérées comme pilier de l'économie et qui utilisent des technologies de pointe à l'image des « Mittelstand » allemandes et des « High Tech » anglo-saxonne.

Figure n°01 : Perception de la PME dans le monde.



Source : Torres.O, « Les PME », éd FLAMARION, PARIS, 1999, p12.

### 1.1.2.1. Définitions des pme dans les pays développés

Pour la définition de la PME dans les pays développés, les critères retenus sont différents.

## Chapitre I : Conception générale sur la petite et moyenne entreprise (PME).

Ce qui reflète la pluralité des objectifs à réaliser, compte tenu des spécificités nationales particulièrement sur le plan démographique, financière et économique.

Néanmoins, le critère retenu communément reste celui de l'effectif des employés dans l'unité de production. Nous avons choisi les définitions officielles les plus connues les plus intéressantes, à savoir : celle de l'union européenne, du Japon, et des États-Unis.

### 1.1.2.1.1. Définition adoptée par l'union européenne

En raison des divergences des politiques économiques des pays de l'union européenne et des définitions données à la PME, la commission européenne a décidé, au début des années 2000, d'établir une définition européenne des PME. Et Le 6 mai 2003, la Commission a rédigé une recommandation publiée dans le journal officiel de l'Union européenne (Voir Tableau n°03), concernant la définition de cette catégorie d'entreprises. La définition est la suivante : « la catégorie des micros, petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros »<sup>8</sup>, cette définition est rentrée en vigueur<sup>9</sup> le 1er janvier 2005. Elle a pour but de fixer un cadre clair autour de la définition des PME dans les états membres de l'Union européenne.

La commission européenne a pris en compte des critères quantitatifs (l'effectif, chiffre d'affaire et ou total bilan) et l'indépendance financière de l'entreprise. La CE a distingué trois (03) catégories de PME ; la micro-entreprise, la petite entreprise et la moyenne entreprise.

**Tableau n°03 : Définition de la PME par la Commission européenne.**

Catégories	Effectifs (nombre de salariés)	Chiffre d'affaire annuel en euro	Total du bilan annuel en euro	Autonomie
Microentreprise	De 0 à 9	< 2 millions	< 2 millions	25% du capital ou du droit de vote d'une autre entreprise
Petite entreprise	De 1 à 49	< 10 millions	< 10 millions	
Moyenne entreprise	De 50 à 249	< 50 millions	< 43 millions	

Source : Art 3 de la recommandation européenne 2003/261/CE.

<sup>8</sup> Recommandation 2003/361/CE de la Commission Européenne du 6 mai 2003, Journal Officiel L124 du 20 mai 2003, titre 1.article 2.

<sup>9</sup> Art 3 de la recommandation 2003/261/CE concernant la définition des micros, petites et moyennes entreprises, Journal officiel de l'Union européenne N° C(2003) 1422 du 20/05/2003.

## Chapitre I : Conception générale sur la petite et moyenne entreprise (PME).

### 1.1.2.1.2. Définition de la PME aux Etats-Unis

Le « Small business administration <sup>10</sup> » aux Etats unis définit la PME comme une entreprise à propriété indépendante non dominante dans un secteur d'activité. Et qui repose sur trois critères qualitatifs pour définir la PME et a fixé les seuils pour les critères quantitatifs dans une table standard regroupant des secteurs, des sous-secteurs et toutes les activités économiques.

Selon la SBA, une entreprise doit répondre à ces trois critères<sup>11</sup> pour être considérée comme PME :

- ✓ une entreprise à but lucratif de toute structure juridique ;
- ✓ Elle doit être détenue et gérée de façon indépendante ;
- ✓ Ne pas être dominant au niveau national dans son domaine ;
- ✓ Elle doit être physiquement située et opérée aux États-Unis ou dans ses territoires ;

Nous avons résumé dans le tableau ci-après, le seuil des critères pour les principaux secteurs d'activités, qui ont été fixé dans la « Table of Small Business Size Standards ».

**Tableau n°04: Les seuils des critères quantitatifs de la SBA.**

Les secteurs d'activité	Chiffre d'affaires	Effectifs	Autres critères
<b>Agriculture, foresterie et pêche</b>	De 0,75 à 17 millions de dollars US selon les sous-secteurs		
<b>Mines, carrières et extraction du pétrole et gaz</b>	De 7 à 12,5 millions pour certaines activités	Inferieur à 500 employés	Moins de 4 millions de mégawatts/ heure
<b>Construction</b>	De 7 à 33,5 millions		
<b>Manufacture</b>		De 500 à 1500 selon les sous-secteurs	
<b>Commerce de gros</b>		Inferieur à 100	

<sup>10</sup> Le Small Business Act, (1953)

<sup>11</sup> Site officiel de la Small Business Administration, SBA's definition of a Small Business, <https://www.sba.gov/federal-contracting/contracting-guide/size-standards>. Consulté le 17/06/2022.

## Chapitre I : Conception générale sur la petite et moyenne entreprise (PME).

<b>Commerce de détail</b>	De 7 à 35,5 millions	Moins de 50 et moins de 200 pour certaines activités	
<b>Transports</b>	De 7 à 35,5 millions	De 500 à 1500 pour certaines activités	
<b>Hôtellerie et restauration</b>	De 7 à 35,5 millions		
<b>Finance et assurance</b>	Moins de 7 millions		Moins de 175 millions d'actif pour certaines activités

**Source :** OUSSAID Aziz, mémoire de Magister en science économique (option management des entreprises) : « Financement des Petites et Moyennes Entreprises : cas des PME algériennes », UMMTO, 2016, page 22.

### 1.1.2.1.3. Définitions de la PME au Japon

Le Japon est doté d'un secteur de PME très actif dont les complémentarités avec celui des grandes entreprises ont réussi. La puissance des PME dans le Japon réside dans sa flexibilité, la souplesse de sa structure et sa capacité à cumuler une technologie.

La définition de la PME au Japon s'appuie sur l'effectif de l'entreprise et le capital/investissement, ces deux critères sont différents selon les secteurs d'activité comme le montre le tableau ci-dessous.

**Tableau n° 05 :** les seuils de définitions de la pme au Japon.

Secteur d'activité	Effectifs de l'entreprise	capital
<b>Manufacture</b>	Moins de 300 employés	< 300 millions de yens
<b>Commerce de gros</b>	Moins de 100 employés	< 100 millions de yens
<b>Commerce de détail</b>	Moins de 50 employés	< 50 millions de yens
<b>Services</b>	Moins de 100 employés	< 50 millions de yens

**Source :** conception personnelle en se référant à la revue « Les PME, piliers de l'économie japonaise », par Brève Vigie, 14 décembre 2010.

# Chapitre I : Conception générale sur la petite et moyenne entreprise (PME).

---

## 1.1.2.2. Définition des pme dans les pays en voie de développement

Les critères retenus par les pays en voie de développement pour définir les PME sont aussi nombreux. Cependant, ces pays donnent la priorité à l'emploi. Ceci s'explique par le souci de ces pays de créer des emplois et réduire le problème du chômage.

En effet, le maximum demandé dans les pays en voie développement ne dépasse pas 199 salariés, alors que dans les pays industrialisés où la main d'œuvre fait défaut avance jusqu'à 1500 salariés ; logiquement c'est l'inverse qui devrait se produire, ceci est expliqué par le haut niveau d'industrialisation et la technologie de ces pays et par la faiblesse des capitaux dans les pays en voie de développement.

### 1.1.2.2.1. Définition de la PME au Maroc

Au Maroc, il n'existe pas de définition légale de la PME mais plusieurs définitions. Ces définitions ont évolué en fonction des dispositions contenues dans les différents textes ayant cherché à encourager cette catégorie d'entreprises en raison de sa taille réduite et sa fragilité relative.

Parmi ces textes, on peut citer les deux définitions proposées par :

#### ➤ **Le code des investissements industriels promulgué le janvier 1983**

Le code définit la PME dans son article 3 : « comme étant l'entreprise dont les investissements à la création ou à l'extension ne dépassant pas 5 millions de dirhams et dont la valeur en biens d'équipements par emploi stable crée ne dépasse pas 70.000 Dhs. ». Il faut souligner que cette définition ne tient pas compte du nombre des emplois créés puisqu'elle insiste sur le coût par emploi<sup>12</sup>.

#### ➤ **Pour la BAM (Bank Al Maghreb)**

Selon Bank Al Maghreb, une nouvelle définition a été mise en place reposant sur des nouveaux critères retenus (à savoir le chiffre d'affaires annuel et l'encours des crédits bancaires au profit de la PME) et qui vont de pair avec la définition utilisée par Maroc PME pour qualifier une entreprise de PME<sup>13</sup> :

- La petite et moyenne entreprise (y compris les entrepreneurs individuels) répond à l'une des deux conditions suivantes:
  - Le chiffre d'affaires hors taxe ou celui du groupe d'intérêt auquel elle appartient est supérieur à 10 millions de DH et inférieur ou égal à 175 millions de DH ;

---

<sup>12</sup> Article 3 code des investissements, Bulletin officiel n° 3664 du 4 rebia II 1403 (19 janvier 1983), portant promulgation de la loi n° 17-82 relative aux investissements industriels.

<sup>13</sup> Bank Al Maghrib de 1987

## Chapitre I : Conception générale sur la petite et moyenne entreprise (PME).

---

- Le chiffre d'affaires hors taxe est inférieur à 10 millions de DH et le montant global des créances que détient l'établissement de crédits à son égard ou du groupe d'intérêt auquel elle appartient, est supérieur à 2 millions de DH
- La très petite entreprise (TPE) : le chiffre d'affaires hors taxe ou celui du groupe auquel elle appartient est inférieur à 10 millions de DH et le montant global des créances détenues à son égard est inférieur à 2 millions de DH.

### 1.1.2.2. Définition de la PME en Tunisie

Il n'existe pas de définition unique de la PME en Tunisie. Les critères retenus diffèrent selon les textes législatifs ou réglementaires instituant des dispositifs d'aides à la direction des PME.

Nous pouvons alors retenir quelques définitions dont chacune réfère à un aspect :

- Les PME ayant un cout d'investissement ne dépassant pas les 50 000 dinars tunisien, soit l'équivalent de 35 700 dollars (décret 94-814)<sup>14</sup>
- Les PME du secteur tertiaire, sont celle qui a un cout d'investissement total de 3 million DT (2,1 millions Dollars)

### 1.1.3. Classification des PME selon des critères exogènes à l'entreprise

Les critères dit exogènes à l'entreprise permettent, quant à eux, une classification des PME en catégories plus au moins homogènes :

#### 1.1.3.1. Classification en fonction du caractère juridique

Les formes revêtues par les entreprises classées suivant le caractère juridique sont diverses et variées. On distingue les entreprises privées, les entreprises publiques et les entreprises coopératives.

##### 1.1.3.1.1. Les entreprises privées :

« Ce sont des entreprises dont le capital est détenu par des personnes privées »<sup>15</sup> . Cette typologie permet la distinction suivante :

- **L'entreprise individuelle** : cette forme juridique est caractérisée par le fait qu'elle appartient en totalité à une seule personne qui assure la gestion et la direction. Sa constitution est facile, elle présente toutefois des risques importants dans la mesure où il n'y a pas de séparation entre les biens de l'entreprise et ceux du propriétaire.
- **La société au nom collectif (SNC)** : La société en nom collectif est un regroupement de personnes que l'on appelle les « associés » qui ont décidé d'exercer une activité

---

<sup>14</sup> Ministère de la coopération internationale et de l'investissement extérieur ; 1999.

<sup>15</sup> Collection LAZARY, « Economie de l'entreprise », 2001, p.10.

## Chapitre I : Conception générale sur la petite et moyenne entreprise (PME).

---

commerciale commune dans un esprit de collaboration ; mise en commun des connaissances, des biens ou des activités ; et partage entre des bénéficiaires financiers et les pertes qui en découlent.<sup>16</sup>

➤ **Les sociétés et entreprises à responsabilité limitée (SARL, EURL) :** elles sont constituées entre des associés qui ne supportent leurs pertes qu'à concurrence de leurs apports. Lorsque cette société ne comporte qu'une seule personne en tant qu'associé unique, elle est dénommée unipersonnelle à responsabilité limitée « EURL ». Le capital social ne peut être inférieur à 100.000 DA. La valeur nominale des parts sociales est fixée à 1.000 DA au moins.

➤ **La société en commandité par actions (SCA) ou bien (SPA) :** cette forme juridique est dotée d'un fonctionnement assez complexe, c'est une firme juridique particulière avec une séparation très nette des responsabilités entre les commandités qui assurent la gestion, prennent les risques et les commanditaires qui apportent les capitaux sans participer à la gestion.

### 1.1.3.1.2. Les entreprises publiques

« Les entreprises publiques sont celles où tout ou partie du capital et du pouvoir de décision appartient à une collectivité publique (État, collectivité locale) »<sup>17</sup>.

Ces entreprises opérant dans des activités productives marchandes et dont le nombre tend aujourd'hui à se réduire avec la mise en œuvre de programmes de privatisation, ont des objectifs variés en fonction de leur situation. On distingue<sup>18</sup> :

➤ **Les régies directes :** sont des entreprises n'ayant pas de personnalité morale et de budget autonome, mais sont soumises aux règles de la comptabilité publique.

➤ **Les établissements publics industriels et commerciaux (EPIC) :** ont une situation particulière. Ils disposent d'une certaine autonomie mais comme ils évoluent souvent en situation de monopole, ils doivent obéir à certaines règles du secteur public.

➤ **Les sociétés nationales :** sont des firmes où l'intervention des pouvoirs publics se fait par un contrat et nomination des directeurs, elles obéissent aux règles de la comptabilité privée et doivent réaliser des bénéfices. Elles sont de plus en plus rares du fait des privatisations.

➤ **Les exploitants publics :** entreprise disposant d'une autonomie financière et d'une liberté de gestion dans le cadre d'un cahier des charges.

---

<sup>16</sup> Puraye.B, mémento des sociétés commerciales, Wolters Kluwer Belgium SA, 2007, page 255.

<sup>17</sup> JEAN-PIERRE LORRIAUX, « Economie d'entreprise », Edition Dunod, Paris, 1991, p.33.

<sup>18</sup> GILLER Bressay, CHLISTION Konkuyt .Op cité, 2004, P17.

# Chapitre I : Conception générale sur la petite et moyenne entreprise (PME).

---

## 1.1.3.1.3. Les entreprises coopératives

Les entreprises coopératives sont des entreprises dont les associés contribuent volontairement à part égale en droits et en obligations dont l'objectif est la satisfaction des aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels des membres, comme, par exemple, la réduction de coûts de revient ou le coût d'achat de certains produits.<sup>19</sup>

Étant donné les avantages offerts, à savoir la simplicité de distinction par les conditions de constitution et d'objectifs stratégiques particuliers, la classification des PME à base du critère juridique semble être utile. Néanmoins, se limiter au seul critère juridique rend délicate cette distinction et ce, à cause de l'abstraction faite des spécificités de chaque unité productive.

## 1.1.3.2. Classification de la PME en fonction du domaine de leur activité

Cette classification se fait au niveau macro-économique où s'opère une distinction entre le secteur d'activité, la branche d'activité et la filière de production.

**1.1.3.2.1. Classification sectorielle :** Le secteur d'activité est un ensemble d'entreprises exerçant une même activité principale. A la suite, notamment des travaux de C. Clark et J. Fourastié, on distingue trois secteurs d'activité :

- **Le secteur primaire :** ce secteur regroupe toutes les entreprises dont l'activité principale est en rapport avec la nature, c'est-à-dire qui travaillent dans les domaines de l'extraction ou l'exploitation forestière.
- **Le secteur secondaire :** comprend les entreprises de transformation. Autrement dit, l'ensemble d'entreprises dont l'activité principale consiste à produire des biens économiques : industries, bâtiments...
- **Le secteur tertiaire :** Recouvre les activités de service et à son tour il comprend toutes les entreprises dont la fonction principale consiste à fournir des services à des particuliers, banques, assurances, transport, etc.).

Certain auteurs portant maintenant d'un secteur quaternaire qui regrouperait les entreprises de communication (informatique téléphonique) activité dans les TIC<sup>20</sup>.

---

<sup>19</sup> THIAM Alioune Badara, « Aspects Conceptuels et Evaluation de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux Sociétés Coopératives », Revue de l'ERSUMA : Droit des affaires - Pratique Professionnelle, N° Spécial - Nov-Déc 2011, Site: <https://revue.ersuma.org/numero-special-novembre-decembre/legislation/Aspects-Conceptuels-et-Evaluation>. Consulté le: 17/06/2022.

<sup>20</sup> GILLER Bressay, CHLISTION Konkuyt .Op cité, P16.

## Chapitre I : Conception générale sur la petite et moyenne entreprise (PME).

---

Le critique que l'on peut faire du concept de secteur d'activité qu'il n'est pas suffisamment précis et qu'il se contente de fait de ne distinguer que trois types d'entreprises.

### 1.1.3.2.2. Classification par branche et secteur d'activité

L'INSEE<sup>21</sup> regroupe les entreprises par branche, c'est –à-dire par unités de production produisant les mêmes biens ou les mêmes services et par secteur d'activité principale.

**Le secteur :** ensemble des entreprises ayant la même activité principale.

**La branche :** ensemble d'unités de production fournissant un même produit ou service.

### 1.1.3.2.3. Classification par filière d'activité

Le concept de filière de production est une notion de l'économie industrielle désignant l'ensemble des activités complémentaires pour des raisons techniques et commerciales et qui participent aux différentes étapes du processus de la production d'une même catégorie de biens ou services. Autrement dit, c'est le prolongement logique de la branche puisque elle a pour finalité de mettre en évidence le cheminement d'un produit de la matière première au produit final.

### 1.1.4. Les caractéristiques des PME

Inversement à la définition apportée à la PME diffère d'un pays à l'autre, la PME présente des caractéristiques spécifiques communes à travers le monde. Ce sont des caractéristiques propres que leurs confère leurs tailles, leur organisation est leur hétérogénéité, qui peuvent être résumées comme suit :<sup>22</sup>

**1.1.4.1. La petite taille :** jugée à partir des divers éléments (nombre d'employés, chiffres d'affaires...) et certains critères qualitatifs. Grâce à leurs tailles, les PME sont plus souples et plus rentables.

**1.1.4.2. La centralisation de la gestion :** Le système de gestion d'une PME est très centralisé et se concentre le plus souvent exclusivement sur la personne de son propriétaire dirigeant<sup>23</sup> (c'est la personnalisation de la gestion autour du propriétaire dirigeant). Le patrimoine

---

<sup>21</sup> De La Rochefoucauld. B, économie du tourisme, édition Bréal, 2007, Page 49.

L'**Institut national de la statistique et des études économiques (Insee ou INSEE)** est chargé de la production, de l'analyse et de la publication des statistiques officielles en France, Il établit la comptabilité nationale annuelle et trimestrielle, évalue la démographie nationale, et le taux de chômage....etc.

<sup>22</sup> GREPME (Groupe de Recherche en Economie et Gestion des PME). Les PME : BILAN ET PERSPECTIVES. Page 35-36

<sup>23</sup> MADOUCHE YACINE, « la problématique d'évaluation du risque de crédit des PME par la banque en Algérie » ; Mémoire de magister en sciences économiques, université de Tizi-Ouzou, p104.

## Chapitre I : Conception générale sur la petite et moyenne entreprise (PME).

---

familial de dirigeant de PME se confond en fait avec celui de l'entreprise au travers laquelle il poursuit la réalisation de ses objectifs personnels.

**1.1.4.3. Une faible spécialisation du travail :** au niveau de la direction, des employés et équipements. Dans une PME, la direction assume les aspects stratégiques, commerciaux et les rapports avec les institutions aussi bien que des tâches opérationnelles de production. Les employés doivent généralement être capables de changer de poste de travail ou de fonction. Les équipements doivent permettre la flexibilité de la production en étant capables de produire à un coût compétitif des petites séries variées.

**1.1.4.4. Une stratégie intuitive ou peu formalisée :** Les objectifs de base à long terme, les plans d'exécution et les raisons des choix restent, le plus souvent, implicites dans « la tête du patron » et ne font que rarement l'objet de communication et d'explication autres que celles nécessitées par l'action immédiate, car le dirigeant est suffisamment proche de ses employés pour leur expliquer tout changement de direction. Alors que les grandes entreprises doivent préparer des plans relativement précis, des actions projetées, pour servir de référence à toute l'organisation.

**1.1.4.5. Un système d'information interne peu complexe ou peu organisé :** L'information circule de manière efficace même si elle revêt un caractère informel, elle est souvent partielle, et échangée dans l'action, par contacts directs ou par dialogue, par contre les grandes entreprises doivent mettre en œuvre un mécanisme formel et écrit qui permet de transmettre l'information dans le contrôle.

**1.1.4.6. Un système d'information externe :** dans les entreprises artisanales le propriétaire dirigeant peut discuter directement avec ses clients tant pour connaître leurs besoins et leurs goûts que pour expliquer les différents aspects de ou des produits.

### 1.1.5 : les forces et les faiblesses des petites et moyennes entreprises

La vision stratégique du dirigeant est sa représentation mentale, à la fois du présent et du futur, de son engagement et de son environnement ; ces aspects sont vitaux car ils déterminent l'engagement de la politique générale de la firme, peuvent accentuer les forces mais également amplifier les faiblesses<sup>24</sup>.

Les principaux traits des forces et faiblesses des PME résumés dans le tableau suivant :

---

<sup>24</sup> Guillaume. S, le petit et le moyen patronat dans la nation française : de Pinay à Raffarin, 1944-2004, Presse Universitaires de Bordeaux, France, 2004, page 36.

## Chapitre I : Conception générale sur la petite et moyenne entreprise (PME).

**Tableau n° 06 : Les principales forces et faiblesses des PME**

Eléments	Forces	Faiblesse
<b>Directions et administration :</b>	Structure simple qui est synonyme de centralisation de décisions et de promptitude à réagir, homogénéité, rapidité des décisions, esprit d'indépendance du chef d'entreprise. Polyvalence du patron, dynamisme, efficacité	Information insuffisante, défaut de prévision, problème de notoriété, manque de structure et d'organisation, vision stratégique réduite, faiblesse devant les pouvoirs publics, envahissement de l'administration, vulnérabilité de la direction
<b>Technique professionnelle :</b>	Valeur technique, procédés nouveaux, prototypes, qualité, constance du produit, multiplicité des entreprises	Pas assez d'ingénieurs, de laboratoires, de centres de recherches, difficulté à faire des enquêtes commerciales, insuffisance des moyens de recherches, manque de personnel qualifié.
<b>Valeur commerciale :</b>	Relations personnelles avec la clientèle. Rapidité du service après-vente	Puissance d'achat insuffisante, moyens faibles pour publicité et promotion des ventes, manques de moyens d'extension des marchés, achats plus chers, frais de vente plus élevé. Difficulté pour exporter. Prix de revient plus élevé.
<b>Adaptation et conversion :</b>	Grande souplesse d'adaptation, bonne connaissance de l'environnement local du terrain où elles travaillent, conversion très rapide car investissements spécifiques faibles	Parfois arrêtées par des traditions familiales et la routine, information et moyens insuffisants, difficulté d'encaisser les chocs, pérennité et finalité de l'entreprise
<b>Plan financier</b>	Gestion économique car frais généraux réduits	Prévisions financière insuffisantes, fonds propres faibles moyens et crédits difficiles, manque d'aide et de moyens financiers
<b>Plan social</b>	Climat social plus favorable, esprit d'équipe	Promotion sociale insuffisante pour les cadres, difficulté de recrutement et de sélection des cadres, manque de spécialisation des cadres

**Source :** Guillaume. S, le petit et le moyen patronat dans la nation française : de Pinay à Raffarin, 1944-2004, Presse Universitaires de Bordeaux, France, 2004, page 37.

# Chapitre I : Conception générale sur la petite et moyenne entreprise (PME).

---

## Section 2 : Les besoins et les sources de financement des PME.

La pérennité d'une PME n'est pas seulement en relation avec son capital humain ou la qualité des services et produits qu'elle offre sur le marché, mais dépend également en grande partie des moyens de financements accessibles, lui permettant de financer ses besoins en investissement et exploitation, d'étendre son activité, de développer de nouveaux produits et investir dans l'innovation. Par ailleurs, le financement des PME doit être assuré de manière fluide, globale, avec des solutions diversifiées et à coût modéré.

Ainsi, pour mieux cerner la problématique de financement des entreprises, nous proposons d'étudier les besoins de financement, voir les déterminants de chaque élément avant de passer à l'analyse des différents moyens de financement offerts aux entreprises.

### 2.1. Les besoins de financements des PME

Le financement des entreprises revêt une grande importance suite aux besoins de plus en plus importants qu'elles éprouvent. Une PME a trois sortes de besoin de financement : ceux liés à ses investissements d'une part (besoin de financement à long terme), et ceux liés à son exploitation d'autre part (besoin de financement à court terme) et enfin ceux liés à l'innovation.

#### 2.1.1. Les besoins de financement liés à l'investissement

Lors de sa création et au cours de son existence, l'entreprise doit se procurer un ensemble de biens pour réaliser des investissements variés en vue d'assurer sa survie et son développement.

«On appelle investissement, l'engagement d'un capital dans une opération à laquelle on attend des gains futurs, étalés dans le temps »<sup>25</sup>. Il est également « le nerf » et « le muscle » en matière de développement et de croissance de l'entreprise.

En effet, pour accéder aux investissements appropriés, l'entreprise doit disposer de ressources financières importantes durables et stables. Ces investissements sont caractérisés par leur longue durée, qui commence avec l'achat initial et se termine avec la cession ou la mise au rebut de l'actif concerné.

Quel que soit sa taille, l'entreprise peut engager un ensemble d'actions donnant lieu à des investissements<sup>26</sup> :

---

<sup>25</sup> Mourgues N, le choix des investissements dans l'entreprise, édition Economica, 1994, p : 15.

<sup>26</sup> Ginglinger. E, « Gestion financière de l'entreprise », Edition Dalloz, 1991, p 45.

## Chapitre I : Conception générale sur la petite et moyenne entreprise (PME).

---

- Maintenir les capacités de production existantes en procédant à des investissements de remplacement (remplacement d'un matériel ancien, amorti, usé ou obsolète par un matériel neuf. Ces investissements sont très fréquents.
- Rationaliser la production : ce sont les investissements de rationalisation ou de productivité qui visent la compression des coûts de fabrication.
- Valoriser le capital humain, il s'agit des investissements humains et sociaux tels que les dépenses de formation, dépenses pour l'amélioration de conditions de travail.
- Améliorer la productivité et pousser à la modernisation et à l'innovation. Ce qu'on appelle les investissements d'exploitation ou de capacité. Ils ont pour but d'accroître la capacité de production ou de commercialisation des produits existants et de vendre des produits nouveaux (l'installation d'une nouvelle ou additionnelle).

### 2.1.2. Les besoins de financement liés à l'exploitation

Quel que soit son efficacité et sa structure financière, l'entreprise peut être confrontée à des problèmes de trésorerie de manière conjoncturelle ou structurelle. À court terme, l'entreprise doit en permanence chercher à assurer le financement de son actif circulant.

Le cycle d'exploitation est constitué de l'ensemble des opérations qui commence par l'acquisition des outils de production (matières premières, fournitures, services, main d'œuvre), jusqu'à l'encaissement du produit des ventes. Plus ce cycle est long, plus le décalage dans le temps entre les décaissements et les encaissements est important, ce qui entraîne des problèmes de trésorerie. De façon conjoncturelle ou structurelle, plus le cycle d'exploitation est long plus l'entreprise cherche des financements élevés.

En effet, le besoin de financement dépend de la longueur du cycle d'exploitation (qui est en forte relation avec la durée d'écoulement des stocks, la durée des crédits accordée aux clients, la durée du processus de production), la durée des crédits obtenus des fournisseurs, et l'évolution de certains éléments d'exploitation (tel que les salaires, les charges sociales...).

Et la différence entre les besoins, liés aux stocks et aux clients, et les ressources, liées aux fournisseurs, constitue le besoin en fonds de roulement (BFR).

On peut résumer les besoins de financement liés à l'exploitation comme suit :<sup>27</sup>

- **Les stocks** : pour assurer son fonctionnement normal, toute entreprise doit avoir un stock pour faire face soit à la demande de la clientèle (stock de produits finis), soit pour des fins de production (matières premières). Mais la détention des stocks implique un coût pour

---

<sup>27</sup> Rousselot P ; Vérdié J-F ; La gestion de la trésorerie, 2e édition Dunod, 1999, p 11 et 22.

## Chapitre I : Conception générale sur la petite et moyenne entreprise (PME).

---

l'entreprise ce qui rend ainsi nécessaire une gestion efficace et rationnelle de ces stocks afin de limiter les coûts et donc minimiser les besoins de financement ;

▪ **Les besoins de trésorerie** : Des besoins temporaires de trésorerie sont engendrés par l'exploitation, tels que : les salaires, entretien de matériels, impôts et taxes, divers frais...etc. Ce qui amène l'entreprise à se procurer des liquidités à l'extérieur pour faire face aux échéances des règlements.

### 2.1.3. Les besoins liés à l'innovation

Sur un marché en pleines mutations et concurrences, les entreprises sont amenées à innover afin d'offrir de nouveaux produits et services de haute valeur ajoutée.

Plusieurs entreprises comptent sur la créativité et l'innovation pour survivre sur un marché en pleines mutations et en forte concurrence.

Cependant, ces entreprises innovantes trouvent des difficultés énormes en matière de financement et ces difficultés que rencontrent les entrepreneurs dans le cadre de leur processus d'innovation sont dues essentiellement à la nature des projets innovants qui sont plus risqués et coûteux que les projets normaux.

Dans le cas algérien, la relation de la PME avec l'innovation reste difficile car elle est non achevée. Effectivement, plusieurs variables influent sur le processus de l'innovation dans les PME algériennes :

➤ Elles fonctionnent selon un mode affectif dont l'objectif est de réunir les membres de la famille et toute la génération, de les protéger en transmettant des valeurs telles que la sécurité, l'émotion, les sentiments, la tradition qui sont les maîtres mots. Cette manière de voir l'entreprise influence inévitablement sur les décisions, les formes d'organisations et même sur les dirigeants. C'est les contraintes les moins évidentes et les moins visibles (culture, normes, valeurs, religion, représentations...).<sup>28</sup>

➤ Au sens rationnel, l'entreprise fonctionne selon une logique économique dont l'objectif est de produire, de réaliser des profits, et de croître (bien que la recherche d'une échelle maximale limite dans une certaine mesure les projets de développement), rentabilité, concurrence, marché, innovation, sont les sésames de son existence.

L'entrepreneuriat en Algérie semble isolé de l'innovation, et le comportement des entrepreneurs algériens est encore profondément enraciné dans les actions sociales, cela

---

<sup>28</sup> Charif. M, Tabet. W, (2010), « Contingences et limites de la GRH dans l'entreprise Algérienne », Actes du XX Ie congrès de GRH, « GRH EN PME : DE LA THEORIE A LA PRATIQUE », Saint Malo, France, Novembre.

# Chapitre I : Conception générale sur la petite et moyenne entreprise (PME).

---

engendre un environnement peu propice aux entités innovantes qui souhaitent croître rapidement.

## 2.2. Les sources de financement des PME

Le choix de financement le plus approprié est un aspect clé de la stratégie financière d'une entreprise. Cependant, afin de réussir ce choix, l'entreprise doit connaître au préalable les différentes sources de financement disponibles.

En effet, il existe deux types de sources potentielles de financement pour les PME, classés selon leurs origines en deux principales catégories : le financement interne et elles font appel à d'autres sources externes : endettement et ouverture du capital.

### 2.2.1. Le financement interne

Le financement interne est la première forme de financement, elle consiste pour l'entreprise de financer ses investissements et sa croissance avec ses propres ressources sans faire appel à d'autres capitaux étrangers. Les propriétaires-dirigeants des PME ont une préférence pour le financement interne puisqu'il leur permet de garder le contrôle de leurs entreprises et leur indépendance financière.

Plusieurs types de financement interne existent, parmi eux : l'autofinancement qui est considéré comme la première source de financement des PME, l'augmentation du capital...etc.

#### 2.2.1.1. L'autofinancement

« L'autofinancement est le surplus monétaire dégagé par l'entreprise sur son activité propre et conservé par elle pour financer son développement futur »<sup>29</sup>.

L'autofinancement représente la première source de financement dont dispose l'entreprise et qu'elle sécrète grâce à ses activités. En termes de croissance, c'est le moyen de financement le moins risqué et le moins avantageux pour une entreprise.

Autrement dit, l'autofinancement est la part de la (CAF) la capacité d'autofinancement consacrée au financement de l'entreprise après rémunération des associés, il reste l'autofinancement.

Le calcul de l'autofinancement de tableau de financement du système comptable financier (SCF) est le suivant :

$$\text{Autofinancement} = \text{Capacité d'autofinancement} - \text{dividendes distribués au cours de l'exercice.}$$

---

<sup>29</sup> E. Cohen, Gestion financière de l'entreprise et développement financier, édition EDICEF/AUPELF, 1991, p.194.

## Chapitre I : Conception générale sur la petite et moyenne entreprise (PME).

La CAF se calcul comme suit :

$$\begin{aligned} \text{CAF} &= \text{Résultat net de l'exercice} \\ &+ \text{Dotations nettes aux amortissements et provisions} \\ &- \text{Reprise sur provisions et amortissements} \\ &- \text{neutralisation des amortissements} \\ &+ \text{Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés} \\ &- \text{produits des cessions d'éléments d'actifs} \\ &- \text{Quote-part des subventions d'investissement viré} \\ &\quad \text{au résultat de l'exercice.} \end{aligned}$$

### 2.2.1.2. L'augmentation du capital

L'augmentation des capitaux est une autre source de financement interne après l'autofinancement, elle est très utilisée par les PME et la majorité des entreprises familiales. L'entreprise peut se financer, sans recourir aux fonds externes, soit avec de nouveaux apports des actionnaires existants ou du propriétaire, soit par l'incorporation des réserves.<sup>30</sup>

- **L'augmentation du capital par apport :**

On distingue deux principales modalités d'augmentation du capital :

- **augmentation du capital par apport en numéraire :** est la forme la plus intéressante puisqu'elle est la seule qui procure à l'entreprise de nouvelles sources financières. Elle permet d'augmenter le fonds de roulement par des apports en trésorerie et d'assurer une certaine autonomie financière.
- **Augmentation du capital en nature :** Il s'agit d'apport d'actifs en nature sous forme d'immobilisations incorporelles (brevets, apports en industrie ...), d'immobilisations corporelles, financières ou d'actifs circulant (créances clients, stocks). En contrepartie de l'inscription des actifs au bilan. C'est une modalité observée surtout à l'occasion d'opérations de croissance externe : absorption, fusion, etc. L'augmentation de capital en nature permet de

<sup>30</sup> DIEMER Arnaud, Cours d'« Economie d'entreprise »Partie II : Les fonctions de l'entreprise, chapitre9 : fonction financière, IUFM d'Auvergne., P10

## Chapitre I : Conception générale sur la petite et moyenne entreprise (PME).

---

renforcer les fonds propres de l'entreprise sans impact sur la trésorerie, elle améliore ainsi son ratio d'endettement.

- **L'augmentation du capital par incorporation de réserves**

L'incorporation des réserves est l'opération qui consiste à transformer les réserve de la société an capital social, elle sert a augmenté le nombre ou la valeur nominal des titres. Elle a pour conséquence, soit une hausse de la valeur nominale des actions ou parts sociales dont le nombre reste inchangé (petites sociétés) ; soit une augmentation du nombre des actions ou parts sociales dont la valeur nominale reste inchangée (une émission d'actions ou de parts sociales gratuites est réservée aux anciens associés).

L'augmentation de capital par incorporation de réserves est dite (blanche) car elle n'entraîne pas l'accroissement des moyens à la disposition d'une entreprise. Il s'agit d'un transfert comptable des postes de réserves au poste de capital, ce qui permet de libérer les réserves pour financer les besoins de l'entreprise.

### 2.2.2. Le financement externe

Comme son nom l'indique, ces ressources proviennent de l'extérieur de l'entreprise, quand l'entreprise ne peut pas financer ces investissements, elle fait appel à un tiers qui est à l'extérieur de l'entreprise pour couvrir son déficit, les financements externes peuvent être regroupés en deux catégories en fonction des modalités de mise en œuvre de financement, ils peuvent être accordés par des établissements financier (indirecte) ou collectés sur le marché financiers (directe).

#### 2.2.2.1. Le financement externe direct (par les marchés financier)

Pour répondre à ses besoins de financement, l'entreprise peut solliciter directement les agents à capacité de financement(ACF). Le lieu où s'effectue cette rencontre est **le marché financier**.

➤ **Définition du marché financier :**

« Le marché financier est un marché de capitaux de longue durée qui représente l'ensemble des offres et des demandes de capitaux pour la souscription au capital social des entreprises et des placements à long terme ». <sup>31</sup>

Le marché financier est le lieu de rencontre des agents à capacité de financement (ACF) avec les agents à besoins de financement (ABF), on utilisant les titres comme instruments financiers, c'est marché primaire.

---

<sup>31</sup> Daustan D, Economie et le marché des capitaux, Revus Banque, 1985.

# Chapitre I : Conception générale sur la petite et moyenne entreprise (PME).

---

## ➤ Composante du marché financier :

- **Marché primaire :** Le marché primaire est le marché des émissions de nouveaux titres. Les entreprises vendent aux épargnants et aux intermédiaires financiers des actifs financiers (obligations, actions) et reçoivent en retour des fonds qui serviront à l'acquisition d'actifs réels. Ce marché n'a pas de lieu d'existence physique, il n'est pas matérialisé. Mais sans la bourse, le marché primaire ne fonctionnerait pas.<sup>32</sup>
- **Le marché secondaire ou bourse des valeurs mobilières :** Il correspond au marché de l'occasion ou la bourse, c'est le marché où se négocie les titres déjà émis sur le marché primaire. « Le marché secondaire n'apporte pas de ressources aux entreprises, mais permet de rendre liquides les titres émis sur le marché primaire et permet ainsi aux actionnaires de céder leurs titres quand ils le souhaitent »<sup>33</sup>, ce qui veut dire que le marché secondaire assure la négociabilité et la liquidité des titres, il permet aux investisseurs de récupérer leurs mises ou encore de faire des gains. Le prix des actifs financiers sur ce marché est déterminé selon la loi de l'offre et la demande.

### 2.2.2.2. Le financement externe indirect (financement bancaire)

Le financement bancaire est un autre moyen de financement externe permettant d'atténuer les insuffisances des capitaux propres sur l'équilibre financier des entreprises, elle est connue comme la première forme de financement externe à laquelle les PME font appel. En effet, les banques proposent des emprunts bancaires qui se différencient par les durées, les modalités de remboursement, les taux d'intérêt, les garanties, les conditions de remboursement.

Ainsi, on distingue les crédits à court terme et les crédits à moyens et à long terme. Les premiers sont destinés à financer le cycle d'exploitation et la trésorerie de l'entreprise alors que les seconds sont destinés pour le financement des équipements et des investissements de celle-ci.

#### 2.2.2.2.1. Les crédits à court terme

D'après " Farouk BOUYACOUB " les crédits d'exploitation (ou crédits à court terme) financent l'actif circulant du bilan, plus précisément les valeurs d'exploitation et/ou le réalisable<sup>34</sup>

Les crédits à court terme sont accordés aux entreprises pour satisfaire leurs besoins de cycle d'exploitation (payer leurs fournisseurs par exemple), nés des décalages entre les

---

<sup>32</sup> COSOB, «Guide des valeurs mobilières», p. 56

<sup>33</sup> Le saout E, « Introduction aux marchés financiers », 2ème édition, Economica, Paris, 2008, P.134

<sup>34</sup> BOUYAKOUB, Farouk. « L'entreprise et le financement bancaire ». Alger. 2000, Casbah. P.233.

## Chapitre I : Conception générale sur la petite et moyenne entreprise (PME).

---

opérations de décaissement et d'encaissement réalisées par l'entreprise en vue de soutenir le déroulement normal de leurs activités.

Ces facilités ont pour objet de financer les actifs circulants en contrepartie du fonds de roulement. Cette destination conditionne leur durée qui est généralement courte, du maximum une année renouvelable.

Cette partie mettra le point sur les principaux crédits bancaires à court terme que le trésorier de la pme peut choisir tout en effectuant l'arbitrage selon les différents critères.

Selon certains critères les crédits à court terme peuvent être décomposés en deux catégories :

➤ **Les crédits de trésorerie** : facilité de caisse, découvert bancaire et le crédit relais...etc.

➤ **Les crédits de mobilisation de créances** : escompte commercial et affacturage.

### a) **La facilité de caisse**

La facilité de caisse est une avance en compte de quelques jours à l'entreprise qui est en attente des encaissements futurs.

Autrement dit, Facilité de caisse est un moyen de financement à court terme, il est accordé aux entreprises pour faire face à des décalages entre la date d'encaissement des revenus et la date de décaissement.

En accordant des facilités de caisse, le banquier autorise son client à rendre son compte débiteur à concurrence d'un plafond déterminé pendant quelques jours. Lors de l'accord d'une facilité de caisse, le banquier a tout intérêt à suivre de très près l'utilisation de ce concours afin d'éviter qu'il ne se transforme en découvert.

### b) **Le découvert bancaire**

« Le découvert permet de faire face temporairement à un besoin en fonds de roulement dépassant les possibilités de son fond de roulement ».<sup>35</sup>

Le découvert est un concours bancaire destiné à financer un besoin de trésorerie né d'une insuffisance en fonds de roulement. Dans le découvert, le crédit consenti permet à l'entreprise de faire face temporairement à un besoin en fonds de roulement dépassant les possibilités de son fond de roulement. En accordant un crédit sous forme de découvert le banquier autorise son client à rendre son compte débiteur dans une certaine limite et pendant une période plus ou moins longue allant jusqu'à 15 jours à quelques mois selon les besoins à satisfaire.

---

<sup>35</sup> BOUYAKOUB, Farouk. Op, Cit. p. 235.

## **Chapitre I : Conception générale sur la petite et moyenne entreprise (PME).**

---

Le découvert est appelé « crédit blanc », certaines entreprises peuvent l'utiliser pour couvrir leurs pertes et il est très risqué pour les banques. En effet, le découvert « est fortement risqué pour le banquier qui l'octroie dans la mesure où il s'agit d'un concours bancaire à court terme subjectif qui n'est adossé à aucune opération commerciale<sup>36</sup>».

### **c) Le crédit relais**

Le crédit relais est une forme de découvert, lié à une opération ponctuelle hors exploitation (par exemple ; la vente d'un terrain, la cession d'actif, émission obligataire, augmentation du capital..), qui permet à une entreprise d'anticiper une rentrée de fonds dans un délai déterminé et pour un montant précis.

Il est accordés dans l'attente d'un bien immobilier à fin de permettre l'achat d'un nouveau son attendre le produit de la vente de celui qui n'est pas encore vendue, ces crédit sont accorder pour deux ans au maximum d'un pourcentage de 70% de la valeur de bien à vendre avec la garantie prise sur le bien à acquérir, c'est une avance destinée à financer exceptionnellement les immobilisations dans l'attente d'une rentée certaine et prochaine.

### **d) L'escompte commercial**

L'escompte commercial peut être défini comme « l'opération de crédit par laquelle le banquier met à la disposition d'un client le montant d'une remise d'effets sans attendre leur échéance. Le recouvrement des effets, qui lui sont cédés en pleine propriété, doit normalement procurer au banquier »<sup>37</sup>.

Autrement dit, l'escompte permet à un fournisseur (porteur ou cédant) de mobiliser, avant terme, les créances qu'il détient sur sa propre clientèle en les cédants, en cas de besoin, à son banquier (cessionnaire) qui le règle par anticipation et se charge à l'échéance du recouvrement sur l'acheteur.

L'escompte est un moyen de financement moins risqué pour les deux parties (banque et entreprise), il est de plus en plus demandé par les PME car les banques l'accordent rapidement et avec peu de formalités.

### **e) L'affacturage « le factoring »**

Conformément à l'article 543 du Code de commerce algérien:« Le contrat d'affacturage ou factoring est un acte aux termes duquel une société spécialisée, appelée factor, devient subrogée aux droits de son client, appelé adhérent, en payant ferme à ce

---

<sup>36</sup> Rousselot.P, Verdié. J-F, « la gestion de la trésorerie », éd DUNOD, Paris, 1999, P.138.

<sup>37</sup> Chainel A ; La banque et l'entreprise : les techniques actuelles de financement, édition la revue banque, 1989,

## Chapitre I : Conception générale sur la petite et moyenne entreprise (PME).

---

dernier le montant intégral d'une facture à échéance fixe résultant d'un contrat et en prenant à sa charge, moyennant rémunération, les risques de non-remboursement. »<sup>38</sup>

Cette technique s'avère intéressante, puisqu'elle permet au vendeur d'éviter le suivi de ses impayés, et des délais de paiement. Les risques d'insolvabilité des débiteurs et de non paiement à l'échéance sont donc transférés à la société de factoring qui reçoit une quittance subrogative lui transmettant tous les droits que l'entreprise détienne sur ses clients<sup>39</sup>.

### 2.2.2.2. Les crédits à moyen terme

Les crédits à moyen terme sont par définition des crédits dont la durée se situe environs entre deux et sept ans. Ces crédits sont généralement destinés à financer l'acquisition d'équipements légers, c'est-à-dire ceux dont la durée d'amortissement est égale à la durée de remboursements de ces crédits.

En Algérie, ce sont actuellement les banques de dépôts qui octroient des crédits à moyen terme. Elles le font sur des ressources constituées en grande partie de dépôts à vue. Conformément à l'article 71 de la loi 90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit, les crédits à moyen terme sont réescomptables auprès de la Banque d'Algérie.

Il existe trois types de crédit à moyens terme ; réescomptables, mobilisables et non-mobilisables :

#### ➤ Les crédits à moyen terme réescomptable

C'est la forme de crédit la plus utilisée au sein des banques algériennes, car elle leur permet de reconstituer la trésorerie décaissée à l'occasion de la réalisation du crédit, et ce en réescomptant, auprès de la banque d'Algérie, le billet à ordre souscrit par l'emprunteur.

Selon l'article 71 de la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et le crédit « la banque centrale peut réescompter aux banques et établissement financier pour des périodes de 6mois au maximum ou prendre en pension les effets créés en représentation de crédit à moyen terme »<sup>40</sup>.

#### ➤ Les crédits à moyen terme mobilisables

Dans le lexique finance: le crédit mobilisable est défini comme étant une expression qui ne s'applique que dans le monde bancaire. Lorsqu'une banque veut ce refinancé, elle présente à la banque du premier rang (banque centrale) des titres de garanties

---

<sup>38</sup> Article 543 du Code de commerce Algérien

<sup>39</sup> Dov Ogien, « Comptabilité et Audit Bancaire », 2ème Ed, Ed Dunod, Paris, 2008, p151.

<sup>40</sup> La loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et le crédit. Article 71.

## Chapitre I : Conception générale sur la petite et moyenne entreprise (PME).

---

notamment ses avoirs et les créances quelle détient, en échange, la banque centrale lui accorde un crédit d'un montant correspondant.

### ➤ Les crédits à moyen terme direct (non mobilisable)

Le crédit à moyen terme est dit direct lorsqu'il est nourri par la banque sur sa propre trésorerie. Le billet à ordre souscrit par l'emprunteur est considéré comme une reconnaissance de dette et non comme instrument comptable.

#### 2.2.2.3. Les crédits à long terme

Les crédits à long terme sont d'une durée supérieure à 7ans. Ils servent à financer les investissements importants des entreprises tels que de l'équipement (machines industrielles), l'immobilier ou même parfois des projets de croissance externe. Ils ont, mis à part leur durée, les mêmes caractéristiques que les crédits à moyen terme.

En Algérie, l'octroi du crédit à long terme au secteur privé est devenu possible avec la loi 82-11 d'août 1982 relative à l'investissement économique privé national. Ce type de crédit se fait par la banque algérienne de développement « BAD » et non par les banques primaires. Le total des versements exigibles influence le calcul de la capacité de remboursement, car ils y apparaissent au dénominateur<sup>41</sup>.

Au total, Les risques de perte des crédits à moyen terme et long terme sont plus grands parce que pendant la durée du concours, les affaires de l'entrepreneur peuvent périlcliter pour une raison ou pour une autre. Aussi le banquier doit-il examiner attentivement le programme de remboursement et chercher des garanties adaptées.

---

<sup>41</sup> BEZTOUH D,op, cit p74

# **Chapitre I : Conception générale sur la petite et moyenne entreprise (PME).**

---

## **Section 03 : L'importance des petites et moyennes entreprises et leurs spécificités.**

Les petites et moyennes entreprises (PME) suscitent un intérêt croissant chez l'ensemble des acteurs de la vie économique, leur rôle économique et leur contribution à la croissance sont désormais reconnus. Dans la plupart des pays développés, plus de 90% des entreprises sont des PME, elles représentent une part substantielle du PIB et génèrent plus de la moitié des emplois (source OCDE). Tous les acteurs de la vie économique s'accordent aujourd'hui à dire que les PME sont reconnues comme un enjeu de compétitivité majeur, du fait de leur grande flexibilité et adaptabilité face au changement et de leur implication dynamique dans les domaines de l'innovation et de la création d'emploi

La création d'entreprise devient alors un levier privilégié des politiques économiques repris dans les actions de différents gouvernements occidentaux ; renforcée en cela par la publication de deux études américaines en 1979 et 1984 démontrant que les PME étaient les entreprises les plus pourvoyeuses d'emplois.

L'idée commence ainsi à se faire entendre que les PME répondent mieux aux nouvelles aspirations sociales et économiques et apparaissent mieux armées pour résister à la crise.

Cet intérêt pour les PME s'est traduit parallèlement par un développement des travaux de recherche en la matière.

En sciences de gestion plus particulièrement émerge l'idée que les PME constituent des organisations particulières et non plus une miniature de la grande entreprise.

Aujourd'hui, les gouvernements à travers le monde reconnaissent l'importance des PME et leurs contributions à la création d'emploi, la croissance économique et la création de richesse.

### **3.1. Le rôle des PME**

Les PME sont dotées de multiples atouts inappréciables, puisqu'elles sont considérées comme la valve de sécurité économique et sociale de divers pays dans le monde que ce soit développé ou, en voie de développement. Il est prouvé que leur place est très importante du fait qu'elle est considérée comme la locomotive du développement et de la croissance.

# Chapitre I : Conception générale sur la petite et moyenne entreprise (PME).

---

## 3.1.1. Le rôle économique des PME

Les PME jouent un rôle essentiel, aussi leur succès aura un impact direct sur l'économie d'un pays puisqu'elles sont le vecteur de la création d'emploi, de la valeur ajoutée (VA) et la croissance économique.<sup>42</sup>

### 3.1.1.1. La création d'emploi et la croissance économique

Des recherches récentes sur la contribution des entreprises de différentes tailles à la croissance de l'emploi montrent que les petites entreprises génèrent une importante proportion de nouveaux emplois à long terme. Les PME, par leur nombre très important, sont un vivier de l'emploi dans tous les pays et occupent en moyenne deux tiers de l'emploi total.

En effet, elles constituent un vivier d'emploi que les pouvoirs publics ont favorisé par différents moyens. A ce jour, elle représente près de la moitié de l'emploi salarié total et les attentes exprimées à leurs endroits sont à la mesure des actions de politique publique qui leur sont destinées. En matière de création d'emploi, il est utile de rappeler que les PME disposent d'un atout important. Les possibilités d'emplois créés par ces entreprises utilisent relativement moins de capital que celle engendrées par les entreprises plus grande. En outre, souvent plus disséminées sur le territoire que les grandes entreprises, les PME peuvent également contribuer à une distribution plus équitable du revenu. La validité et l'universalité de ces propositions repose cependant sur des hypothèses relatives à la nature des emplois ainsi créés, à la productivité des facteurs et aux salaires distribués.

En plus de leur importante implication dans la création de l'emploi, les PME jouent le rôle de catalyseur de croissance dans la majeure partie des pays industrialisés. Elles participent ainsi pour une grande part dans la formation de produit intérieur brut (PIB) de ces économies.

Jusqu'à la fin des années 1970, on considérait que les PME ne contribuent pas à la croissance économique. Il faut attendre les années 1980 pour constater que les PME créent de l'emploi et pour qu'on conçoive comme un modèle de l'entreprise compétitive, du fait de sa capacité à identifier des besoins nouveaux, à adopter les nouvelles technologies et à contribuer à l'apprentissage, à la formation professionnelle et au développement local<sup>43</sup>.

---

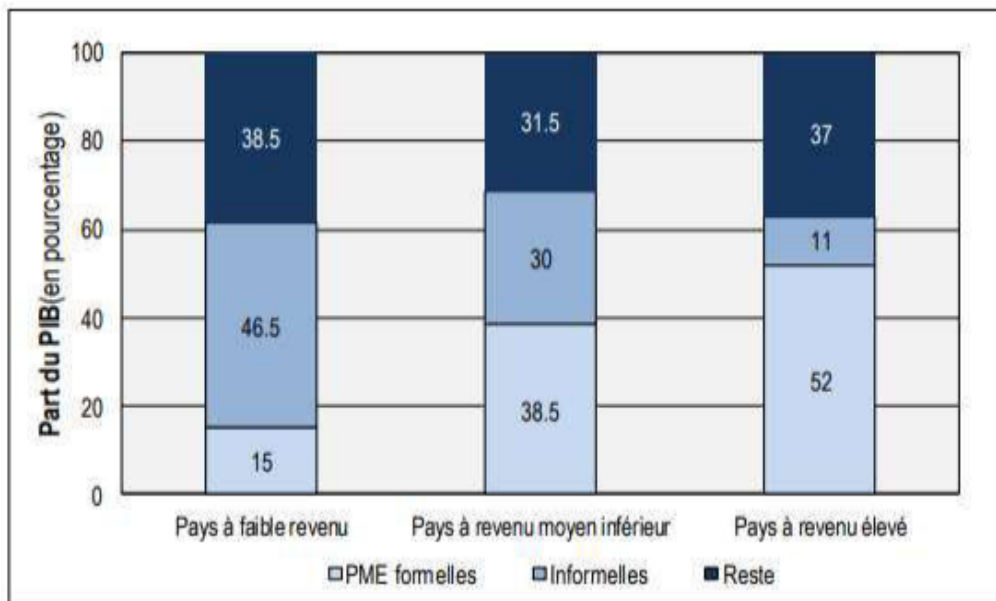
<sup>42</sup> SI LAKHAL K., KORICHI Y., GABOUSSA A. : « Les PME en Algérie : Etat des lieux, contraintes et perspectives », Revue de la performance des entreprises Algériennes N° 04/2013, 2013, P35.

<sup>43</sup> BOUKHENAK M., CHENNIT N. : « Le rôle des PME dans le développement local : cas de la commune d'EIkseur », Mémoire de Master option Management Economique des Territoires et Entrepreneuriat, Université de Bejaïa, 2016 ; P62

## Chapitre I : Conception générale sur la petite et moyenne entreprise (PME).

Ainsi, d'après plusieurs données statistiques et études prévisionnelles, les PME généreraient plus de 50% du PIB dans beaucoup de pays, notamment les pays développés. Par ailleurs, il est important de souligner que les PME du secteur informel, à côtés des autres catégories d'entreprises, génèrent plus de 60% du PIB des pays à faible revenu, alors que la contribution des PME du secteur formel est bien plus importante dans les pays à revenu élevé.

**Figure n° 02: Part du PIB générée par les PME.**



**Source :** NAIT CHABANE Messaoud et HAMMOUDI Celia, « Les dispositifs de financement des PME en Algérie, cas : ANDI -GUD Tizi-Ouzou », mémoire de fin d'étude, spécialité : finance et banque ; UMMTO. 2019.

On peut constater que l'apport des PME formelles dans les pays à revenu élevé est nettement plus important que dans les pays à revenu moyen, en effet, il s'élève à 52% dans les pays à revenu élevé et à 38,5% dans les pays à revenu moyen inférieur, alors que dans les pays à faible revenu, la contribution des PME formelles ne dépasse pas les 15%. Inversement pour les PME informelle où on peut constater que leur contribution est bien plus importante dans les pays à faible revenu que dans les pays à revenu moyen inférieur et dans les pays à revenu élevé.

Et Selon les chiffres publiés par la « Small Business Administration », ce sont les PME dans leur ensemble qui ont principalement contribué à la création d'emplois aux Etats-Unis durant la période de 1976-1988. Les résultats indiquent aussi que la création d'emploi par les grandes entreprises est largement tributaire des conditions macroéconomique, tandis que les PME y sont moins sensible. Une étude Britannique aboutit à des conclusions semblables pour le Royaume-Uni. Les différences entre les résultats des études anglo-

## Chapitre I : Conception générale sur la petite et moyenne entreprise (PME).

saxonnes et les autres études réalisées sur le continent européen peuvent en partie s'expliquer par une situation différente au sein du cycle économique.

### 3.1.1.2. La création de la richesse (valeur ajoutée)

Les PME jouent un rôle essentiel dans la création de la VA, qui mesure la production créée et vendue pour une entreprise. Généralement la VA est désignée par le PIB qui est pour l'essentiel la somme des VA de l'ensemble des entreprises dans différents secteurs.

En outre, les PME contribuent à la création des richesses aussi bien dans les économies développées que celles en développement. Cette contribution est beaucoup plus importante dans les pays développés et elle est moindre dans les pays en développement, où le secteur informel prédomine. Le tableau I.06 ci-après donne un aperçu de la contribution des PME à la création de richesses dans quelques pays.

**Tableau n° 07 : PME et création des richesses dans quelques pays.**

Pays et régions	Année	part des PME en pourcentage (%)	
		Valeur ajoutée	PIB
France	2013	43	49
Chine	2012	75	60
Canada	2011	54	32
Sénégal	2011	30	20
Maroc	2013	21	38

**Source :** OUSSAID Aziz, Mémoire de Magister en science économique : « Financement des Petites et Moyennes Entreprises : cas des PME algériennes », UMMTO, 2016, page 32.

Les données du tableau montrent clairement que la contribution des PME dans la création des richesses est nettement plus importante dans les économies à revenu élevé. En France, les PME créent 43% de valeur ajoutée et génèrent 49% du PIB, ces taux sont plus élevés en Chine en raison de la compétitivité des PME chinoises notamment ces dernières années. Dans les pays à faible revenu, le secteur informel domine et par conséquent, la

## Chapitre I : Conception générale sur la petite et moyenne entreprise (PME).

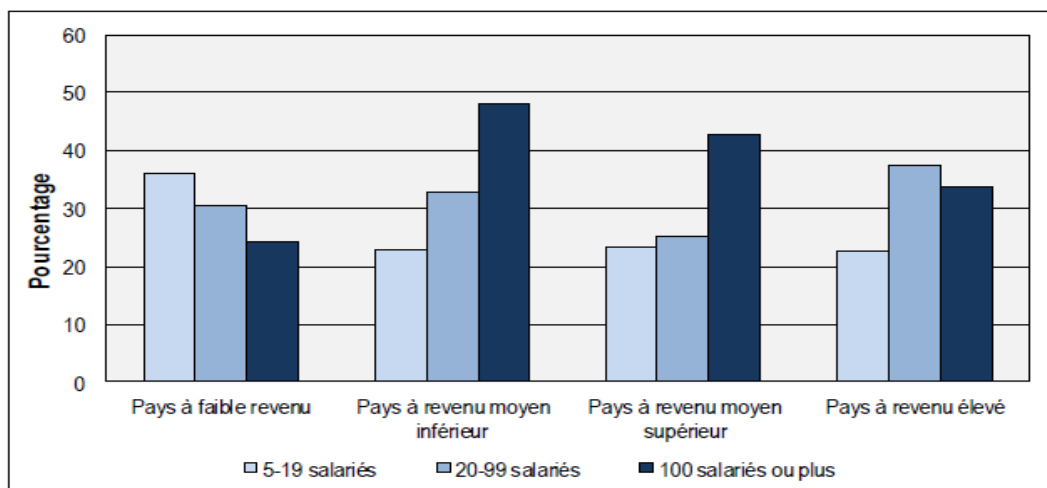
contribution des PME dans le secteur formel est moindre et leur contribution dans la création des richesses est difficilement mesurable.

### 3.1.2. Le rôle social des PME

Le rôle social des PME se traduit à travers la création d'emplois, l'augmentation de la compétitivité, la restructuration et la redynamisation des économies ainsi pour la lutte contre la pauvreté. Par ailleurs, les PME offrent de l'emploi, les conditions de travail et aussi l'insertion des salariés dans une structure sociale, ainsi les PME deviennent une unité sociale, nous parlons donc d'une entreprise citoyenne. Une entreprise citoyenne est une entreprise qui respecte ses salariés, qui cherche à développer et améliorer ces produits. Elle lutte contre le chômage et minimise des risques pour les salariés et la société.

D'après plusieurs données empiriques collectées par différents organismes ainsi que des études statistiques réalisée sur la base de ces données, l'apport des PME dans la création d'emploi à travers le monde est un fait sur lequel elles convergentes toutes. Par ailleurs, malgré que les PME constituent l'un des principaux moteurs de la création d'emploi, l'hétérogénéité de leur secteur s'avère être une problématique très complexe dans les choix économiques et politiques d'un pays. En d'autres termes, les mesures qui peuvent être entreprises dans le sens du soutien, de la promotion et du développement des PME peuvent privilégier la quantité au détriment de la qualité.

**Figure n°03 : impact social des PME à travers le monde.**



**Source :** NAIT CHABANE Messaoud et HAMMOUDI Celia, « Les dispositifs de financement des PME en Algérie, cas : ANDI -GUD Tizi-Ouzou », mémoire de fin d'étude, spécialité : finance et banque ; UMMTO. 2019.

## **Chapitre I : Conception générale sur la petite et moyenne entreprise (PME).**

---

Dans les pays à faible revenu, les PME dont le nombre de salariés est compris entre 5 et 19 sont les plus imposantes avec un pourcentage moyen de 36% environs, par la suite, en deuxième position, on retrouve les PME dont le nombre de salariés est compris entre 20 et 99 salariés avec une présence de 30%. Les PME dont le nombre de salariés est de 100 ou plus se positionnent en dernier avec un pourcentage moyen de 24%.

Inversement dans les pays à revenu moyen inférieur et dans les pays à revenu moyen supérieur où les entreprises au nombre de salariés est compris entre 5 et 19 se positionnent en dernier avec un pourcentage avoisinant les 23%. En deuxième position, on retrouve les entreprises dont le nombre de salariés est compris entre 20 et 99 avec une forte présence dans les pays à revenu moyen inférieur avec un pourcentage de 32%. Pour ce qui est des pays à revenu moyen supérieur, cette catégorie d'entreprise est présente avec un pourcentage avoisinant les 24%. Quant aux entreprises dont le nombre d'employés est égal ou supérieur à 100, on peut constater leur très forte présence dans ces pays. Leur présence est donc comprise entre 40 et 50 %.

Dans les pays à revenu élevé, on peut constater que ce sont les entreprises dont le nombre d'employés est compris entre 20 et 99 qui sont les plus présentes avec un pourcentage avoisinant les 48%. Cela s'explique à travers le fait que les pays développés optent de plus en plus la délocalisation vers les pays proposant une main d'œuvre moins chère, à savoir, la Chine, l'Inde ou encore le Brésil. C'est pour cela que les PME ayant 100 employés ou plus sont généralement délocalisées, cependant, les PME ayant entre 20 et 99 employés sont plus présentes dans ces pays car ce sont des pays qui jouissent d'un très grand progrès technique et de technologies très développées et l'automatisation des tâches ainsi que la numérisation des données et des concepts traditionnels fait que la main d'œuvre est moins sollicitée.

Avec la très forte présence des PME au nombre d'employés est égal ou supérieur à 100 dans les pays à revenu moyen inférieur ainsi que dans les pays à revenu moyen supérieur, on peut constater l'apport des PME dans la création d'emploi, ce qui est un indicateur très significatif quant à la baisse du taux de chômage. On peut constater à travers ces informations que les PME ont un rôle social d'une importance capital, de ce fait, elles peuvent être utilisées comme l'un des principaux instruments de régulation des taux de chômage.

### **3.2. Les spécificités des PME**

La prise de conscience des problèmes particuliers concernant la gestion des PME a conduit à l'émergence d'une communauté scientifique spécialisée dans le management des

# Chapitre I : Conception générale sur la petite et moyenne entreprise (PME).

---

PME, cette communauté est structurée autour de plusieurs associations de recherche internationale dont les principales sont l'ICSB (International Council of Small Business) et l'AIREPME (Association International de Recherche En PME). La première tâche de cette communauté a été d'élaborer les fondements d'une théorie de la PME et de son mode d'organisation<sup>44</sup>

## 3.2.1. Les fondements de la spécificité des PME

L'analyse économique traditionnelle a considéré pendant longtemps que la recherche d'une grande taille était un gage de compétitivité pour l'entreprise. Ceci a conduit de nombreux chercheurs à expliciter les avantages de la grande taille autour de trois concepts : les économies d'échelle, les économies de champ et les économies d'apprentissage.

Selon Marchesnay, P. Mistes français, tous ces arguments peuvent être retournés, car la justification théorique de la PME repose alors sur les trois arguments inverse : les déséconomies d'échelle, les déséconomies de champ et les déséconomies d'expérience.

### 3.2.1.1. Les déséconomies d'échelles

L'augmentation de la production entraîne une diminution des coûts de revient. Ce phénomène est appelé par les économistes « économies d'échelle » qui est la justification théorique de l'accroissement de la taille (plus la taille des entreprises est grande, plus le coût de revient est faible et donc plus l'entreprise gagne en compétitivité).

Mais ce phénomène de l'abaissement des coûts a des limites, au-delà d'un certain seuil, les coûts s'accroissent avec l'accroissement de la taille de l'entreprise et donc elle entre dans une phase de déséconomies d'échelle et ce à cause des problèmes de gestion et d'organisation.

Ce principe des économies d'échelle et des déséconomies d'échelle, paraît pertinent pour justifier l'existence de très grandes ou de toutes petites entreprises.

- les très grandes pour les activités industrielles avec des produits et des technologies banalisés
- les très petites ne reposent pas sur la standardisation des produits mais au contraire sur l'originalité de collection.

---

<sup>44</sup> Oliviertorres.net/travaux/PDF/Pmetorres.Pdf, P10, consulté le 26/06/2022.

## Chapitre I : Conception générale sur la petite et moyenne entreprise (PME).

---

### 3.2.1.2. Les déséconomies de champs

Les déséconomies de champ surviennent lorsque la production d'une entreprise dans son ensemble est inférieure à la production de chacune des entreprises séparément, chacune d'entre elles produisant un seul produit (compte tenu de certains facteurs de production).

Les avantages de la diversification s'inscrivent dans l'économie de champs. Ainsi, les entreprises diversifiées jouent un rôle plus décisif par rapport aux PME mono-productrice. En effet, la diversification fait accroître la notoriété des grandes entreprises et elle joue un rôle dans la réduction des risques.

Les entreprises spécialisées demeurent plus vulnérable (car leur avenir dépend d'une seule activité), mais cette spécialisation peut être un avantage pour les PME car les entreprises spécialisées connaissent mieux leurs produits et leurs activités, la spécialisation peut être considéré comme la base de la compétitivité des PME dans la mesure où elle limite les conflits concurrentiels.

Donc, la forte diversification peut conduire l'entreprise à se lancer dans des domaines qu'elle ne maîtrise pas, comme le cas des groupes industriels qui sont victimes d'une perte d'identité et aujourd'hui vont chercher à se recentrer sur les activités de base.

### 3.2.1.3. Les déséconomies d'expérience

Nous trouvons les économies d'expérience comme troisième légitimation de la grande taille des entreprises. La théorie de l'effet d'expérience dit que le coût de production d'un produit décroît de façon constante à chaque doublement de la production cumulée (Olivier Torrès). La répétition d'une tâche permet de réduire le temps nécessaire à sa réalisation. Cette forte accumulation et la durée permet à l'entreprise de bénéficier d'économie d'apprentissage (courbe d'apprentissage).

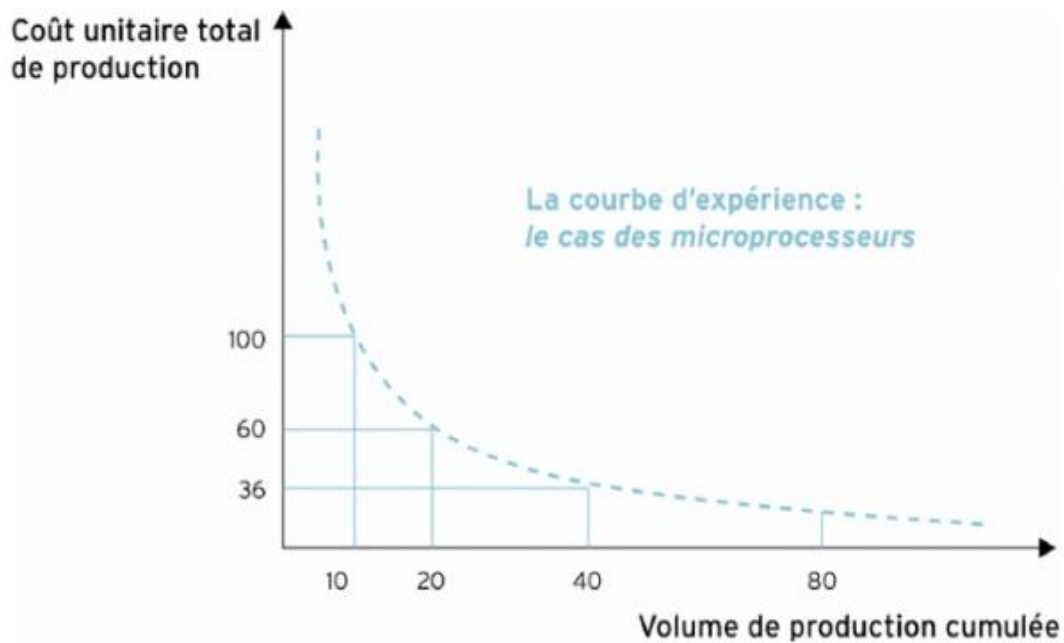
L'effet d'expérience est un postulat constaté dans tous les domaines d'activités permettant d'expliquer la domination par les coûts, il peut être défini comme : « le coût unitaire total d'un produit (hors inflation) décroît d'un pourcentage constant chaque fois que la production cumulée de ce produit par l'entreprise est multipliée par 2 ».

La courbe d'expérience est une représentation graphique, à l'échelle décimale ou logarithmique, de l'effet d'expérience. (Voir figure n°04)

## Chapitre I : Conception générale sur la petite et moyenne entreprise (PME).

---

Figure n° 04: la courbe d'expérience (cas des microprocesseurs).



Source : <https://www.e-marketing.fr/>

Toutefois, l'effet d'expérience est déterminé par le maintien d'un environnement stable, ce qui signifie que l'effet d'expérience n'est pas un atout que si cette condition est présente. Lorsque l'environnement devient instable, le levier déterminant de l'efficacité de l'entreprise sera l'expérimentation.

# Chapitre I : Conception générale sur la petite et moyenne entreprise (PME).

---

## Conclusion

Le concept P.M.E, reste un concept flou dont les définitions varient. De ce fait, leur définition s'appuie sur plusieurs critères afin de fonder une définition commune qui contribue à améliorer la cohérence et l'efficacité des politiques de soutien aux PME dans chaque pays.

Ce premier chapitre nous a permis d'approfondir nos connaissances sur la PME à savoir ses définitions qui varient d'un pays à un autre, et qui doit prendre en compte les critères qualitatifs qui se résument en mode d'organisation et de gestion, car les définitions qualitatives s'approchent mieux des réalités de la PME. Elles montrent la diversité, et la spécificité de ce type d'entreprises.

Nous avons vu à travers ce chapitre l'importance et la place des PME dans l'économie. Cependant, l'intérêt que suscite les PME, depuis les années 70, est le même dans toutes les économies, leur poids dans les économies est considérable, elles représentent la plus grande part des entreprises et participent à la création des richesses et de l'emploi.

Ainsi, nous avons mis en évidence les différents modes de financement pour la PME, mais son utilisation diffère d'une PME à l'autre. Cette dernière a une tendance à investir avec ses propres ressources mais généralement ces ressources s'avèrent insuffisantes, qui est amené à s'adresser au financement externe pour compléter leurs capitaux,

## ***Chapitre II :***

*Analyse empirique du financement des PME  
en Algérie.*

### Introduction

Les petites et moyennes entreprises occupent une place importante dans l'économie algérienne depuis la libéralisation de l'économie à la fin des années 80. Ces entreprises, après avoir été marginalisées durant la période postindépendance caractérisée par l'économie administrée et les politiques économiques inspirées du modèle soviétique, ont suscité un regain d'intérêt des pouvoirs publics. En effet, l'état algérien a pris conscience du rôle économique et social que peuvent jouer les PME, notamment dans l'absorption du chômage et la création de richesses.

Les PME ont fait leur apparition dans l'économie algérienne à partir de la fin des années 80 et début des années 90, grâce aux réformes engagées pour libérer l'économie et le secteur privé. Cette croissance des PME a été accentuée par la création des organismes d'aide à la création et au développement de ces entreprises qui ont encouragé les jeunes promoteurs à financer leurs propres projets.

En effet, durant cette période, des grandes réformes ont été amorcées pour promouvoir ces entreprises de dimension réduite. L'État Algérien a mis en place un nouveau cadre législatif et plusieurs réformes liées aux programmes de redressement économique, au système juridique pour le développement de l'investissement et la promotion des PME telles que le nouveau code d'Investissement qui a été promulgué le 05/10/1993 relatif à la promotion de l'investissement qui exprime la volonté de l'ouverture de l'économie algérienne et celle de mettre au point une nouvelle politique de promotion de l'investissement.

Nous avons scindé ce chapitre en trois sections. La première sera réservée à la présentation d'état de lieux (le cadre institutionnel, la définition, l'évolution) des PME en Algérie, ainsi que les différents dispositifs d'aide à leur création et leur soutien. La deuxième et la troisième section se sont focalisées sur l'importance de la PME dans l'économie nationale, et les difficultés auxquelles ces dernières se trouvent confrontées dans le contexte algérien.

### **Section 1 : Rappel historique et cadre institutionnel de la PME en Algérie.**

La sortie de colon du territoire national a laissé l'Algérie dans un grave désastre dans tous les secteurs et les domaines. L'Algérie en Juillet 1962 était essentiellement une société rurale (80%), qui n'avait pas de groupe capitaliste. Pour remédier ce sous développement économique, social et culturel, plusieurs plans économiques ont été établis par le gouvernement algérien. Ces plans visaient la mise en place d'un tissu industriel composé d'un ensemble de grands complexes et PME.

De ce fait, l'émergence de la PME Algérienne est encouragée par un processus de réformes économiques libérales qui ouvrent l'économie au secteur privé pour une relance salvatrice. En réalité, la petite entreprise privée a existé en Algérie sous le régime socialiste.

Dans cette section nous présenterons un rappel historique sur le développement industriel en Algérie et le cadre institutionnel dans lesquels a évolué la PME depuis l'indépendance à nos jours.

#### **1.1. Genèse et développement des PME en Algérie**

La majorité des PME en Algérie sont nées à partir de la fin des années 1980. La PME avant cette date n'a joué qu'un rôle secondaire. Majoritairement, on peut distinguer trois périodes de l'évolution de la PME depuis l'indépendance. La première, de 1963 jusqu'en 1982, s'est caractérisent par la prédominance du secteur public, l'état est considéré l'unique propriétaire et entrepreneur. La seconde période, de 1982 à 1989, est la troisième de 1989 à nos jours, caractérisée par l'encouragement de l'initiative privée et l'intérêt apporté pour les PME.

##### **1.1.1. La période de 1962 à 1982 : (Les PME algériennes à l'ère de l'économie administrée (de 1963 à 1988))**

A la veille de l'indépendance, la plupart des PME qui existaient, étaient aux mains des colonais. Juste après l'indépendance, ces entreprises ont été confiées à des Comités de gestion après le départ de leurs propriétaires étrangers ; elles furent intégrées à partir de 1967 dans des sociétés nationales.

Durant cette époque les caractéristiques de l'économie Algérienne étaient une économie planifiée à prédominance publique et une industrie basée sur des biens d'équipements et des produits intermédiaires. Autrement dit, la PME était considérée durant toute cette période comme « appoint » au secteur public, car toutes les politiques sont concentrées sur le développement de ce dernier en marginalisant le secteur privé qui se débrouillait dans le cadre de ses propres capacités.

## Chapitre II : Analyse empirique du financement des PME en Algérie.

---

La période de 1963 jusqu'à 1982 avait deux codes d'investissements, celui de 1963 et de 1966, cela dans une logique d'un régime d'autorisation (avec agrément) et d'un monopole de l'Etat sur les secteurs vitaux de l'activité économique du pays.

- **Le premier code d'investissement promulgué en Juillet 1963 10 (loi n° 63-277)**, qui s'adressait spécialement aux investisseurs étrangers jugés comme leviers de développement pour le pays, vu l'insuffisance des ressources financières et les besoins de la population à satisfaire. Malgré les avantages garantis aux investisseurs, ce code n'a pas donné lieu aux résultats escomptés au départ. C'est justement suite à cet échec qu'une autre loi a vu le jour.
- **Le second code d'investissement promulgué en 1966, 11 (loi N°66-284)** promulgué le 15/09/1966 s'adresse cette fois-ci aux investisseurs privés nationaux. Cela dit, le monopole revenait à l'État pour ce qui est des secteurs stratégiques de l'économie et obligeait, par ailleurs, les entrepreneurs privés ou les investisseurs d'obtenir un agrément pour leurs projets auprès de la Commission National des Investissements (CNI). La difficulté dans le rassemblement des critères exigés par la commission ainsi que les lourdeurs administratives et bureaucratiques qu'elle a ajoutée ont mené à sa dissolution en 1981.

Cependant la PME a marqué réellement son démarrage à partir du premier plan quadriennal (1970-1973) qui avait prévu un programme spécial de développement des industries locales, poursuivis d'un deuxième plan quadriennal (1974-1978). Durant toute cette période, le développement de la PME a été initié exclusivement par le secteur public dont les objectifs constituent à assurer un équilibre régional. C'est ainsi qu'un total de 594 PME a été réalisé durant cette période.

A noté que la Commission Nationale des Investissements n'a ajouté que complexité et lourdeur administrative et bureaucratique, chose qui a fait dissoudre la CNI en 1981. A cette époque, la PME a été considéré comme complément au secteur public, notant que toutes les politiques et les mesures d'aide et de développement ont été concentrés au service de ce dernier, de ce fait les promoteurs privés se sont dirigé vers les créneaux de services et de commerce, et même ces créneaux n'ont pas trouvé l'environnement favorable et encourageant, la législation de travail était rude, la fiscalité très lourde et le commerce extérieur était fermé<sup>1</sup>.

### 1.1.2. La période de 1982 à 1988 :

La promulgation du code des investissements de 1982, et la création de l'office pour l'orientation, le suivi et la coordination de l'investissement privé (O.S.C.I.P) représentaient une volonté de la part des pouvoirs publics à encadrer et à orienter la petite et moyenne entreprise.

---

<sup>1</sup> Samia GHARBI. (2001). Les PME/PMI en Algérie : état des lieux. Cahiers du Lab.RII, N°238. Laboratoire de Recherche sur l'Industrie et l'Innovation, Université du Littoral Côte d'Opale. p05.

## Chapitre II : Analyse empirique du financement des PME en Algérie.

---

Cette période a affiché une volonté pour l'encadrement et l'orientation des PME par la création d'un nouveau cadre législatif par la loi du 21.08.1982 relative à l'investissement économique privé national<sup>2</sup>. Elle a été marquée par les grandes réformes mais toujours avec le système de l'économie administrée. Cette seconde période a connu une évolution marquée par beaucoup de réticences bien qu'elle a donné naissance aux deux plans quinquennaux en faveur du secteur privé (1980-1984 et 1985-1989). Ces deux plans ont dicté un ensemble de mesures telles que :

- ✓ Le droit d'acquisition des équipements et dans certains cas des matières premières ;
- ✓ L'accès aux autorisations globales d'importations (A.G.I) ainsi qu'au système des importations sans paiement.

Ces mesures d'aide ont abouti à la réalisation de plus de 775 projets de PME/PMI, quoique cette période se caractérisait par certains obstacles aux secteurs, à signaler :

- Le financement par les banques ne doit pas dépasser 30% du montant total de l'investissement ;
- Les montants investis ne doivent pas dépasser les 30 millions de dinars pour une société de responsabilité limitée (SARL).

Durant toute la période de 1963 à 1988, la réglementation existante en matière d'investissement avait pour objectif de limiter l'investissement privé, et de l'orienter vers des niches que le planificateur changeait en fonction des plans. Cela, malgré le rôle reconnu pour les PME dans le développement économique.

Il ressort d'après cette brève analyse de la période de planification centralisée que, malgré les efforts entrepris par l'Etat qui, se sont concrétisés dans la mise en place de différents codes et lois régissant le secteur privé, les mesures restrictives mises en place par les pouvoirs publics à l'égard du secteur des PME ont rendu difficile la résistance d'un secteur privé au sein d'une économie socialiste. En effet, la vie des petites entreprises dépendait du degré de leur conformité aux règles et lois mises en place. L'autofinancement et le recours au réseau familial sont des facteurs ayant aidé les PME de cette période à résister face aux lacunes imposées et s'assurer une existence malgré courte.

---

<sup>2</sup> Projet de rapport présenté par le CNES, « Pour une politique de développement de la PME en Algérie », juin 2002, p9.

### **1.1.3. De 1988 à nos jours : (La PME algérienne dans le contexte de transition vers l'économie de marché)**

En 1988, l'assouplissement de la législation a été graduellement entamé par la loi 88-25 du 19/07/1988 qui a libéré le plafond de l'investissement privé et a ouvert à ce dernier d'autres créneaux.

L'économie algérienne a connu à partir des années 1988, une phase de transition vers l'économie de marché, c'est ce qui l'a conduit à établir des relations avec les institutions internationales tels que le FMI et la Banque Mondiale pour atténuer la crise de sa dette extérieure d'une part, et à l'application d'un régime de politique monétaire, financière, économique et commerciale d'une autre part qui lui a dicté la privatisation de nombreuses entreprises publiques, et a contribué au développement des petites et moyennes entreprises dans certaines activités de l'économie, à titre d'exemple, la transformation des métaux ainsi que les petites industries mécaniques et électroniques.<sup>3</sup>

Dans cette période l'Etat a mis en place un nouveau cadre législatif et plusieurs réformes liées aux programmes de redressement économique pour le développement d'investissement et la promotion des petites et moyennes entreprises. A partir l'instauration de plusieurs codes. Tel que :

- La loi 88-25 du 12 /07/1988 qui a libéré le plafond de l'investissement privé et a ouvre à ce dernier d'autres créneaux.
- Le code d'investissement qui a été édicté 05/10/1993(décret législatif 93-12 d'octobre 1993 relatif à la promotion de l'investissement).

Ce code consacre la liberté d'investir il se caractérise par son alignement institutionnel avec les dispositifs légaux régissant l'investissement dans les pays voisins le Maroc et la Tunisie.<sup>4</sup>

#### **Les objectifs du code d'investissement de 1993**

- ✓ La promotion de l'investissement ;
- ✓ L'égalité entre les promoteurs nationaux privés et étrangers ;
- ✓ Remplacement de l'agrément obligatoire par une simple déclaration pour investir auprès des institutions administratives concernées ;
- ✓ Réduction des délais d'études de dossiers, le renforcement des garanties ;

---

<sup>3</sup> Merzouk Farida, « PME et compétitivité en Algérie » colloque international : PME maghrébines ; un facteur d'intégration régionales, Octobre 2009, Tlemcen, p 281.

<sup>4</sup> LIMAM Nassima « le financement des PME en Algérie dans le cadre du plan euro-méditerranéen (MEDA). » Mémoire master en science économique ; 2016, p 44.

## Chapitre II : Analyse empirique du financement des PME en Algérie.

Malgré la mise en œuvre des textes de 1993, des lourdeurs bureaucratiques, et des problèmes liés à la gestion du foncier industriel, entre autres, ont rendu pratiquement inopérant le dispositif mis en place.

Afin de donner une nouvelle importance à la promotion de l'investissement, les pouvoirs publics ont promulgué en 2001 l'ordonnance relative au développement de l'investissement (n°01-03 du 28/08/2001). Cette procédure vise comme premier objectif la reconstitution de la chaîne de l'investissement et l'amélioration de l'environnement administratif et juridique, par :

- ✓ Des mesures de facilitations administratives dans la phase de création de l'entreprise ;
- ✓ La suppression de la distinction entre investisseurs publics et investisseurs privés ;
- ✓ La création d'un conseil national de l'investissement (CNI) ;
- ✓ La création d'un fonds d'appui à l'investissement pour la prise en charge de la contribution de l'Etat dans le coût des avantages consentis. (CNES 2002).

### 1.2. La définition de la PME en Algérie

« En Algérie, la petite et moyenne d'entreprise est définie comme étant toute entreprise de production de bien et service qui se caractérise par un nombre d'employés qui varie entre 1 et 250, dont le chiffre d'affaire est compris entre 2 millions de Dinars ou un total du bilan inférieur ou égale à 500 millions de dinars. La très petite entreprise (TPE) ou micro-entreprise est définie comme une entreprise employant de 1 à 9 employés et réalisent un chiffre d'affaire annuel inférieur à 20 millions ou dont le total du bilan n'excède pas 10 millions de Dinars. »<sup>5</sup>.

A travers cette définition, il existe trois (03) types de PME<sup>6</sup> :

- **La Très Petite Entreprise (T.P.E)** : La T.P.E ou micro-entreprise, est définie comme une entreprise employant de 1 à 09 personnes, avec un chiffre d'affaires annuel inférieur à 20 Millions de Dinars, ou un total du bilan annuel n'excède pas 10 Millions de Dinars.

- **La petite entreprise (P.E)** : La P.E se caractérise par un nombre d'employés allant de 10 à 49 employés, avec un chiffre d'affaires annuel n'excède pas 200 Millions de Dinars, ou un total du bilan annuel qui n'excède pas 100 Millions de Dinars.

<sup>5</sup> Merzouk Farida, « PME et compétitivité en Algérie » colloque international : PME maghrébines ; un facteur d'intégration régionales, Octobre 2009, Tlemcen

<sup>6</sup> Loi d'orientation sur la promotion de la petite entreprise, JO de la République algérienne N° 77 du 15 décembre 2001.

## Chapitre II : Analyse empirique du financement des PME en Algérie.

- **La Moyenne Entreprise (M.E)** : La M.E est définie comme une entreprise employant de 50 à 250 employés, avec un chiffre d'affaires compris entre 200 Millions et 02 Milliards de Dinars algériens et un total du bilan compris entre 100 et 500 Millions de Dinars.

Le tableau suivant, résume les trois catégories de PME, qui présentée ci-dessus.

**Tableau n °08 : les critères de définition de la PME Algérie.**

Catégorie d'entreprise	Nombre d'employés	Chiffre d'affaire	Le total du bilan
Micro entreprise	1 – 9	Inférieur à 20 millions	N'excède pas 10 millions DA
La petite entreprise	10 – 49	N'excède pas 200 millions	N'excède pas 100 millions DA
La moyenne entreprise	50 – 250	Entre 200 millions et deux (2) milliards	Entre 100 et 500 millions

Source: loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise. Journal officiel n°77 du 15 décembre 2001.

### 1.3. L'évolution des PME en Algérie :

La récession économique des années 80 due essentiellement à la chute des prix du pétrole<sup>1</sup> et la montée de la contestation sociale, ont poussé les pouvoirs publics algériens à se lancer dans un long processus de réformes économiques, visant à libéraliser l'économie du pays, en se tournant davantage au secteur privé, jusque -là marginalisé au profit des grandes entreprises publiques. Des réformes amorcées en 1989 et qui ont donné à la PME et à l'initiative privée une place importante dans le développement et la modernisation économique. Une volonté qui s'est traduite par une augmentation importante du nombre des PME privées.

#### 1.3.1. La population de la PME en Algérie :

Depuis la transition économique de 1989, le parc des entreprises algériennes a connu un grand rebondissement. Changements liés aux divers programmes et mesures initiés par les pouvoirs publics. Mais ce n'est qu'à partir des années 2000 que la PME connaît un réel essor et que leur poids a largement augmenté dans le tissu économique. La densité des PME a presque quadruplé et que le nombre de création a plus que doublé depuis l'adoption de la loi de 2001<sup>7</sup>.

<sup>7</sup> MERZOUK. F, Op Cit., p 4.

## Chapitre II : Analyse empirique du financement des PME en Algérie.

En effet, la population des PME algériennes compte 3 composantes essentielles, à savoir, les PME du secteur privé, les PME du secteur publique et les artisans. A partir des années 2000, le nombre des PME a considérablement augmenté, soit, plus d'une dizaine d'années après d'adoption du nouveau code d'investissement et la mise en place des organismes d'aide et de soutien aux PME. Cela est, d'une part, dû à la stabilité sociale et économique que l'Algérie a commencé à recouvrir au début des années 2000 et à l'augmentation des prix du pétrole qui représente la première rente économique du pays.

Dans ce point notre analyse va être recensée en deux périodes, à savoir :

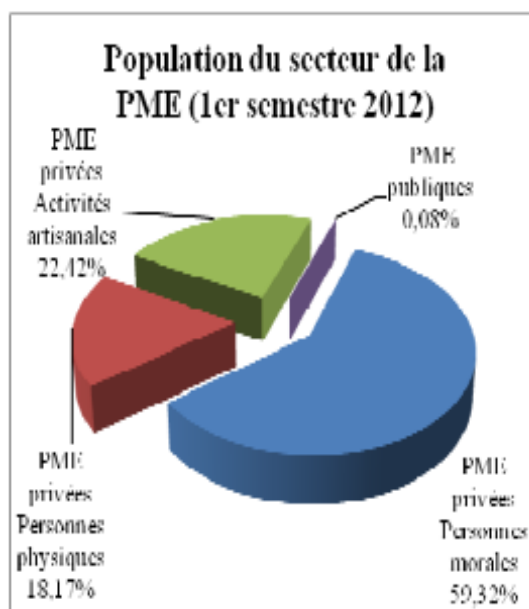
### 1.3.1.1. Les PME en chiffre à la fin de l'année 2012:

Selon le bulletin d'information économique n°21 du 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2012, la population de PME à fin juin 2012 s'élevait à 687 386 entités (voir tableau n°09) en marquant une évolution de 6,29% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2011.

En effet, a la fin du 1er semestre 2012, la population globale des PME, dans ses principales composantes, s'élève à 687 386 entités dont près de 60% sont constituées en personnes morales, le reste est constitué soit de personnes physiques (18,17%), soit d'entités exerçant dans les activités artisanales (22,42%). On recense par ailleurs 561 entreprises de type PME qui relèvent du giron étatique.

**Tableau n° 09 : Population globale des PME à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2012.**

Types de PME	Nbre de PME	Part (%)
<b>1. PME privées</b>		
Personnes morales	407 779	59,32%
Personnes physiques	124 923	18,17%
Activités artisanales	154 123	22,42%
<b>S/Total 1</b>	<b>686 825</b>	<b>99,92%</b>
<b>2. PME publiques</b>		
Personnes morales	561	0,08%
<b>S/Total 2</b>	<b>561</b>	<b>0,08%</b>
<b>Total</b>	<b>687 386</b>	<b>100%</b>



Source : Bulletin d'information économique (DSIS – Bulletin N°21 de l'année 2012) publié par Direction des Systèmes d'Information et des Statistiques.

## Chapitre II : Analyse empirique du financement des PME en Algérie.

Les créations d'entreprises ont été accentuées ces derniers mois : 27.736 PME ont été créées durant le 1er semestre 2012, contre 23 923 durant le 1er semestre 2011. En projection annuelle, la création de PME en 2012 dépasserait les 56.000 PME, contre plus de 44.000 PME en 2011.

**Tableau n° 10** : l'évolution des PME (1<sup>er</sup> semestre 2011-1<sup>er</sup> semestre 2012).

Nature des PME	Nbre de PME 1 <sup>er</sup> semestre 2011	Nbre de PME 1 <sup>er</sup> semestre 2012	Evolution	
			En nombre	En %
<b>1. PME privées</b>				
Personnes morales	383 594	407 779	24 185	6,30
Personnes physiques	117 260	124 923	7 663	6,54
Activités artisanales	141 460	154 123	12 663	8,95
<b>S/Total 1</b>	<b>642 314</b>	<b>686 825</b>	<b>44 511</b>	<b>6,93</b>
<b>2. PME publiques</b>				
Personnes morales	599	561	-38	-6,34
<b>S/Total 2</b>	<b>599</b>	<b>561</b>	<b>-38</b>	<b>-6,34</b>
<b>Total</b>	<b>642 913</b>	<b>687 386</b>	<b>44 473</b>	<b>6,92</b>
Dont : Personnes morales (privées et publiques)	<b>384 193</b>	<b>408 340</b>	<b>24 147</b>	<b>6,29</b>

**Source** : Bulletin d'information économique (DSIS – Bulletin N°21 de l'année 2012) publié par Direction des Systèmes d'Information et des Statistiques.

Cette évolution tout à fait positive résulte de la multiplication et de l'intensification des dispositifs d'aide et de soutien mis en œuvre par les pouvoirs publics, ainsi que des dernières mesures de facilitation en faveur des investisseurs et des porteurs de projets. Ces indicateurs économiques restent néanmoins entachés des déséquilibres dans la structure et la répartition territoriale de la population de PME.

Comme le montrent les données statistiques concernant les informations économiques du 1<sup>er</sup> semestre 2012, ( voir tableau n°11 ), en raison de sa géographie, l'Algérie présente une répartition inégale des PME et reste marqué par la prédominance d'une douzaine de wilayas (sur les 48) qui concentre plus de 52% des PME implantés dans le pays.

Quatre Wilayas, à savoir Alger (11,59 %du total), Tizi-Ouzou, Oran et Bejaia, accueillent près de 27% de la population de PME dans le pays.

## Chapitre II : Analyse empirique du financement des PME en Algérie.

Tableau n ° 11 : Part des 12 premières wilayas dans la répartition des PME.

N°	Wilaya	1 <sup>er</sup> semestre 2011	1 <sup>er</sup> semestre 2012	Part en%	Evolution
1	Alger	44 719	47 253	11,59	5,67
2	Tizi-Ouzou	22 669	24 068	5,90	6,17
3	Oran	17 922	19 200	4,71	7,13
4	Bejaia	17 443	18 872	4,63	8,19
5	Sétif	16 748	18 044	4,42	7,74
6	Tipaza	15 000	16 350	4,01	9,00
7	Boumerdes	13 477	14 463	3,55	7,32
8	Blida	12 602	13 620	3,34	8,08
9	Constantine	12 319	13 010	3,19	5,61
10	Annaba	9 781	10 357	2,54	5,89
11	Batna	9 607	10 314	2,53	7,36
12	Chlef	9 632	10 040	2,46	4,24
S/Total		201 919	215 591	52,87	6,77
<b>TOTAL</b>		<b>383 594</b>	<b>407 779</b>	<b>100</b>	<b>6,30</b>

**Source :** Bulletin d'information économiques (DSIS – Bulletin N°21 de l'année 2012) publié par Direction des Systèmes d'Information et des Statistiques, à partir des données de la CNAS.

Les données du tableau ci-dessus montrent que la répartition de la population des PME en Algérie n'est pas équilibrée. On peut constater que le nombre de PME dans les Wilaya du nord est beaucoup plus important que le nombre des PME dans les Wilayas des hauts plateaux et du sud algérien et cela, malgré une politique d'incitation fiscale qui encourage les investissements dans les Wilaya des hauts plateaux et du sud.

La région de Nord regroupe, à cet égard, 241 885 PME, soit 59,32% des PME du pays. Suivie par la région des Hauts-Plateaux avec 124 136 PME (30,44%), alors que la région du Sud et du Grand Sud accueille 41 758 PME (environ 10,24% du total).<sup>8</sup>

La wilaya de Tizi-Ouzou comptait 24 068 PME en 2012. Elle était classées deuxième derrière Alger.

Cependant, dans ce même contexte, le dynamisme économique est encore plus faible en Algérie si on doit mesurer par rapport au nombre de création d'entreprise pour 100.000 habitants, qui n'a pas dépasser 131<sup>9</sup> entreprises en fin 2011, alors que ce nombre varie entre 400 et 900 entreprises dans les pays développés.

<sup>8</sup> BULLETIN D'INFORMATION ECONOMIQUE (DSIS – Bulletin N°21 de l'année 2012) publié par Direction des Systèmes d'Information et des Statistiques.

<sup>9</sup> Ratio calculé selon les données statistiques de la population algérienne de l'année 2008.

### 1.3.1.2. Les PME en chiffre au premier semestre de l'année 2020

Les PME sont considérées comme étant l'un des axes les plus importants de la stratégie industrielle en Algérie. Aujourd'hui, elles sont considérées comme étant l'un des principaux moteurs économiques et cela, malgré un climat économique, social et politique défavorable.

Les données statistiques montrent qu'au début des années 2000, la population des PME a connu une croissance assez importante par rapport ce qu'elle fût durant les années 90. Aujourd'hui, il est possible de constater, à travers les données statistiques du premier semestre de l'année 2021 que la population des PME a maintenant sa croissance.

**Tableau n° 12 : Population globale des PME à la fin du 1er semestre 2021.**

<i>Types de PME</i>	<i>Nbre de PME</i>	<i>Part (%)</i>
<b>1. PME privées</b>		
Personnes morales*	709 571	55,99
Personnes physiques**	557 424	43,99
dont Professions libérales	259 236	20,46
dont Activités artisanales	298 188	23,53
S/Total 1	1 266 995	99,98
<b>2 PME publiques ***</b>		
Personnes morales	225	0,02
S/Total 2	225	0,02
<b>Total</b>	<b>1 267 220</b>	<b>100,00</b>

**Source :** Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information Bulletin d'information Statistique de la PME n°39 à partie des données de la CNAS, CASNOS et ECOFIE.

A la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2021, la population globale des PME s'élève à 1 267 220. « Le nombre total des PME privée à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2021 est de 1 266 995, dont 56% sont constituées de personnes morales, parmi lesquelles on recense 225 Entreprises Publiques Economiques (EPE). Le reste est composé de personnes physiques avec (44%), dont 20,46% de professions libérales et 23,53% d'activités artisanales.<sup>10</sup> Les PME du secteur privé représentent

<sup>10</sup> Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information Bulletin d'information Statistique de la PME n°39 à partie des données de la CNAS, CASNOS et ECOFIE.

## Chapitre II : Analyse empirique du financement des PME en Algérie.

---

99,98% de la population globale des PME. Les personnes physiques représentent 43,99% du nombre total de PME du secteur privé dont 20,46% sont des professions libérales et 23,53% sont des activités artisanales. Les personnes physiques représentent donc une part très importante de la population des PME au niveau national.

En effet, Les PME du secteur public sont quasi-inexistantes. En effet, « les PME publiques représentent une part minime dans la population globale des PME. Leur nombre est de 225 PME durant le 1er semestre 2021 contre 239 durant le premier semestre 2020, cette baisse est due essentiellement à la restructuration de certains portefeuilles du Secteur Public Marchand (SPM). Leur effectif a diminué de 21 537 à la fin du 1er semestre 2020 jusqu'à 20 016 salariés au 1er semestre 2021 ». Elles représentent seulement 0.02% de la population globale des PME.

Par ailleurs, la population des PME au premier semestre 2019 a évolué et ce, malgré un climat politique et social défavorable. En effet, « Le nombre de PME privées créées durant le 1er semestre 2021 est de 33 758 PME. Les créations d'entreprises enregistrées au niveau de la CNAS à la fin du 1er semestre 2021 s'élèvent à 16 720 nouvelles PME (personnes morales) alors qu'au niveau de la CASNOS, on recense 17 038 nouvelles PME créées (personnes physiques) durant la même période ». <sup>11</sup> Et en terme de réactivation, 8160 PME privées (personnes morales) ont été touché et sont déclarées auprès de la CNAS, on recense aussi 1336 PME privées (personnes physique) déclarées auprès de la CASNOS.

En Algérie, les PME ont été longtemps marginalisées et reléguées au second rang derrière les grandes entreprises publiques, elles occupent depuis deux décennies une place prépondérante dans le système économique. Les PME offrent de l'emploi, les conditions de travail et aussi l'insertion des salariés dans une structure sociale, ainsi les PME deviennent une unité sociale, nous parlons donc d'une entreprise citoyenne. Une entreprise citoyenne est une entreprise qui respecte ses salariés, qui cherche à développer et améliorer ces produits. Elle lutte contre le chômage et minimise des risques pour les salariés et la société.

Ainsi, d'après le bulletin d'informations statistiques établis à partir de données présentées par la CNAS et la CASNOS, les PME algériennes ont également un rôle social qu'on peut observer à travers leur grande contribution dans la création d'emploi. « L'effectif global des PME, à la fin du 1er semestre 2021, est de 3 083 503 agents, dont seulement 20 016 relèvent des PME publiques. A noter que l'effectif global des PME a progressé de 5,57 % entre le 1er semestre 2020 et le 1er semestre 2021 ».

---

<sup>11</sup> Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information Bulletin d'information Statistique de la PME N°39, à partir des données de la CNAS et CASNOS.

**Tableau n° 13: Typologie des PME créées.**

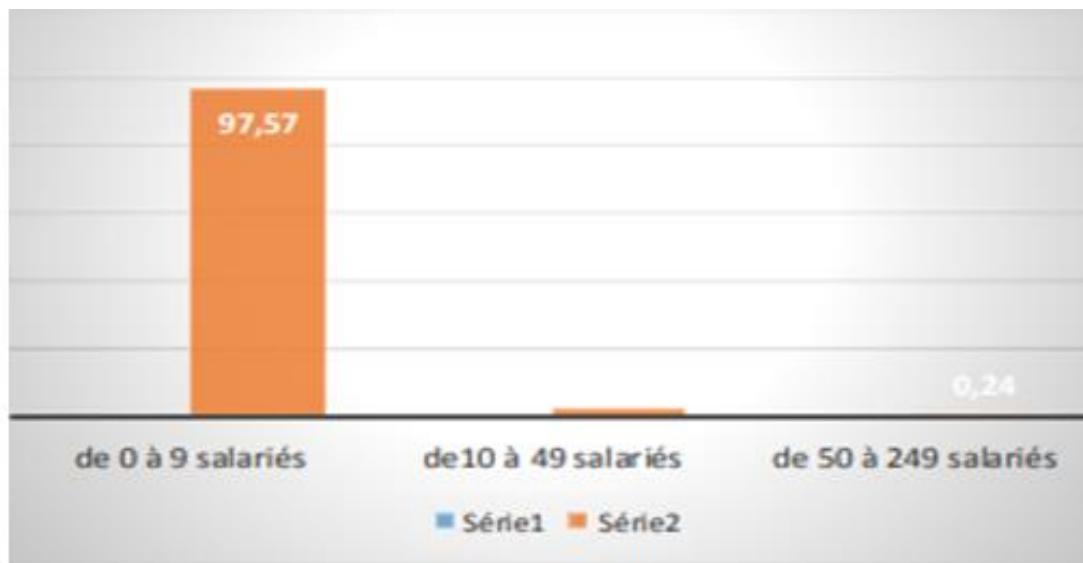
Secteurs d'activités	Année 2020	S1/2021				Cumul Au S1/2021
		de 0 à 9 salariés	de 10 à 49 salariés	de 50 à 249 salariés	Total PME de 0 à 250 salariés	
Agriculture	7 690	210	10	-1	219	7 909
Hydrocarbures, Energie, Mines et services liés	3 115	74	9	1	84	3 199
BTPH	193 964	3612	327	34	3973	197 937
Industries manufacturières	106 121	2498	115	28	2641	108 762
Services y compris les professions libérales	631459	19409	331	26	19766	651 225
Artisanat	288 724	9464	-	-	9464	298 188
<b>Total</b>	<b>1 231 073</b>	<b>35267</b>	<b>792</b>	<b>88</b>	<b>36147</b>	<b>1 267 220</b>
%		97,57	2,19	0,24	100	

**Source :** Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information Bulletin d'information Statistique de la PME n°39, du 1<sup>er</sup> semestre 2021.

Les données du tableau ci-dessus montrent que la part des TPE (les entreprises dont l'effectif varie entre 0 à 9 salariés) est plus importante, elle représente 97,57% du total de la population des PME. Quant au PE (les entreprises dont l'effectif varie entre 10 à 49) et ME (les entreprises dont l'effectif varie entre 50 à 249), elles représentent respectivement 2,19% et 0,24% de la population totale des PME. Les TPE sont généralement des personnes physiques, alors que les PE et les ME sont des personnes morales.

Ces données concordent donc avec les chiffres avancés dans le tableau présenté précédemment.

Figure n°05 : les PME par tranche d'effectifs.



Source : Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information Bulletin d'information Statistique de la PME n°39, du 1<sup>er</sup> semestre 2021.

Tableau n° 14 : Evolution des emplois déclarés par type de PME (S1/2018-S1/2019).

Types de PME	1 <sup>er</sup> semestre 2018		1 <sup>er</sup> semestre 2019		Evolution (%)
	Nombre	Parts (%)	Nombre	Parts (%)	
Salariés	1575003	58,54	1626080	57,69	3,24
Employeurs	1093170	40,63	1171701	41,57	7,18
S/Total	2668173	99,18	2797781	99,26	4,86
PME Publiques	22 073	0,82	20 955	0,74	-5,07
<b>Total</b>	<b>2690246</b>	<b>100</b>	<b>2818736</b>	<b>100,00</b>	<b>4,78</b>

Source : Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information Bulletin d'information Statistique de la PME n°35.

Tableau n° 15 : Evolution des emplois déclarés par type de PME (S1/2020-S1/2021).

Types de PME	1 <sup>er</sup> semestre 2020		1 <sup>er</sup> semestre 2021		Evolution (%)
	Nombre	Parts (%)	Nombre	Parts (%)	
salariés	1 689 980	57,86	1796492	58,26	6,3
employeurs	1 209 252	41,4	1266995	41,09	4,78
S/Total	2 899 232	99,26	3063487	99,35	5,67
PME Publiques	21 537	0,74	20016	0,65	-7,06
<b>Total</b>	<b>2 920 769</b>	<b>100</b>	<b>3 083 503</b>	<b>100</b>	<b>5,57</b>

**Source :** Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information Bulletin d'information Statistique de la PME n° 39.

On peut constater à travers les données statistiques des années 2018, 2019, 2020 et 2021 relatives aux emplois générés par les PME que ces derniers ont connu une croissance entre 2018 et 2019, à noter que « L'effectif global des PME, à la fin du 1er semestre 2019, est de 2 818 796 agents, dont seulement 20 955 relèvent des PME publiques. A noter que l'effectif global des PME a progressé de 4,78 % entre le 1er semestre 2018 et le 1er semestre 2019 ». Alors que l'évolution entre 2020 et 2021 est de 5,57%.

Bien qu'il y ait une évolution positive en termes de création d'emploi, toutefois, cela reste toujours insuffisant compte tenu du taux de chômage enregistré en mai 2021 et qui est de 14,54% selon les données statistiques avancées par l'Office National des Statistiques (l'ONS).

Les données statistiques montrent aussi qu'il y a une très forte concentration de la population des PME dans les régions du nord, avec un total de 493 691 PME. Dans les hauts plateaux les PME sont beaucoup moins présentes avec un total de 156 207. Pour les régions du sud 59 673 PME ont été recensées.

## Chapitre II : Analyse empirique du financement des PME en Algérie.

**Tableau n° 16 : Concentration des PME (personnes morales) par wilaya**

Wilaya	PME 2020	Mouvement S1/ 2021				S1/ 2021	RGPH2008	Densité
		Création	radiation	réactivation	croissance			
<b>Nord</b>								
Alger	76040	1745	385	1064	2424	78464	2988145	26
Tipaza	32600	1121	423	280	978	33578	591010	57
Boumerdès	26921	871	140	189	920	27841	802083	35
Blida	24471	690	176	253	767	25238	1002937	25
Tizi Ouzou	41120	928	782	732	878	41998	1127607	37
Bouira	16719	421	64	119	476	17195	695583	25
Médéa	11624	291	21	81	351	11975	819932	15
Ain Defla	11126	190	25	119	284	11410	766013	15
Bejaia	35205	855	27	188	1016	36221	912577	40
Chlef	14020	364	101	258	521	14541	1002088	15
Oran	31655	941	87	235	1089	32744	1454078	23
Tlemcen	16150	391	512	508	387	16537	604744	27
Sidi Bel Abbas	10654	247	108	172	311	10965	949135	12
Ain Temouchent	7233	162	9	98	251	7484	726180	10
Mostaganem	11225	266	36	71	301	11526	737118	16
Mascara	11059	244	32	24	236	11295	784073	14
Relizane	9169	42	20	22	44	9213	371239	25
Constantine	21795	410	338	219	291	22086	938475	24
Mila	12516	291	59	392	624	13140	766886	17
Jijel	13252	257	27	260	490	13742	636948	22
Annaba	16356	259	78	447	628	16984	609499	28
Skikda	14287	285	140	198	343	14630	898680	16
El Tarf	5260	114	12	57	159	5419	408414	13
Guelma	9327	119	59	78	138	9465	482430	20
<b>Total du Nord</b>	<b>479784</b>	<b>11504</b>	<b>3661</b>	<b>6064</b>	<b>13907</b>	<b>493691</b>	<b>21075874</b>	<b>23</b>
<b>Hauts-Plateaux</b>								
M'sila	15882	446	81	143	508	16390	990591	17
Djelfa	10262	181	6	136	311	10573	1092184	10
Laghouat	6767	101	43	129	187	6954	455602	15
Tiaret	9251	181	39	91	233	9484	846823	11
Saida	4156	117	8	3	112	4268	330641	13
Tissemsilt	3542	107	30	46	123	3665	294476	12
Naama	2166	82	20	66	128	2294	192891	12
El Bayadh	3479	52	8	15	59	3538	228624	15
Bordj Bou Arréridj	15737	465	30	317	752	16489	628475	26
Sétif	31701	847	171	142	818	32519	1489979	22
Batna	18134	445	78	140	507	18641	1119791	17
Oum El Bouaghi	7757	240	44	149	345	8102	621612	13
Khenchela	7334	166	37	51	180	7514	386683	19
Tébessa	8967	176	33	74	217	9184	648703	14
Souk Ahras	6473	140	56	35	119	6592	438127	15
<b>Total des Hauts-Plateaux</b>	<b>151608</b>	<b>3746</b>	<b>684</b>	<b>1537</b>	<b>4599</b>	<b>156207</b>	<b>9765202</b>	<b>16</b>
<b>Sud</b>								
Illizi	2118	33	6	13	40	2158	49149	44
Tamanrasset	3119	62	41	31	52	3171	176637	18
Tindouf	2156	40	2	5	43	2199	52333	42
Adrar	4357	165	88	97	174	4531	399714	11
Biskra	8264	206	56	75	225	8489	721356	12
Ouargla	10636	262	54	121	329	10965	558558	20
El Oued	9213	369	38	98	429	9642	647548	15
Bechar	7346	126	28	58	156	7502	270061	28
Ghardaia	10782	207	34	61	234	11016	363598	30
<b>Total du Sud</b>	<b>57991</b>	<b>1470</b>	<b>347</b>	<b>559</b>	<b>1682</b>	<b>59673</b>	<b>3238954</b>	<b>18</b>
<b>Total Général</b>	<b>689 383</b>	<b>16 720</b>	<b>4 692</b>	<b>8 160</b>	<b>20 188</b>	<b>709571</b>	<b>34080030</b>	<b>21</b>

Source : Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information Bulletin d'information Statistique de la PME

n° 39.

## **Chapitre II : Analyse empirique du financement des PME en Algérie.**

---

Les chiffres avancés dans le tableau ci-dessus montrent que le nombre de PME dans les wilayas du nord est beaucoup plus important que le nombre des PME dans les wilayas des hauts-plateaux et du sud. La Wilaya d'Alger occupe la première place avec un total de 78 464 PME. Elle est suivie par la wilaya de Tipaza, qui occupe donc la deuxième place avec un total de 33 578 PME. La wilaya de Tizi-Ouzou est classée cinquième avec un total de 41 998 PME.

A noter que la wilaya de Tizi-Ouzou était classée troisième en 2003 avec un total de 10 950. Le nombre de PME à Tizi-Ouzou a augmenté de 366% entre l'année 2003 et l'année 2019.

La définition des PME a pris forme après la promulgation de la loi 01-18 du 21 décembre 2001. Cette définition était nécessaire afin de pouvoir identifier la catégorie de « PME ». Le nombre de PME a augmenté de façon considérable depuis le début des années 2000 à ce jour.

En effet, le nombre des PME à la fin du premier semestre 2003 était de 288 587 dont 287 808 de PME relevant du secteur privé alors que le nombre des PME du secteur publique était de 788. A la fin du premier semestre de l'année 2021, le nombre total de PME était de 1 267 220 dont 1 266 995 PME privées (professions libérales et activités artisanales incluses) et 225 PME publiques. On a pu également constater que leur nombre a également augmenté durant ces 4 dernières années.

### **1.4. Les dispositifs d'aide au financement des petites et moyennes entreprises algériennes :**

Etant donné que les PME ont un apport considérable sur le plan économique et social, ils existent plusieurs organismes en Algérie pouvant avoir un rôle au près des PME, pour leur développement. Ces organismes sont des structures d'aides, sous formes d'agences nationales chargées de l'exécution des politiques publique d'assistance et de soutien à la création des entreprises. Mis en place dans les années 2000, visant à développer les PME privées. Pour promouvoir la PME, l'Etat à mis en place plusieurs dispositifs, et les plus importantes on cite: l'ANDI, l'ANEM, la CNAC et l'ANGEM.

#### **1.4.1. Le financement des PME en Algérie**

Le financement des petites et moyennes entreprises revêt une grande importance suites aux besoins de plus en plus importants qu'elles éprouvent, que ce soit au niveau de ses investissements de lancement, de croissance, de renouvellement ou au niveau de son cycle d'exploitation (PEFFER.S, 2010, p. 38).

## Chapitre II : Analyse empirique du financement des PME en Algérie.

---

La structure financière des PME peut être expliquée par la théorie de l'ordre hiérarchique qui stipule que pour financer leurs activités, les entreprises privilégieraient, dans l'ordre, le financement interne au financement externe et, dans ce dernier cas, le financement par dettes à celui par fonds propres. (LASSASSI & MENNA, 2011).

En effet, la théorie de la hiérarchie repose sur la notion de l'asymétrie de l'information, c'est-à-dire que certaines sont mieux informés sur la qualité de leur entreprise, tandis que d'autres le sont moins. L'asymétrie de l'information implique l'existence des coûts, et sont moindres pour l'autofinancement, et sont un peu élevé pour la dette, et plus élevé pour l'émission d'actions. (BELOUARD & SEDER, p. 08).

Selon cette théorie, les entreprises ont des priorités dans le choix des sources de financement. Ainsi elles privilégieront : (YAGOUBI & RIAHI, 2007) :

- En premier lieu, l'autofinancement. Elles adaptent leurs objectifs de paiement de dividendes en fonction de leurs opportunités d'investissement. Selon les années, les résultats et les opportunités étant variables, les entreprises devront tirer sur leur trésorerie ;
- Puis, si cela ne suffit pas et qu'il faut faire appel à un financement externe elles choisiront d'émettre de la dette peu risquée. Pour être sûres de pouvoir le faire à tout moment, elles conservent des lignes de crédits. Si les entreprises ne peuvent faire appel à l'endettement classique, elles émettront des titres en partant du moins risqué vers le plus risqué ;
- Enfin si tout ce qui précède s'est révélé insuffisant, des actions seront émises.

Les entrepreneurs algériens n'ont pas assez de fonds propres, pour assurer à la fois, le démarrage et l'expansion de leurs entreprises. Dans ce cas, le recours aux sources de financements extérieurs devient indispensable. Et comme le recours aux marchés boursiers reste peu probable, le seul moyen que trouvent les entrepreneurs algériens est le recours aux crédits bancaires. Sauf que pour les entreprises de petites tailles, même les crédits bancaires sont difficiles à être obtenus.

Néanmoins, Le principal élément contraignant le développement des PME en Algérie est l'accès au financement. Elles rencontrent de grandes difficultés pour disposer de services financiers appropriés et adéquats.

Et parmi ces principales contraintes qui freinent le développement de ces pme, on distingue :

### **1.4.1.1. Contrainte d'ordre externe liée à la nature et aux caractéristiques des banques :**

- Les banques évitent de prendre des risques excessifs en matière de distribution de fonds. Cette préoccupation s'accroît bien entendu quand il s'agit de PME (OCDE, 2007, p. 01). Pour se prémunir contre ce risque supposé élevé, les banques exigent des garanties réelles que la

quasi-totalité de ces PME est dans l'incapacité d'offrir. Ce qui représente une pression psychologique sur l'entreprise et les exclut tout naturellement des financements bancaires.

- L'appui des banques est inadéquat aux besoins de financement des PME. Les procédures d'octroi de crédit sont lourdes et non adaptées aux nouvelles données économiques (les banques n'ayant pas encore achevé leurs transformations aux nouvelles exigences du marché libre).
- Le coût du crédit est élevé. Les garanties exigées par les banquiers sont excessives et les délais de traitement des demandes de crédit et des opérations sont trop longs.
- L'inefficacité de la réglementation des changes. Elle est inadaptée aux échanges de services.
- L'absence de la notion de la prise de risque partagée chez les institutions de financement.
- Un système de fiscalité ordinaire lourd, qui n'a pas une vision stratégique de développement, ni une parafiscalité qui encourage l'emploi.

### **1.4.1.2. contrainte : d'ordre interne relatif à la structure financière de ces entreprises**

Les problèmes sont également enracinés dans les entreprises elles-mêmes, l'insuffisance d'informations financières, la structure financière déséquilibrée, l'organisation centralisée et personnalisée, le manque de transparence, ainsi que le manque de fiabilité des documents comptables que les entreprises présentent aux banques. Il s'agit là d'un problème d'asymétrie de l'information et de la conception de facteur risque entre le banquier et l'entrepreneur (Amarouch.A, 2010, p. 140).

### **1.4.2. Les dispositifs d'aide et de soutien aux PME algérienne**

Des stratégies et des mesures ont été prises, afin d'améliorer l'environnement dans lequel la petite et moyenne entreprise opère, souvent ces entreprises affirment que les pratiques administratives (fiscales, banques, ...etc.) constituent des entraves à leurs création, développement et leurs croissance, comme on l'a déjà signalé précédemment.

Conscients de l'importance et des enjeux qui l'entourent, les pouvoirs publics ont créé des structures de promotion, de soutien et d'accompagnement des PME/PMI, pour mieux cerner les points de faiblesses qui entravent la survie et le bon fonctionnement de ces

entreprises, des centres de facilitation, des pépinières d'entreprises, des sociétés financières spécialisées, ainsi que la mise en place de multiples instruments fiscaux et financiers.<sup>12</sup>

Ces organisme se présente sous différentes formes, soit on offrant des crédits, comme c'est le cas de :

- L'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ).
- L'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM).
- La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC).

Ou à travers des garantis nécessaires pour leurs faciliter l'obtention des crédits bancaire, comme c'est le cas du :

- Le Fonds de Garantie des Prêts (FGAR).
- Caisse de Garantie des Crédits d'investissements (CGCI).

### **1.4.2.1. Les différents organismes d'aide à la création et au développement des PME :**

Les organismes existant en Algérie sont des structures d'aides, sous forme d'agences nationales chargées de l'exécution des politiques publiques d'assistance et de soutien à la création d'entreprises, elles ont aussi un rôle d'appui auprès des PME pour leur développement (BOUTALEB. K, 2006)<sup>13</sup>. Nous allons, de ce fait, citer les dispositifs les plus importants mis en place par l'État Algérien pour promouvoir la PME, à savoir : l'ANSEJ, la CNAC et l'ANGEM.

### **1.4.2.2. L'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ), actuellement dénommée ANADE**

C'est une institution publique créée en 1996 (Décret exécutif N°96- 296, 8 décembre 1996) chargée d'encourager, de soutenir et d'accompagner les jeunes chômeurs porteurs d'idée de projet de création d'entreprise. En novembre 2020, un décret change le nom de l'ANSEJ, désormais intitulée « Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat » ou « ANADE».

A travers les étapes de création et d'exécution de leurs entreprises, et ceci en gérant, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, les dotations du Fonds National de Soutien à l'Emploi des Jeunes, notamment les aides et la bonification des taux

---

<sup>12</sup> Samia GHARBI, op.cit

<sup>13</sup> BOUTALEB. K, « La problématique de la création d'entreprises face aux contraintes socioéconomiques de l'environnement local en Algérie », communication au colloque International sur la création d'entreprises et territoires, Tamanrasset, 03 et 04 décembre 2006.

## Chapitre II : Analyse empirique du financement des PME en Algérie.

---

d'intérêt, dans la limite des enveloppes mises à sa disposition par le Ministre chargé du Travail et de l'Emploi<sup>14</sup>.

Ce dispositif est mis en place depuis 1997 dans le but de permettre aux jeunes dont l'âge est compris entre 19 et 35 ans (pour le gérant l'âge peut aller jusqu'à 40 ans), de créer des entreprises de petite taille (généralement des micros entreprises) dont le coût total ne dépasse pas dix millions de dinars. Il peut concerner deux types d'investissement : celui de la création ou de l'extension du projet.

Le dispositif de création des micro-entreprises ANSEJ, concerne deux types d'investissement :

- L'investissement de création qui porte sur la création de nouvelles micro-entreprises par un ou plusieurs jeunes promoteurs éligibles au dispositif ANSEJ;
- Et l'investissement d'extension qui concerne les investissements réalisés par une micro entreprise en situation d'expansion.

L'ANSEJ est chargée de<sup>15</sup> :

- Mettre à la disposition des jeunes porteurs de projets toutes les informations d'ordre économique, technique, législatif et réglementaire relatives à l'exercice de leurs activités
- Fournir des aides à l'investissement pour les jeunes porteurs de projets, dans le cadre du montage financier et le suivi des prêts ;
- Établir des relations permanentes avec les banques et les institutions financières, dans le cadre du montage financier des projets.

Cette agence offre son soutien financier sous différentes formes : subventions financières, fiscales et parafiscales. Les subventions financières prennent la forme de prêts sans intérêt ; à long terme accordés par l'agence exonérée de paiement des intérêts.

Les avantages octroyés dans le cadre du dispositif ANSEJ permettent aux jeunes promoteurs de lancer leur activité plus facilement et surtout de bénéficier d'exonération durant une certaine période de la phase d'exploitation. Ce qui leur permet notamment de pérenniser leur activité.

---

<sup>14</sup> DALY YOUSEF Samia. Le financement par leasing : un nouveau moyen d'aide au développement de la PME en Algérie, Mémoire de Magister Management, Faculté des Sciences Economiques Sciences de Gestion et Sciences Commerciales. Oran, 2010/2011.

<sup>15</sup> Mersouk Farida: Op.cit.P7.

**Tableau n°17 : ANSEJ (ANADE)<sup>16</sup> : Projets financés par genre et par secteur d'activité  
(Cumul au 30/06/2021)**

Secteur d'Activité	Projets financés	Hommes	Femmes	Taux de Féminité (%)
AGRICULTURE	59365	56613	2752	5
ARTISANAT	43419	36037	7382	17
BTPH	35692	34845	847	2
HYDRAULIQUE	566	539	27	5
INDUSTRIE	28855	24553	4302	15
MAINTENANCE	11077	10895	182	2
PECHE	1133	1117	16	1
PROFESSION LIBERALE	12715	6805	5 910	46
SERVICE	109564	91268	18296	17
TRANSPORT FRIGORIFIQUE	13 390	13001	389	3
TRANSPORT DE MARCHANDISES	56775	56064	711	1
TRANSPORT DE VOYAGEURS	19017	18536	481	3
<b>Total</b>	<b>391568</b>	<b>350273</b>	<b>41295</b>	<b>11</b>

**Source :** Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information Bulletin d'information Statistique de la PME n°39, à partir des données présentées par l'ANSEJ.

Selon le tableau ci-dessus, le secteur des services, est le secteur le plus attractif pour les porteurs de projets accompagnés par l'ANADE depuis le lancement de ce dispositif (avec 109564 projets) suivi du secteur de l'agriculture avec 59365 projets, puis le secteur de transport de marchandises avec 56775projets financés. Le dispositif ANADE a permis, d'accompagner 391 568 entrepreneurs hommes contre 41 295 entrepreneures femmes soit un taux de féminité global de 11%.<sup>17</sup>

#### 1.4.2.2.1. L'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM)

Elle est entrée en vigueur en 2004, par le décret exécutif N°:04-14 du 22/01/2004. Elle est destinée à garantir les prêts accordés par les banques et les institutions financières pour les bénéficiaires de microcrédits (citoyens (18 ans et plus) sans revenus et/ou de petits revenus instables et irréguliers, leur permettant l'achat d'un petit équipement ou de matière première pour exercer une activité ou un métier). Elle vise à leur intégration économique et sociale à travers la création d'activités de production de biens et services, y compris à domicile, dont le

<sup>16</sup> En vertu du décret exécutif n° 20-329 du 22 novembre 2020, la dénomination de l'ANSEJ est devenue « agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat » par abréviation « ANADE ».

<sup>17</sup> Bulletin d'information économique (DSIS – Bulletin N° 39 de l'année 2021) publié par Direction des Systèmes d'Information et des Statistiques.

## Chapitre II : Analyse empirique du financement des PME en Algérie.

---

montant des investissements est fixé à 50000 DA minimum, et ne serait dépasser les 400000 DA, remboursable dans un délai de 12 à 60 mois (1 à 5 ans).

Il n'a pas connu, dans sa formule initiale, le succès souhaité par les pouvoirs publics en raison d'un manque d'accompagnement dans les phases de maturation et de suivi dans la réalisation des projets.

Ce constat a été relevé lors du séminaire international organisé en décembre 2002 sur «l'expérience du micro crédit en Algérie». Les recommandations faites lors de ce regroupement d'experts de la micro-finance ont conduit à la création d'une institution spécialisée dénommée «Agence Nationale de Gestion du Microcrédits», créée par le décret exécutif No 04-14 du 22 janvier 2004.<sup>18</sup>

L'ANGEM vise à accomplir plusieurs objectifs, parmi eux, on peut distinguer :<sup>19</sup>

- La contribution à la lutte contre le chômage et la précarité dans les zones urbaines et rurales en favorisant l'auto emploi, le travail à domicile et les activités artisanales et de métiers, en particulier chez les populations féminines.
- La sensibilisation des populations rurales dans leurs zones d'origines par l'émergence d'activités économiques, culturelles, de production de biens et services, génératrices de revenus et d'emplois.
- Le développement de l'esprit d'entrepreneuriat qui remplacerait celui de l'assistanat et aiderait ainsi à l'intégration sociale et à l'épanouissement individuel des personnes.
- L'accompagnement des bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités, notamment en ce qui concerne le montage financier de leurs projets et la phase d'exploitation.
- Le suivi des activités réalisées par les bénéficiaires en veillant au respect des conventions et contrats qui les lient à l'ANGEM.
- La formation des porteurs de projets et les bénéficiaires de micro crédits aux techniques de montage et de gestion d'activités génératrices de revenus et des très petites entreprises.

---

<sup>18</sup> <https://www.angem.dz/article/presentation/>, consulté le (05/09/2022).

<sup>19</sup> Idem.

**Tableau n ° 18 : Récapitulatif des programmes ANGEM.**

Programmes de l'ANGEM	Montant	Type de financement	Crédit bancaire	Apport personnel	PNR ANGEM
acquisition de petits matériels et de matières premières de démarrage	1.000.000 DA	Triangulaire	70 %	05 % 03 % pour les régions du Sud	25% 27% pour les régions du Sud
l'achat de matières premières	100.000 DA 250.000 DA pour les régions du Sud	MIXTE	Néant	10 %	90 %

**Source :** conception personnelle à partir des données collectées du site officiel de l'ANGEM, [www.angem.dz](http://www.angem.dz).

Le précédent tableau résume les grands axes des financements accordés dans le cadre du financement à travers le dispositif ANGEM. Pour l'acquisition de petits matériels et de matières premières de démarrage, le promoteur peut opter pour un financement triangulaire en octroyant un crédit chez une banque à hauteur de 70% du projet. L'apport personnel pour les régions du nord est de 5%, pour les régions du sud il est de 3% le reste est financé par l'ANGEM. Le montant du projet ne doit pas dépasser les 1.000.000 DA.

L'ANGEM inclut également dans son programme le financement des matières premières pour les achats inférieurs à 100 000,00 Da pour les régions du nord et 250 000,00 Da pour les régions du sud. Pour ce programme, le promoteur peut opter pour un financement mixte avec un apport personnel de 10% le reste est financé par l'ANGEM.

Le tableau suivant nous montre les données avancées par le ministère de l'industrie et des mines concernant les financements octroyé dans le cadre de l'ANGEM pour l'année 2021 :

**Tableau n ° 19 : les financements octroyé par l'ANGEM (2021).**

Type de financement	Nombre	%	Emplois créés
<b>Financement Achat de Matières Premières</b>	854 822	90,26%	1 245 311
<b>Financement triangulaire « ANGEM-Banque-promoteur »</b>	92 263	9,74%	141 337
<b>Total</b>	<b>947 085</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 386 648</b>

**Source :** Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information Bulletin d'information Statistique de la PME n °39, à partir des données présentées par l'ANSEJ.

On peut constater à travers les données du tableau que 1 386 648 emplois ont été créés grâce au dispositif ANGEM durant le premier semestre de l'année 2021. Par ailleurs, 90,26% des financements concernant l'achat de matières premières, alors que 9,55% concernent le financement triangulaire. Ceci est dû au fait que l'ANGEM est destiné aux investissements inférieurs à 1.000.000,00 Da. Le montant n'étant pas vraiment élevé, la plupart des promoteurs préfèrent opter pour l'autofinancement.

### 1.4.2.2.2. La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) :

Dans le cadre de lutte contre le chômage, la CNAC initialement créée pour prendre en charge les chômeurs licenciés des entreprises publiques, se transforma en 2004 en dispositif œuvrant à soutenir les chômeurs porteurs de projet d'investissement.

Elle a été créée en 1994, par décret présidentiel n° 03-514 du 30/12/2003, elle est destinée aux chômeurs qui satisfont les conditions d'âge entre 35 et 50 ans, notamment pour les personnes ayant perdu leur poste d'emploi et inscrits auprès de l'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM) depuis au moins 06 mois, ainsi qu'une possibilité d'extension de la production pour les entrepreneurs déjà en activité, de sorte que le coût maximal du projet ne dépasse pas les 10 millions de Dinars.

La CNAC utilise uniquement le financement triangulaire où le montant du crédit bancaire est de 70% du coût total de l'investissement et celui du prêt CNAC est de 29% pour les investissements ne dépassant pas 05 millions de Dinars, 28% pour les investissements supérieurs à 05 Millions de Dinars et inférieurs à 10 Millions de Dinars. Le reste (01% ou 02 % selon le seuil de l'investissement) constitue l'apport personnel du promoteur.

#### ✓ Les avantages fiscaux accordés par la CNAC :

- Franchise de la TVA pour l'acquisition des biens d'équipements et des services entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
- L'application du taux réduit de 5% en matière de droit de douanes pour les biens d'équipements importés entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
- Exemption du droit de mutation à titre onéreux sur les acquisitions mobilières effectuées dans la création de l'activité ;
- Exonération de droit d'enregistrement sur les actes constitutifs des micro-entreprises ;
- Exonération totale de l'IBS, l'IRG et de la TAP ;

## Chapitre II : Analyse empirique du financement des PME en Algérie.

- Exonération de la taxe foncière sur la construction et additions des constructions destinées aux activités des micro-entreprises.<sup>20</sup>

Le montant total des financements pour l'année 2021 dans le cadre de la CNAC s'élève à 539 277,66 millions de dinars. 333 360 ont été créés grâce aux projets lancés à travers ce dispositif.

**Tableau n° 20: Projets financés par secteur d'activité (cumul au 30/06/2021).**

Secteurs d'activités	Cumul au 30/06/2021			
	Nombre de projets financés	Part de la femme %	Impact emploi	Total financement (Million DA)
AGRICULTURE	26 136	11,00%	62 150	109 599,01
ARTISANAT	15 898	22,50%	41 291	52 710,49
BTP	8 907	2,60%	28 393	36 882,67
HYDRAULIQUE	363	5,20%	1 234	2 558,65
INDUSTRIE	12 339	22,00%	35 819	58 245,08
MAINTENANCE	984	2,10%	2 385	3 125,03
PECHE	521	0,40%	1 876	3 642,95
PROF LIBERALE	1 602	48,30%	3 471	7 057,81
SERVICES	31 985	17,30%	68 063	115 915,82
TRANSPORT MARCHANDISE	46 123	1,50%	70 053	120 260,26
TRANSPORT VOYAGEURS	12 275	1,20%	18 625	29 279,92
<b>Total</b>	<b>157 133</b>	<b>10,60%</b>	<b>333 360</b>	<b>539 277,66</b>

**Source :** Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information Bulletin d'information Statistique de la PME n °39.

Par secteur d'activité, les activités du transport de marchandise, les services, l'agriculture, l'artisanat ayant bénéficié de la majorité des projets financés avec près de 85% du total. En effet, la plupart des projets financés dans le cadre de la CNAC pour l'année 2021 sont des projets concernant le transport de marchandise, toutefois, à travers les données du tableau,

<sup>20</sup>. IGUER Dyhia et OUKARA Kahina « le financement de l'emploi à travers les dispositifs d'aide à la création des entreprises (ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI) : Cas de la wilaya de Tizi- Ouzou », Mémoire 2019, P58.

on peut constater que le nombre de projets financés par secteur varie et qu'il n'y a pas une réelle tendance vers un secteur d'activité bien précis.

### 1.4.2.3. Les organismes de garantie :

Comme dans toutes les économies, l'accès des petites et moyennes entreprises au financement externe, et plus particulièrement le crédit bancaire, est très difficile puisque les institutions de crédit exigent des garanties qui sont souvent au-dessus des moyens des entreprises de petite dimension. Pour faciliter l'accès des PME aux différents crédits, l'Algérie a créé deux organismes de garantie : le Fonds de Garantie des Prêts (FGAR) et la Caisse de Garantie des Crédits d'Investissements (CGCI).

#### 1.4.2.3.1. Fonds de garantie des prêts aux PME :

Le Fonds de garantie des Crédits aux PME dénommé (FGAR), est créé par décret exécutif n° 02-373 du 6 Ramadhan 1423 correspondant au 11 novembre 2002 en application de la loi d'orientation sur les PME, ce décret fixe les statuts du Fonds de garantie. Placé sous tutelle du Ministère de l'Industrie et des Mines, le FGAR est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

le FGAR a pour objectif principal de faciliter l'accès aux financements bancaires à moyen terme afin de supporter le démarrage et l'expansion des PME, en accordant des garanties de crédits aux banques commerciales, afin de compléter le montage financier de projets d'entreprises, viables et orientées vers la création et/ou le développement d'entreprises.

En ce qui concerne les types de prêt garantis, nous trouvons les prêts d'investissement.

Ces garanties sont prévues uniquement pour les entreprises adhérentes au fonds et qui paient une prime annuelle de 2% du montant du prêt et pendant toute la durée du prêt. Il est à signaler que cette prime est majoritairement payée uniquement la première fois par les jeunes promoteurs.

Il a pour principales missions :

- ✓ Octroyer la garantie des crédits aux PME
- ✓ Garantir les relais des programmes mis en place en faveur des PME par les institutions internationales
- ✓ Assurer le conseil et l'assistance technique en faveur des PME bénéficiaires de la garantie du fonds
- ✓ Entreprendre tout projet de partenariat avec les institutions activant dans le cadre de la promotion et du développement de la PME

## Chapitre II : Analyse empirique du financement des PME en Algérie.

✓ Engager toute action visant l'adoption des mesures relatives à la promotion et au soutien de la PME dans le cadre de la garantie des crédits d'investissements.

Le FGAR accorde des garanties aux PME présentant des projets visant<sup>21</sup>:

- ✓ La fabrication de biens ou d'offres de services inexistants en Algérie tout en créant une forte valeur ajoutée aux produits fabriqués
- ✓ La création d'une forte valeur ajoutée aux produits fabriqués.
- ✓ La réduction des importations et l'accroissement des exportations ;
- ✓ L'utilisation de ressources naturelles disponibles en Algérie tout en favorisant la transformation de matières premières locales.
- ✓ Un financement optimum par rapport au nombre d'emplois créés.
- ✓ Le recrutement de jeunes diplômés des centres de formation de métiers, d'écoles techniques et d'universités.
- ✓ La réalisation des projets dans des régions ayant un important surplus de main-d'œuvre.
- ✓ Le développement de nouvelles compétences, spécialement dans la nouvelle économie.

**Tableau n° 21 : Activités du FGAR du 01/01/2021 au 30/06/2021.**

Items	Offres de garantie *	Certificats de garantie *
<b>Nombre des garanties accordées</b>	3 207	1 612
<b>Coût total des projets</b>	388 653 148 712	115 695 037 083
<b>Montant des crédits sollicités</b>	247 752 449 065	77 517 776 859
<b>Taux moyen de financement sollicité</b>	64%	67%
<b>Montant des garanties accordées</b>	110 002 879 920	41 863 989 472
<b>Taux moyen de garantie accordée</b>	44%	54%
<b>Montant moyen de la garantie</b>	34 300 867	25 970 217
<b>Nombre d'emplois à créer</b>	93 257	41 934
<b>Investissement par emploi</b>	4 167 549	2 758 979
<b>Crédit par emploi</b>	2 656 663	1 848 566
<b>Garantie par emploi</b>	1 179 567	998 330

**Source :** Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information Bulletin d'information Statistique de la PME n°39.

<sup>21</sup> <https://www.fgar.dz/portal/fr/content/crit%C3%A8res-d%C3%A9ligibilit%C3%A9-fgar>, consulté le (06/09/2022).

Le nombre de garanties accordées au premier semestre de l'année 2021 est de 3 207 concernant les offres de garanties, et 1612 concernant les certificats de garantie<sup>22</sup>. Le taux moyen de financement sollicité est de 64% pour les offres de garantie et de 67% pour les certificats de garantie. D'après les données présentées dans le tableau précédent, on constate que le nombre d'offres et de certificats de garantie accordé durant le premier semestre de l'année 2021 est très bas. Cela est notamment dû à la conjoncture économique et sociale défavorable qui a provoqué la paralysie de bon nombre de secteurs d'activité

### 1.4.2.3.2. Caisse de Garantie des Crédits d'Investissements (CGCI/ PME)

Dans le même contexte, d'organisations qui donnent l'aide financier à la PME, la Caisse de Garantie des Crédits d'Investissement (CGCI-Pme spa) est une société créée à l'initiative des pouvoirs publics par décret présidentiel 04 -134 du 19 avril 2004. Son objectif est de garantir le remboursement des emprunts bancaires dédiées à l'investissement pour la production de biens et/ de services s'agissant de création ou d'extension de l'activité ainsi que le renouvellement de l'équipement de l'entreprise.<sup>23</sup>

Elle est dotée d'un capital social autorisé de 30 Milliards DA, souscrit à concurrence de 20 Milliards DA, détenu à hauteur de 60% par le Trésor Public et 40% par les Banques (BNA, BEA, CPA, BDL, BADR et CNEP Banque).

Par ailleurs, la possibilité est donnée à toutes les Banques et tous les Etablissements de crédit de la place, pour prendre une participation dans le capital social de la Caisse (art. 8 du Décret Présidentiel). Sa capitalisation à dominante publique et l'assimilation de sa garantie financière à une garantie de l'Etat par la Loi de Finances 2009 renforcent sa signature de garant et en font une Institution de premier ordre.

Dans ce cadre la Caisse de garantie des crédits d'investissement pme est habilitée à gérer, aussi bien pour le compte de l'Etat et que pour tout autre organisme bailleur de fonds, des fonds de garantie spécialisés destinés à garantir le financement des différents secteurs d'activité. La gestion de ces fonds s'effectue dans le cadre d'une convention souscrite entre la Caisse et le bailleur de fonds.

---

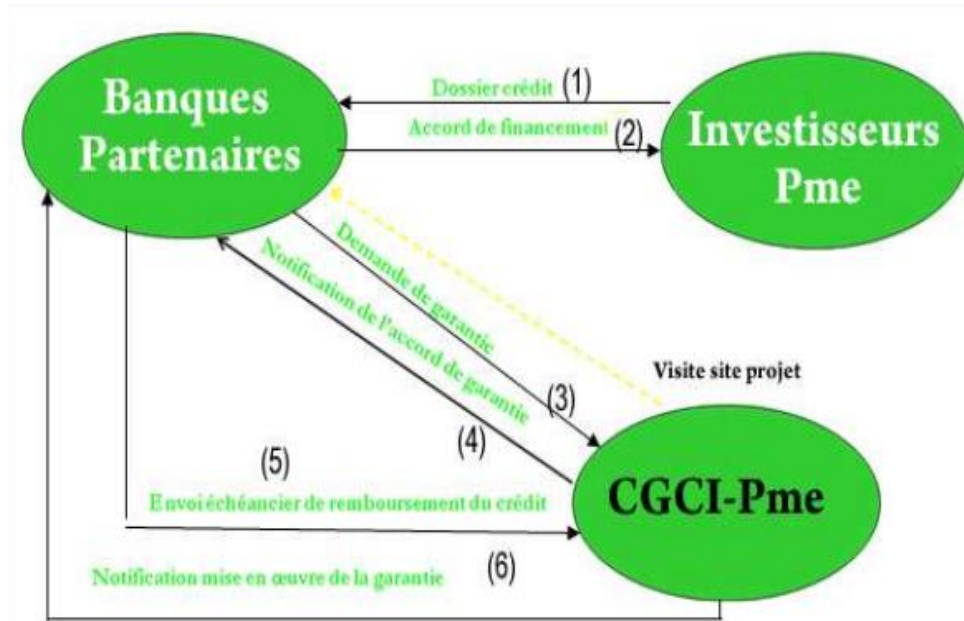
<sup>22</sup> Offre de garantie, accomplie en financement bancaire et devient un engagement définitif du FGAR.

<sup>23</sup> Site officiel de la CGCI : <https://cgci.dz/>. Présentation de la CGCI, disponible sur le lien suivant : <https://cgci.dz/presentation-de-la-cgci-pme/>.

## Chapitre II : Analyse empirique du financement des PME en Algérie.

En effet, l'opération de garantie de la CGCI comprend six (06) étapes et met en relation trois (03) intervenants ou éléments : banque, investisseur (PME) et CGCI. Le schéma fonctionnel de cette opération peut être illustré dans la figure ci-après.

**Figure n°06:** Schéma synthétiques des opérations de garantie de la CGCI.



**Source :** OUSSAID Aziz, mémoire de Magister en science économique (option management des entreprises) : « Financement des Petites et Moyennes Entreprises : cas des PME algériennes », UMMTO, 2016, page 125.

### **Section 2 : La place et le rôle des PME dans le développement de l'économie nationale.**

Le développement d'un tissu de petites et moyennes entreprises est un facteur vital de la croissance économique, car elles sont de grandes créatrices d'emplois et de valeur ajoutée. Elles constituent un élément important du dynamisme de toute économie dans la mesure où elles entraînent l'innovation, notamment dans les secteurs à forte intensité de savoir.

En Algérie, nous assistons à une importante croissance des petites et moyennes entreprises dans le tissu productif national. Ce phénomène récent est dû au passage d'une économie à gestion administrée dont l'investissement est basé sur la grande entreprise publique, à une économie de marché fondée sur des mécanismes différents. En effet, dans un contexte politico-économique très difficile, marqué par une instabilité institutionnelle qu'une série de réformes –encore inachevées- ont permis au secteur privé de voir jour. Sitôt né, le jeune secteur privé doit évoluer dans un cadre institutionnel instable, et en même temps faire face au phénomène de mondialisation qui le menace sérieusement.

Les PME en Algérie sont considérées, à juste raison, comme un des leviers les plus importants du nouveau cap de croissance économique, qui sont fixés par les pouvoirs publics, d'une part, comme facteur essentiel de création de richesse et d'autre part, comme un contributeur important à la création d'emploi. Cette importance est traduite par la croissance enregistrée par le tissu des PME ces dernières années, notamment celle enregistrée par les PME privées. En effet, A partir de 2000, le poids de la PME dans le tissu national a fortement augmenté ; la densité des entreprises a presque quadruplé pendant que le nombre de créations a plus que doublé.

#### **2.1. La contribution des PME aux valeurs basiques de l'activité économique nationale**

La Petite et Moyenne Entreprise occupe une position en premier plan dans le processus de développement économique du pays dans tous les secteurs. Le poids de la PME a fortement augmenté dans le tissu national, par l'émergence du secteur privé. Cela car elle contribue à la croissance et développement économique, par :

- La création d'emploi ;
- La création de la valeur ajoutée ;
- La participation à la distribution des revenus.

##### **2.1.1. La contribution des PME à la création d'emploi en Algérie**

Partout dans le monde, les petites entreprises dominent le profil des entreprises dans les économies nationales. Elles sont génératrices d'emploi et mieux que les grandes entreprises pour la création nette d'emplois. D'après les estimations de l'OCDE, les PME contribuent par

## Chapitre II : Analyse empirique du financement des PME en Algérie.

50% à 60% à l'emploi total dans les pays développés et en voie de développement fournissant ainsi plus l'emploi que le secteur public et les grandes sociétés réunis, même si les disparités entre pays et entre secteurs sont grandes.

Entre grande et petite entreprises, il existe une relation de complémentarité. Cette situation permettra de construire plusieurs unités pouvant répondre à la demande progressive de l'emploi, en créant des postes permanents à moindre coût. L'Algérie a pris conscience de l'importance des PME et son apport important pour l'emploi, dont on touche à des réalisations très importantes.

En effet, à la fin de l'année 2019, l'effectif global des PME s'élève à 2885651 agents, dont seulement 21085 relèvent des PME publiques. A noter que l'effectif global des PME a progressé de 5.92% entre 2018 et 2019<sup>24</sup>.

Le tableau suivant indique l'évolution annuelle des emplois déclarés par type de PME en Algérie durant la période prise en considération par notre analyse qui est de 2010 à 2019 :

**Tableau n° 22 : l'évolution annuelle des emplois déclarés par type de PME en Algérie durant la période (2010-2019).**

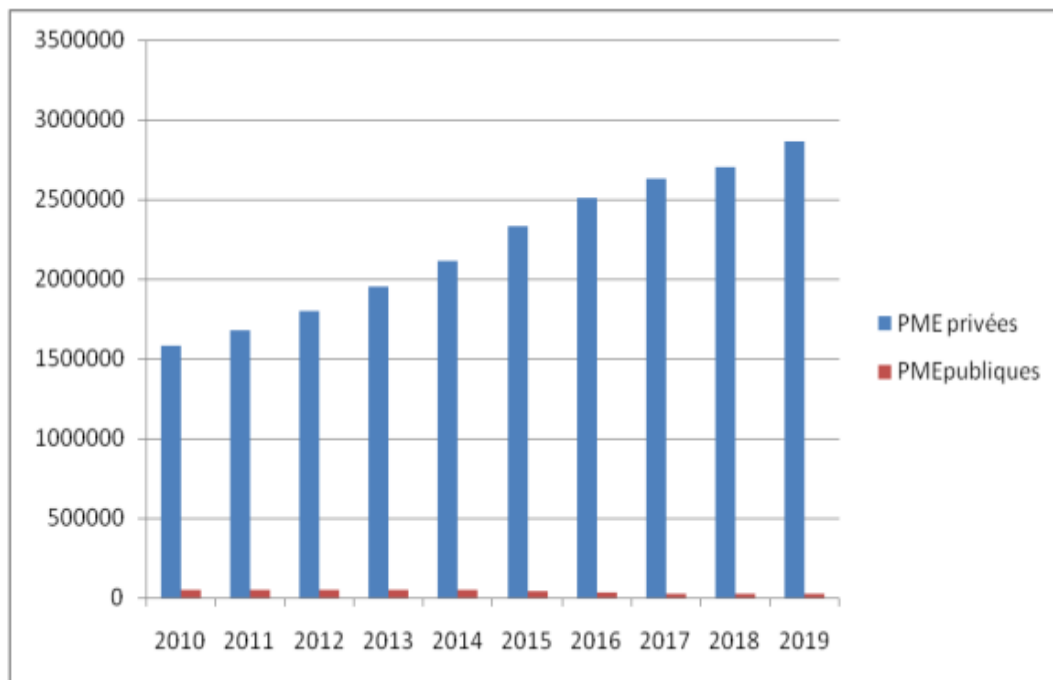
année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>PME privées</b>	1577030	1676111	1800742	1953636	2110665	2327293	2511674	2632018	2702067	2864566
<b>PME publiques</b>	48656	48086	47375	48256	46567	43727	29024	23452	22197	21085
<b>total</b>	1625686	1724197	1848117	2001892	2157232	2371020	2540698	2655470	2724264	2885651

**Source :** Ministère de l'industrie et des mines, bulletins d'information statistique de la PME : 2010, 2011, 2012, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019.

La figure suivante illustre bien l'évolution annuelle des emplois créés par les PME privées et les PME publique durant la période (2010-2019) :

**Figure n°07 : l'évolution annuelle des emplois déclarés par type de PME en Algérie durant la période (2010-2019)**

<sup>24</sup> Ministère de l'industrie et des mines. (2020). Bulletin d'information statistique de l'entreprise. P13



Source : Figure établie à partir des données présentées dans le tableau précédent.

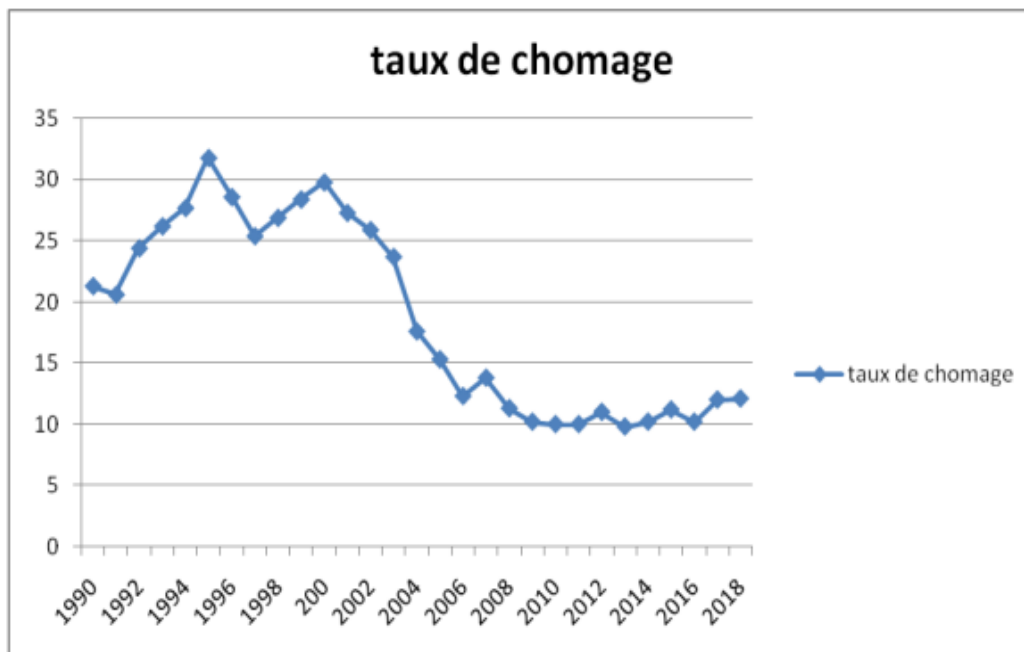
A travers la figure ci-dessus, Nous notons que les PME ont contribué de manière significative à la création d'emplois en Algérie durant la période 2010-2019, Le nombre d'emplois générés par les PME est passé de 1625686 en 2011 à plus de 2300000 en 2015 et à plus de 2800000 en 2019, a noté que la grande partie de cette contribution à l'emploi est due aux PME privées car leur nombre a augmenté par rapport aux PME publiques.

Quant à l'évolution annuelle du nombre d'emplois créés par les PME privées, et celle des PME publiques, nous notons que le nombre d'emplois créés par les PME privées a augmenté au cours de la période 2010-2019, avec une valeur maximale de 2864566 en 2019.

Cette évolution est due aux Résultats positifs des programmes de développement visant au développement du secteur privé en tant que moteur de l'emploi et à la promotion des investissements nationaux. Cette évolution n'est toutefois pas la même pour les PME publiques. En effet, le nombre d'emplois créés par ces dernières ne cesse de régresser suite à la diminution de leur nombre. Il a diminué de façon remarquable de 48256 en 2013 à 21085 en 2019.

Grace à cette contribution significative des PME plus particulièrement celles du secteur privé en matière d'emploi, le taux de chômage en Algérie a considérablement diminué. Après avoir été très élevé au cours des années 90. En effet, le taux le plus élevé était 29,8% en 2000, il est baissé à 10 % en 2010, puis est demeuré stable entre 10% et 12% durant la période 2010 – 2018 (voir la figure n 08).

Figure n°08 : l'évolution du taux de chômage en Algérie durant la période (1990-2018).



**Source :** MAMMERI Layla, « La contribution des PME à la création d'emploi et à la lutte contre le chômage en Algérie » La Revue du développement et des Prospectives Pour Recherches et études, Juin 2022.

En revanche, malgré la baisse récente du taux de chômage en Algérie grâce aux programmes de développement et au rôle des petites et moyennes entreprises, le taux de chômage actuel, qui dépasse 10%, est considéré élevé et ne signifie pas que l'Algérie est débarrassée du problème du chômage. Cela indique que le chômage en Algérie est un problème structurel qui nécessite une politique de l'emploi efficace.

Le rôle des petites et moyennes entreprises reste important dans la création d'emploi en Algérie, mais les caractéristiques de ces entités et la nature du climat dans lequel elles évoluent sont autant d'obstacles non négligeables qui peuvent entraver l'atteinte de leurs objectifs, en matière de la croissance économique et la création d'emploi.

### 2.1.2. Contribution des PME à la création de la valeur ajoutée

L'économie libéralisée vers laquelle se penche l'Algérie actuellement, a reconnu pour les entreprises privées la place particulière à occuper dans le développement local et national, en particulier à la fin des années quatre-vingt et au début des années quatre-vingt-dix avec la privatisation des grandes entreprises Etatiques précédemment restructurées en de nombreuses petites sociétés, ce qui a permis l'émergence du secteur des PME comme un véritable moteur de croissance économique.

Les PME jouent un rôle prépondérant dans la création de la valeur ajoutée, qui mesure la production créée et vendue par une entreprise. La valeur ajoutée à l'échelle nationale est désignée par le PIB algérien, qui est pour l'essentiel la somme des valeurs ajoutées de l'ensemble des entreprises dans différents secteurs, implantées sur le territoire national.

En 1944, la valeur ajoutée hors hydrocarbure, du secteur public était de 617.4 milliards de dinars, qui représente 53.5% du totale national, alors que celle dégagée par le secteur privé, était de 1 178 milliards de dinars, soit 46.5% du totale national pour cette année. tout fois, la part des PME privées en 2005, de la valeur ajoutés, était de 85.35 %, cette dernière a connu une diminution de (0,30% ) soit 85,06 % en 2007, et qui est passé à 87,64 % en 2011, soit une moyenne de 85,06 %. Une politique économique en vue de la constitution, de la promotion et des redéploiements des PME/ PMI est incontournable dès lors que l'on aspire au développement.<sup>25</sup>

### 2.1.3. La contribution des PME à la distribution des revenus

La PME/PMI recouvre l'ensemble des rémunérations des services qui ont été rendus au cours du processus de production et au fonctionnement des administrations, et cela par la valeur ajoutée créée. Cette dernière servira à :

- Rémunérer les services, capital, force de travail, moyen financier (il s'agit des salariés, de dividendes ou intérêts).
- Contribuer au fonctionnement des administrations en personne, par le versement des impôts.

Donc il est clair que quel que soit la taille de l'entreprise, la PME remplit un rôle essentiel dans l'activité économique d'un pays en créant de la valeur ajoutée et en redistribuant ce surplus sous des formes diverses aux autres. Il est à signaler que la PME prend plus d'ampleur dans les sociétés modernes, grâce à d'autres missions qui lui sont attribuées : sociales, humaines et culturelles...

Ainsi, la valeur ajoutée servira à rémunérer les services, force le travail, force de travail, capital, moyens financier (salaires et dividendes), rémunérer les services rendu par les institutions financières, tels que le prêt (la rémunération consistera à travers des intérêts), et contribuer au fonctionnement des administrations en publiques, en versant les impôts.

---

<sup>25</sup> GHARBI Samia, 2009, p.8

### 2.2. L'impact des PME algériennes sur le développement local

La création d'entreprises dans un territoire peut influencer ce dernier. Elle induit des impacts socioéconomiques et environnementaux sur le développement local et territorial, qui peuvent être structurés comme suit :<sup>26</sup>

#### 2.2.1. L'impact socioéconomique

Dans cette partie on distingue deux niveaux d'impacts, économique et social.

##### 2.2.1.1. L'impact économique

- La PME a un impact sur le PIB, elle génère ainsi de la valeur ajoutée ;
- Au niveau de l'investissement national, la réalisation d'un investissement va se traduire par une mobilisation de l'épargne internationale par les investissements directs étrangers (IDE) et les emprunts à moyen et long termes, provenant des marchés de capitaux internationaux ;
- Dans le commerce extérieur et la balance des paiements, la PME participe aux exportations des produits qui nous font retourner de la devise, ce qui implique qu'elle a un impact sur la balance commerciale (qui pourra être dans certains cas négative). De plus si un entrepreneur va se concentrer dans un milieu où d'autres entreprises y sont déjà localisées, une certaine concurrence va être produite entre ces entrepreneurs. Notamment en termes de prix, d'innovation des produits et donc du renouvellement du tissu industriel. Cette concurrence sur le marché va stimuler, à son tour, la compétitivité du territoire qui mène vers la mondialisation
- Enfin, la PME contribue aux financements publics en payant les impôts et les droits de douanes.

##### 2.2.1.2. L'impact social

La PME, selon son développement économique, contribue à :

- La réduction de la pauvreté ;
- L'amélioration de l'équilibre macroéconomique ;
- La distribution des revenus ;
- Et l'amélioration des conditions d'existence des populations ;
- Pour certaines entreprises, elles participent même à l'amélioration des indicateurs de l'éducation, de la protection de l'environnement et à l'insertion professionnelle.

---

<sup>26</sup> BOULKEMIR Hakima, « le rôle des PME dans le développement local : cas des PME de la zone industrielle Ihedadden de la wilaya de Bejaia (2000-2010) » ; mémoire de master 2 METE, P 49-51.

### **2.2.2. L'impact environnemental**

Un responsable de la PME est très proche des autres acteurs (citoyens, consommateurs, associations, élus locaux,...) et a, donc, pleinement conscience de l'impact de l'activité de l'entreprise sur son environnement. Ces impacts peuvent être présentés comme suit :

- La localisation de l'entreprise dans une région donnée change la structure spatiale de cette dernière, en termes d'aménagement du territoire. De ce fait, plusieurs infrastructures de base vont être amenées (électricité, gaz, eau, infrastructures routières,...) ;
- Certaines entreprises (plus particulièrement les entreprises industrielles et le service de transports) sont responsables des rejets gazeux, de consommation d'eau et d'énergies, et elles sont productrices de déchets, etc.

### **Section 3 : Les contraintes liées au développement des PME en Algérie.**

Le développement de la PME est considéré comme une clé pour avoir une dynamique économique ; sa croissance a un impact sur le développement de l'économie du pays qui se résume essentiellement sur la croissance de l'emploi et l'évolution des ventes défini par l'augmentation des chiffres d'affaires ; donc pour cela le développement des PME doit être découpés en deux points essentiels qui sont la création de nouvelle entreprise d'une part et d'assurer la pérennité et la survie de celle déjà existantes.

Cette section a pour but de traiter la question des PME et du développement des PME en général et algériennes en particulier, et aussi de traiter et dégager les contraintes et perspectives essentielles pour la PME. Pour ce faire le développement des PME a été examiné à travers d'une part une analyse des chiffres recherchés concernant la création, l'extension et même la disparition des PME algériennes ; et d'autre part étudié les contraintes et perspectives que doit prendre en considération la PME algériennes pendant son existence.

#### **3.1. Présentation des principales contraintes de développement des PME en Algérie**

Plusieurs contraintes peuvent entraver l'activité de l'entreprise Algérienne : « L'environnement économique, et social reste fortement marqué pour une lourde bureaucratie, sans cesse dénoncée par tous les acteurs économiques, et sociaux, les contraintes restent importantes, et une faible des projets de création d'entreprises, arrivé à se concrétiser sur le terrain »<sup>27</sup>.

---

<sup>27</sup> AMARI. BENYAHIA Taib. DJEMANE Seguini ; « l'évolution du rôle des PME privées dans le développement économique en Algérie : synthèse macroéconomique », P 08.

## Chapitre II : Analyse empirique du financement des PME en Algérie.

---

L'Algérie est un pays qui souffre d'un handicap institutionnel et constitue un frein pour une croissance économique durable malgré les efforts consentis par les pouvoirs publics pour créer un environnement favorable à l'expansion de secteur des PME. Des difficultés inhérentes sont plus pénalisantes et confrontent énormément d'obstacles qui handicapent leurs créations, expansion et développement.

Toutes les études récentes font ressortir que les PME algériennes sont soumises à des contraintes multiformes d'intensité variable. Une étude de la banque mondiale (2003)<sup>28</sup> fait apparaître les obstacles rencontrés par les dirigeants des PME, comme suit :

- La compétition de l'informel ;
  - L'accès aux crédits ;
  - Coût du crédit ;
  - Les taux d'impôts ;
  - Les incertitudes sur la politique économique ;
  - Les délais bancaires ;
  - La corruption ;
  - L'administration fiscale ;
  - L'accès au foncier ;
  - L'accès aux devises ;
  - Les douanes / réglementations ;
  - L'enregistrement de l'entreprise ;
  - La pénurie de main d'œuvre qualifiée ;

Les difficultés auxquelles elles se heurtent sont notamment :<sup>29</sup>

- Leur faible capacité de faire entendre leur voix au stade de la formulation de l'action gouvernementale et l'absence de dialogue institutionnalisé entre les secteurs public et privé.
- Des préjugés défavorables à propos du secteur privé et une méfiance réciproque entre les secteurs public et privé.
- L'absence de législation adéquate sur les droits de propriété et de moyens pour la faire respecter, qui compromet l'accès au crédit,

---

<sup>28</sup> Rapport de la banque mondiale (2003)

<sup>29</sup> Revue de l'OCDE sur le développement 2/ 2004 (no 5), « Renforcer la compétitivité des PME des pays en transition et en développement », p. 47-76 <https://www.cairn.info/revue-de-l-ocde-sur-le-developpement-2004-2-page-47.htm>

- Le manque d'informations (sur les marchés, les normes, les barrières à l'entrée et à la sortie et les obstacles interdisant l'accès aux marchés), de données statistiques pertinentes et d'institutions de soutien.
- La prépondérance des entreprises détenues par l'État et le rôle prédominant du secteur public dans la promotion des exportations et de l'investissement.
- Le pourcentage élevé de micro-entreprises
- Le poids du secteur informel et la complexité des réglementations
- L'absence d'incitations pour les entreprises du secteur informel à rejoindre le secteur formel.

Ces obstacles qui freinent le développement des PME ne sont pas forcément appréhendés dans le même ordre par tous les dirigeants-propriétaires, et se différencient selon la nature des activités.

Pour mieux comprendre leurs contours et bien apprécier le poids et la sévérité de chaque contrainte, nous proposons d'examiner dans ce qui suit celles qui nous semblent être des plus importantes, à savoir<sup>30</sup> :

- les contraintes géographiques
- Les contraintes découlant de l'importance du secteur informel,
- Les contraintes du financement,
- Les contraintes relatives au marché du travail,
- Les contraintes d'ordre administratif et judiciaire,
- les contraintes d'informations .etc.

### 3.1.1. Les contraintes géographiques

Celles-ci sont issues de la nature même du territoire. Elles représentent des obstacles préliminaires que les promoteurs de projet industriel subissent avant d'entamer leurs démarches pour la mise en œuvre de leur projet d'investissement.

Les contraintes géographiques peuvent être appréhendées à travers deux principaux critères : le relief et l'état de foncier.

#### 3.1.1.1. Le relief

Pour ce qui est du relief, l'espace Algérien se caractérise par un ensemble de montagnes et quelques plaines au nord tandis que le sud est complètement désertique.

---

<sup>30</sup> Koricha Y. Gaboussa A. Silekhal A. « PME en Algérie, état, des lieux, contraintes et perspectives », paris. 2011.

Les autres éléments (climat, réseau hydrique...) sont aléatoires surtout ces dernières années. Ceci rend difficile le processus d'implantation des activités économiques en général et industrielles en particulier. Le relief hostile engendre un déséquilibre spatial en termes d'entreprise et une hypertrophie au niveau des espaces urbains.

Il s'avère que la majorité est concentrée au nord centre avec une moyenne de 9,3 PME /1000 habitants, ce qui demeure encore insuffisant ; la bonne norme serait de 20PME/1000 habitants. Les PME privées sont à un taux de près de 39% au nord centre, de 11,6 dans la région est des hauts plateaux et de 5,2% au sud-est.

En effet, les caractéristiques du relief plutôt désavantageuses pour la localisation des activités économiques fait que l'état de foncier industriel, considéré comme l'un des principaux facteurs recherchés par les entreprises, est une ressource rare.<sup>31</sup>

### **3.1.1.2. Les contraintes liées au foncier industriel**

Le foncier constitue une ressource clé limitée et un élément déterminant dans toutes les politiques de développement économique. Il est l'un des plus importants problèmes socioéconomiques rencontrés dans la création des PME en Algérie et il demeure incontestablement une contrainte majeure pour les investisseurs, et ce malgré la mise en place des Comités d'Assistance pour la Localisation et la Promotion des Investissements en 1994 (CALPI) au niveau des Wilayas.

En effet, La contrainte liée au foncier industriel est l'une des causes principales du recul de nombreux projets et des intentions d'investissements (étrangers surtout). Le manque de transparence dans le traitement des dossiers présente un obstacle sérieux pour la promotion des investissements. Les procédures d'accès au foncier sont lourdes et très longues (le temps moyen d'acquisition est entre 1 et 5 ans). La situation est plus critique pour les petites entreprises, par des immobilisations financières importantes pour l'acquisition des terrains industriels, souvent faite au détriment de l'acquisition des équipements nécessaires à l'exercice de leurs activités d'exploitations et d'investissements. En d'autres termes, l'accès au foncier industriel est très difficile, en termes de disponibilité, de démarches administratives, de prix et de modalités de paiement, de régulation... .

A l'inaccessibilité des terrains, il faut ajouter l'ambiguïté du statut juridique des assiettes foncières, dans la mesure où la plupart des investisseurs installés ne possèdent pas d'actes légaux de propriétés authentiques. Malgré les efforts des autorités publiques, avec la

---

<sup>31</sup> BERRAH Kafia et BOUKRIF Moussa, « la problématique de la création des entreprises : une application sur les PME Algériennes », présenté à la conférence internationale sur l'économie et gestion des réseaux ; Revue algérienne de développement économique N ° 02 / juin 2015, page 06.

création du guichet unique CALPI, la problématique de la multiplication des intervenants n'a pas été réglée, et son rôle s'est avéré essentiellement d'ordre administratif entre les diverses institutions : CALPI, ANDI, administration des domaines, Assemblées Populaires Communales, agences foncières et autres organismes.<sup>32</sup>

### 3.1.2. Les contraintes découlant de l'importance du secteur informel

L'ampleur et la complexité grandissantes des activités informelles dans la vie économique, sociale et politique des pays en voie de développement est un phénomène incontesté (Carlos MALDONADO, 2000). Le secteur informel est un secteur non structuré, que l'on désigne aussi sous les appellations d'économie souterraine ou d'économie parallèle, qui renvoient à cette sphère de l'économie où les unités de production exercent hors des circuits économiques et financiers formels, dans la clandestinité, sans remplir les procédures légales de création (registre de commerce) et / ou de fonctionnement et d'exploitation (déclaration des impôts).

En Algérie, en absence d'une définition univoque, il y a lieu de préciser qu'on définit comme « formel non déclaré » l'ensemble des entreprises non agricoles enregistrées administrativement mais qui ne déclarent pas leurs existences aux services du fisc, à la CNAS ou à la CASNOS (non-paiement des impôts).

Et, d'après l'enquête réalisée par, ADAIR. P & HAMED. Y, il s'est avéré que sur l'échantillon des 482 micros entrepreneurs algériens étudiés, 335 sont informels selon trois critères, à savoir : la non tenue de la comptabilité, le non paiement des impôts et l'absence d'enregistrement.

Soit une proportion de 69,5 % des petites entreprises qui touchent aux activités souterraines. Majoritairement, elles exercent une activité mixte, qui se présentent en quatre catégories : les formels, les formels non enregistrés, les formels-informels et les informels purs.<sup>33</sup>

De nos jours, l'environnement socioéconomique de la PME algérienne reste prédominé par le secteur informel. Ses manifestations sont diverses et concernent plusieurs domaines, à savoir :

- La non-déclaration ou la sous-déclaration des ressources humaines ; financières et même techniques et /ou technologiques ;
- La fraude fiscale ;

<sup>32</sup> SI LEKHAL Karim, KORICHI Youcef et GABOUSSA Ali, « les PME en Algérie : contraintes et perspectives », .42 page العدد الجزائرية المؤسسات أداء مجلة 04/2013

<sup>33</sup> Idem ;

- La pratique de la non-facturation, la sous-facturation et de la surfacturation ;
- La concurrence déloyale des importateurs qui réussissent à contourner les barrières tarifaires.

### 3.1.3. Les contraintes du financement

« Les PME, même en économies développées estiment que l'accès au financement, notamment à moyen et à long terme, est l'un des principaux obstacles qui les bloquent de se développer et d'investir. »<sup>34</sup>

Les PME, même en économies puissantes estiment que l'accès au financement, notamment à moyen et à long terme, est l'un des principaux obstacles qui les bloquent de développer et d'investir. L'accès aux sources de financement est particulièrement difficile pour les PME qui ne disposent pas de garanties suffisantes, n'ont pas de références établies, ni d'historique de crédit.

Dans ce contexte, Une étude de Hamed (2002) sur le financement de 429 micro-entreprises en Algérie, démontre que la majorité des dirigeants recoure à la finance informelle, en réponse à la rigidité du secteur bancaire, incapable de répondre à la demande de crédit. Les lourdeurs bureaucratiques, la corruption et l'absence d'un cadre juridique souple et transparent se conjuguent pour dissuader les entrepreneurs de sortir de l'informel. Les coûts d'ascension et de maintien dans la légalité sont souvent supérieurs aux avantages de l'informalité comme le démontrent des recherches sur les pays en voie de développement.<sup>35</sup>

En outre, Selon une étude réalisée par la Banque Mondiale en 2003, le secteur privé algérien est confronté à une insuffisance d'accès au financement bancaire, le résultat de l'étude est que le financement des PME algériennes repose largement sur des sources non bancaires. Dans un échantillon aléatoire de 562 d'entreprises privées algériennes, le financement bancaire ne représente que 18 % seulement du financement total à l'investissement. Les entreprises privées algériennes ont recours aux liquidités internes pour 71 % de leurs besoins.

---

<sup>34</sup> Revue de l'OCDE sur le développement 2/ 2004 (no 5), « Renforcer la compétitivité des PME des pays en transition et en développement », p. 47-76 [www.cairn.info/revue-de-l-ocde-sur-le-developpement-2004-2- page-47.htm](http://www.cairn.info/revue-de-l-ocde-sur-le-developpement-2004-2- page-47.htm)

<sup>35</sup> Ghalia BENYAHIA-TAIBI, Nadjat DJAMANE-SEGUINI « FINANCEMENT DES PME : LE CAS DE LA BANQUE NATIXIS », Revue Economie & Gestion Volume 5, Numéro 1, Pages p70.

Le rapport des actes des assises nationales de la PME du ministère de PME et de l'artisanat (Janvier 2004)<sup>36</sup>, a synthétisé les difficultés financières rencontrées par les PME algériennes comme suit :

- L'appui des banques est inadéquat aux besoins de financement des PME, les procédures d'octroi de crédit sont lourdes et non adaptées aux nouvelles données économiques (les banques n'ayant pas encore achevé leurs transformations aux nouvelles exigences du marché libre) ;
- Le coût du crédit est élevé, les garanties exigées par les banquiers sont excessives et les délais de traitement des demandes de crédit et des opérations sont trop longs ;
- L'inefficacité de la réglementation des changes, elle est inadaptée aux échanges de services ;
- L'absence de la notion de la prise de risque partagée chez les institutions de financement ;
- Un système de fiscalité ordinaire lourd, qui n'a pas une vision stratégique de développement, ni une parafiscalité qui encourage l'emploi.

Une réalité qui contraint les dirigeants des PME à recourir souvent par nécessité, aux ressources de financement familiales (l'autofinancement) et à celles des réseaux de financement informel, pour survivre, en attendant l'assainissement du réseau formel et l'assouplissement des conditionnalités jugées jusqu'au là insurmontables, par les investisseurs privés.

### 3.1.4. Les contraintes liées au marché de travail

D'une part, l'accès au marché en amont et en aval d'une part constitue l'un des principaux objectifs de l'entrepreneur lors du lancement de son projet. En amont, l'essentiel de ses approvisionnements que se soit en matières premières, fournitures ou en biens d'équipement proviennent de l'extérieur. Ceci occasionne non seulement des paiements en devise qui parfois, faute d'obtention dans les circuits formels, les entrepreneurs subissent l'emprise du marché informel. Ils font face également à des multiples tracasseries au niveau des services douaniers et des réseaux de financement qui induisent des irrégularités de livraison et de longs délais dans le traitement des dossiers. En aval, c'est-à-dire, sur le marché d'écoulement des produits, les entreprises font face à une double concurrence : d'une part, entre elles et d'autre part subissent la concurrence des produits étrangers importés légalement ou par le secteur informel.

---

<sup>36</sup> Le rapport des actes des assises nationales de la PME du ministère de PME et de l'artisanat (Janvier 2004)

D'autre part, en Algérie, le marché de travail est encore instable et sujet à tous les dépassements possibles. Les contraintes qu'il subit sont multiples. On peut citer les plus importantes :

- Le manque accru des experts en management, des gestionnaires, des techniciens qualifiés... ;
- L'existence de fortes contraintes dans la gestion des ressources humaines (la gestion des contrats, des procédures et des coûts de licenciement... ) ;
- L'inexistence d'Instituts de formations spécialisées et la faiblesse de la qualité des programmes assurés ;
- L'inadaptation des formations dispensées par les universités avec les besoins réels des entreprises et en matière des techniques modernes de management, gestion et de marketing ;
- Difficultés de la pratique des langues étrangères chez la plupart des nouveaux diplômés.

### 3.1.5. Les contraintes d'ordre administratif et judiciaire

L'un des problèmes les plus rencontrés par les PME algériennes au cours de chaque étape du processus de leur développement (création, expansion...) est bien celui de la complexité des démarches administratives. N'ayant jamais fait l'objet d'aucune mise à niveau, l'administration publique algérienne est devenue un obstacle majeur à l'émergence d'une économie de marché, basée sur la libre concurrence et la promotion de l'investissement privé. Une situation qui découle du manque de transparence dans le traitement des dossiers, de la lourdeur des procédures administratives, du non engagement des institutions concernées, du manque de coordination et de connexion entre les divers organismes impliquées, de l'absence de structures d'accueil et d'encadrement.

- Les contraintes administratives qui se traduisent par la nature des règles formelles, et les dossiers exigés par les différents structures (le registre de commerce par la CNRC, autorisation d'exploitation par les services de la wilaya ,l'attestation d'hygiène ,l'attestation d' éligibilité ,l'attestation de conformité et autres ) et surtout le manque de coordination entre ces structures poussent parfois les promoteurs à détourner leur projet de son objectif initial ou à le localiser dans d'autres territoires ou carrément à abandonner leur initiative ;
- Ces difficultés sont accentuées par le manque de transparence ou l'inexistence d'informations entre les différents partenaires qui sont intégrés dans le processus de création d'entreprises : le promoteur, l'ANSEJ, l'ANDI, le trésor, la banque, la caisse ou le fonds de garantie etc. L'opacité de l'information au niveau de ces organismes laissent sans réponse les diverses interrogations des jeunes promoteurs qui, découragés n'aspirent qu'à fuir vers un pays

étranger développé où les circuits administratifs paraissent plus adéquats, sans doutes plus accueillant ;

➤ Par ailleurs, la logique de protection de l'environnement et la nécessité d'aménagement du territoire se trouvent controversées par les attentes des entrepreneurs privés. A titre d'exemple, les interventions des pouvoirs publics empêchent l'implantation des projets portant atteinte à l'environnement, c'est le cas de localisation d'unités industrielles à proximité de cours d'eau, d'ateliers de fabrication à coté des habitations.

### 3.1.6. Les contraintes d'informations (l'asymétrie d'information)

Le manque d'information constitue, aux yeux des experts un des principaux obstacles que doivent affronter les dirigeants des PME désireux de se porter à la conquête d'un marché extérieur « la réalité de l'économie algérienne est caractérisée par un manque flagrant en matière de disponibilité de l'information » (Madaoui et Boukrif, 2009).

Un déficit d'information fiable et actualisée, à caractère économique, financier et commercial, est à souligner

- Absence de banques de données statistiques et d'un système d'informations national
- Manque de données et des études de marché (national, régional et local) ;
- Difficultés d'accès aux sources d'informations spécialisées et à Internet qui est jusque- là peu utilisé dans le monde des affaires (80 % des PME algériennes n'ont pas accès à Internet) ;
- Indisponibilité de données et d'orientations sur les opportunités d'investissements ;
- Manque d'informations sur la concurrence et les pratiques des opérateurs économiques.

Face à toutes ces lacunes, il nous semble qu'il est impératif pour l'émergence du secteur privé et le développement des PME, de mettre en place un système efficace de collecte, d'analyse et de diffusion des informations économiques.

Ainsi, La création d'un établissement d'observation de la PME apportera plus de connaissances et de visibilité sur ce secteur de petites entités, qui demandent un suivi et un appui particulier à chaque étape de leurs vies. Les difficultés inhérentes aux PME/PMI (financement, innovation, productivité et compétitivité) notamment en Algérie et dans les économies en développement impliquent impérativement leur mise à niveau selon les standards et les normes internationaux de gestion et de management.

### Conclusion

L'économie Algérienne a connu un changement historique dès la fin des années 80 et le début des années 1990, ce changement économique est dû au changement politique, car l'économie Algérienne était dirigée pendant trois décennies par l'état qui a fini en 1994 par signer un accord avec le FMI pour un ajustement structurel de l'économie nationale.

L'Algérie représente une opportunité très attractive pour les investisseurs et les créateurs d'entreprises, les efforts doivent être réunis et enrichis en matière de promotion, de suivi et d'accompagnement du secteur des PME/PMI, le tissu économique doit être densifié, le soutien de l'état doit être plus pertinent et dépasse les lourdeurs administratives et bureaucratiques.

Ce présent chapitre nous a permis, d'une part, de connaître un ensemble de réalités sur les PME algériennes, des réalités sur la genèse et le développement des PME en Algérie, où le secteur de la PME privée a été caractérisé durant la période 1962-1982 par le marginalisme à côté de la prédominance du secteur public. Durant la période 1982-1988, a vue de grandes réformes en faveur des PME ont été observées. D'ailleurs, la majorité des PME en Algérie sont nées à la fin des années 1980.

D'autre part, des réalités sur les PME qui occupent une position importante dans l'économie algérienne, continuent à prendre progressivement davantage de place dans l'activité économique du pays et leur rôle ne cesse d'augmenter avec les nouvelles créations.

Toutefois leur poids dans le développement économique reste à renforcer à travers des nouveaux dispositifs d'encouragement et d'accompagnement. En effet, ces organismes publics (ANSEJ, ANGEM, CNAC...etc.) ont un rôle plus régulateur qu'économique, leur but est la diminution le taux du chômage à court terme.

Cependant, ces petites entités souffrent de plusieurs contraintes telles que le manque d'information et les obstacles administratifs mais surtout financiers qui les rendent vulnérables. Son principal handicap reste la difficulté à accéder aux prêts bancaires.

## ***Chapitre III :***

*Financement de la PME : Etude d'un cas  
de crédit d'investissement au niveau de la  
CNEP-Banque.*

### **Introduction**

La CNEP-Banque joue un rôle important dans la diversification, et dans le financement des entreprises.

Depuis sa création, la CNEP-Banque n'a pas cessé de se développer, en diversifiant sa gamme de produits et en offrant des services adaptés aux attentes de ses clients, grâce aux multiples repositionnements stratégiques, et ce, malgré une forte concurrence par les banques consœurs (publiques et privées).

Pour encourager l'utilisation des crédits d'investissement, la banque est en train de baisser les taux d'intérêt pour pouvoir placer les excédents de trésorerie et rentabiliser d'avantage son activité.

Toutefois, chaque demande de crédit doit faire l'objet d'un montage de dossier pour minimiser les risques que peut encourir la banque.

Ainsi, la banque a toujours assuré le financement des entreprises par le crédit d'investissement, d'une manière active.

Dans ce chapitre, nous allons présenter la CNEP/Banque, son organisation et les étapes à suivre pour l'octroi d'un crédit, et on finira par un cas d'un crédit octroyé par la CNEP/Banque à une entreprise de fabrications de divers produits de chimie minérale.

## **Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil : CNEP-banque Tizi-Ouzou.**

La Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance Banque est un établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Elle est réputée commerciale dans ses relations avec les tiers.

La CNEP a été créée le 10 août 1964 sur la base du réseau de la caisse de solidarité des départements et des communes d'Algérie (CSDCA) avec pour mission la mobilisation et la collecte de l'épargne. Constituée de 209 agences d'exploitation et 14 directions régionales réparties à travers le territoire national. La première agence de la CNEP a officiellement ouvert ses portes le premier Mars 1967 à Tlemcen, cependant le livret d'épargne CNEP était commercialisé depuis une année à travers le réseau Poste et timbre.

La CNEP-Banque est spécialisée, également dans le financement des projets d'acquisitions et de renforcement des entreprises de réalisation des entreprises de production de matériaux de constructions et des entreprises de réalisation intervenant en amont bâtiment. Par ailleurs, la CNEP-Banque intervient dans le financement du projet d'investissements dans les secteurs de l'énergie, de l'eau, de la pétrochimie ou de l'aluminerie.

### **1.1.Historique et organisation de la CNEP banque**

La CNEP est, aujourd'hui, une Société Par Action (SPA) au capital de 46 000.000.000 DA, dont le siège social se situe à Alger. Dès sa création jusqu'à son attribution de banque par le Conseil de la Monnaie et du Crédit (CMC), la CNEP a connu plusieurs étapes dans son évolution.

La Caisse Nationale d'épargne et de prévoyance Banque, par abréviation « CNEP Banque », est un établissement financier public, elle a été créée par la loi N°64-227 du 10/08/1964 sur la base du réseau de la caisse de solidarité des départements des communes d'Algérie (CSDCA). Son siège social est à Alger.

La CNEP Banque a connu plusieurs mutations dans un souci de redressement et d'élargissement de son champ d'action, les principaux changements sont repris ci-après.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Document interne de la CNEP-Banque de Tizi-Ouzou, année 2022.

### **1.1.1. La période de 1964-1970 : collecte de l'épargne sur livret**

Durant la période 1964-1970, l'activité de la CNEP-Banque a été limitée à la collecte de l'épargne sur livret, avec des prêts sociaux hypothécaires. Le réseau CNEP n'était constitué, alors, que de deux agences ouvertes au public, en 1967, et de 575 points de collecte implantés dans le réseau de Post et télécommunication (P&T).

### **1.1.2. La période de 1971-1979 : Engagement du financement de l'habitat**

En 1971, une instruction a chargé la CNEP de financer les programmes de réalisations de logements en utilisant les fonds du trésor public. Dès lors, l'épargne des ménages va connaître un essor prodigieux, à la fin de l'année 1975, au cours de laquelle furent vendus les premiers logements au profit de titulaires de livret d'épargne. En 1979, 46 agences CNEP et bureaux de collecte étaient opérationnels.

### **1.1.3. La période de 1980-1990 : La CNEP au service de la promotion immobilière**

De nouvelles tâches sont assignées à la CNEP. Il s'agit, des crédits aux particuliers pour la construction de logements et le financement de l'habitat promotionnel au profit exclusif des épargnants. Au 31 décembre 1989 11.590 logements ont été vendus dans le cadre de l'accession à la propriété. La CNEP entreprit une politique de la diversification des crédits accordés notamment, en faveur des professions libérales, des travailleurs de la santé, des coopératives de service et des transporteurs.

### **1.1.4. La période de 1990-1999 : Instruction de la loi sur la monnaie et le crédit**

La CNEP reste, toujours, le plus grand collecteur d'épargne, en Algérie, vu l'importance des montants de fonds d'épargne collectés. Sur les 135 agences et les 2652 bureaux de poste représentés au 31 Décembre 1990, un total de 82 milliards de dinars (dont 34 milliards de dinars sur le compte épargne devises). Les prêts aux particuliers accordés à la même date représentaient 12 milliards de dinars pour un total de 80.000 prêts.

En 1997, la CNEP change de statut en obtenant son agrément en tant que banque. Désormais, elle porte le nom de la CNEP-Banque. Elle peut, également, effectuer toutes les opérations bancaires à l'exclusion des opérations de commerce extérieur.

### **1.1.5. La période de 2000 à nos jours**

La période de 2000 à nos jours connu plusieurs étapes dans son évolution, à s'avoir<sup>2</sup> :

---

<sup>2</sup> Document interne de la CNEP-Banque.

**1.1.5.1. Financement des investissements dans l'immobilier (31 mai 2005)**

L'assemblée générale extraordinaire a décidé, le 31 mai 2005, de donner la possibilité à la CNEP-Banque de s'impliquer davantage dans le financement des infrastructures et activités liées à la construction, notamment pour la réalisation de biens immobiliers à usage professionnel, administratif et industriel ainsi que les infrastructures hôtelières, de santé, sportives, éducatives et culturelles.

**1.1.5.2. Repositionnement stratégique de la CNEP-Banque (28 février 2007)**

L'assemblée générale ordinaire, du 28 février 2007, relative au repositionnement stratégique de la banque décide d'autoriser au titre des crédits aux particuliers :

- Les crédits hypothécaires prévus par les textes réglementaires en vigueur au sein de la banque ;
- Les crédits à la consommation ;

Il a été, également, décidé d'accorder les crédits à titre prioritaire et principal aux épargnants, et à titre accessoire, aux non épargnants. Concernant le financement de la promotion immobilière, sont autorisés l'acquisition de terrains destinés à la construction de logements et à la réalisation de programmes d'habitats. Les programmes éligibles au financement sont ceux destinés exclusivement aux épargnants.

**1.1.5.3. Repositionnement stratégique de CNEP-Banque (17 juillet 2008)**

L'assemblée Générale ordinaire du 17 juillet 2008 relative au repositionnement stratégique de la banque décide d'autoriser au titre des crédits aux particuliers :

- les crédits hypothécaires prévus par les textes réglementaires en vigueur au sein de la banque à l'exclusion des prêts pour l'achat, la construction, l'extension et l'aménagement des locaux à usage commercial ou professionnel ;
- pour le financement de la promotion immobilière, sont autorisés :
- le financement des programmes immobiliers destinés à la vente ou à location, y compris ceux intégrant des locaux commerciaux ou professionnels ;
- le financement de l'acquisition ou de l'aménagement des terrains destinés à la réalisation de logements ;
- Le financement des entreprises.

**1.1.5.4. Repositionnement stratégique de la CNEP-Banque (17 août 2011)**

Repositionnement stratégique a pour objet de définir le champ d'intervention de la CNEP Banque en matière de financement.

- **Crédits aux particuliers** : est autorisé le financement des crédits immobiliers prévus par les textes réglementaires en vigueur au sein de la banque ou à mettre en place.

- **Financement de la promotion immobilière** : sont autorisés le financement de l'acquisition ou de l'aménagement de terrains destinés à la réalisation de programme immobiliers, de la réalisation d'opération de promotion immobilière et de biens immobiliers à achever ou à rénover.

- **Financement des entreprises** : sont autorisés le financement des investissements de tous les secteurs d'activités tous les secteurs d'activités économique y compris le fonds de roulement nécessaires au démarrage de l'activité, les crédits par signature, le leasing immobiliers et les services liés à l'habitat (bureau d'étude, entreprise d'entretien d'immeubles...).

## **1.2. Caractéristiques et les missions de la CNEP- Banque :**

La CNEP-Banque présente plusieurs caractéristiques et effectue des missions très importantes pour le développement de l'activité économique.

### **1.2.1. Les caractéristiques de la CNEP-Banque**

La CNEP-Banque dispose de certaines caractéristiques, à savoir <sup>3</sup>:

#### **➤ En tant que caisse (avant 1997) :**

Les caractéristiques de la CNEP-Banque en tant que caisse sont les suivantes :

- Elle était régie par une loi spécifique et placée sous tutelle du ministère des finances ;
- Son champ d'action est limité et son autonomie est réduite ;
- Son développement ne pouvant être envisagé hors du pouvoir de l'administration et sans accorder de celle-ci ;
- Elle ne pouvait octroyer des crédits qu'à concurrence de ces ressources.

#### **➤ En tant que banque (après 1997):**

Les caractéristiques de la CNEP-Banque en tant que banque sont :

- Elle est régie par le code du commerce en tant que Société Par Action (SPA) ;
- Elle est sous le contrôle de la Banque d'Algérie et la commission bancaire ;
- Sa politique du développement et du ressort du conseil d'administration ;
- La mise en œuvre de cette politique est du ressort du gestionnaire ;
- Elle est soumise à la libre concurrence pour ses activités.
- 

---

<sup>3</sup> Document interne à la CNEP-Banque.

### **1.2.2. Les missions de la CNEP-Banque**

Les missions de la CNEP-Banque sont :

#### **1.2.2.1. Les produits de la banque**

La CNEP-Banque offre à ses clients divers produits grâce à ces deux (02) fonctions différentes : en tant qu'une banque et aussi en tant qu'un collecteur d'épargne.

##### **➤ Produits d'épargne :**

On distingue deux types de produits d'épargne, à savoir :

##### **• Epargne à vue :**

- Livret Epargnant Logement (LEL) ;
- Livret Epargne populaire (LEP).

##### **• Epargne à terme :**

- Compte Courant (CC).
- Dépôt A Terme (DAT).

##### **➤ Produits d'épargne bancaire :**

Il existe trois types de produits d'épargne bancaire, qui sont :

- Compte Courant (CC) ;
- Dépôt A Terme (DAT) ;
- Bon De Caisse (BDC).

#### **1.2.2.2. Les emplois de la banque**

Parmi les emplois de la banque, on distingue :

##### **➤ Les emplois de l'habitat :**

Les emplois de l'habitat représentent environ 99,67% de l'activité du crédit.

- Pour les entreprises : tous les volets des projets immobiliers.
- Pour les particuliers : tout type d'habitat (logement, villas : pour la bâti neuf et ancien).

##### **➤ Les emplois hors habitat :**

Les emplois hors habitat représentent environ uniquement 0.33% de l'activité de crédit.

- Pour les entreprises : les crédits d'investissement et d'exploitation, notamment pour les petites et moyennes entreprises (PME).
- Pour les particuliers : les crédits d'équipement domestiques appelés crédits confor.

### **1.3. Les opérations de la CNEP-Banque**

Les opérations de la CNEP-Banque porte essentiellement sur :

- La collecte de l'épargne
- Les crédits immobiliers aux ménages

#### **1.3.1. La collecte de l'épargne**

La CNEP est le leader incontesté en matière de collecte de l'épargne, elle s'effectue par l'intermédiaire des livrets via deux réseaux :

- Le réseau propre à la CNEP-banque reparti à travers tout le territoire national (ce réseau qui verra le jour suite au changement de statut de la CNEP).
- Le réseau postal composé de 3204 points de collecte repartis sur 48 wilayas.

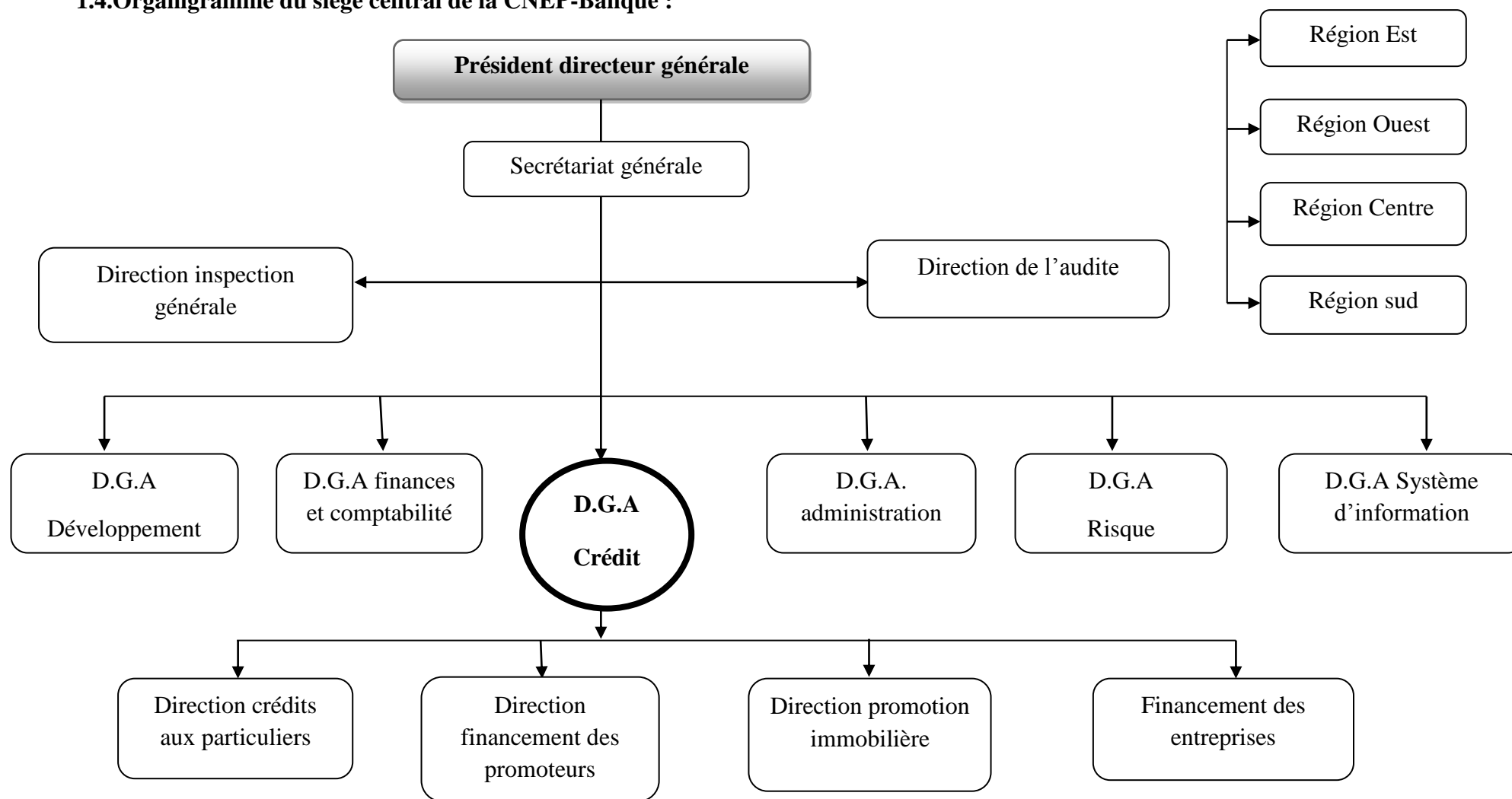
En effet, la CNEP a conclu dès 1964 une convention avec les services d'Algérie poste pour la distribution de ses produits via le réseau postal, car après l'indépendance il était difficile d'édifier des réseaux bancaires, mais vu que l'administration française avait mis en place de nombreuses agences postales alors, la CNEP a opté pour cette convention. Les livrets d'épargne se subdivisaient en deux livrets différents.

#### **1.3.2. Les crédits immobiliers aux ménages**

Les crédits destinés aux ménages sont de nature suivante :

- **La construction d'immeubles à usage d'habitation** : ils sont destinés à la réalisation de projets de construction pour son propre compte, pour le compte du conjoint ou d'un ascendant âgé, pour la construction individuelle ou le financement coopérative, de l'extension d'une construction déjà existante.
- **Les crédits à l'accession à la propriété** : il est destiné au financement de l'acquisition du titulaire du compte, d'un logement neuf auprès d'un promoteur public ou privé, acquisition d'une habitation ou d'une construction en cours de réalisation et d'un terrain à bâtir.

1.4. Organigramme du siège central de la CNEP-Banque :



Source : l'organisation de la direction CNEP-Banque.

## **Section 2 : La constitution du dossier et le traitement d'une demande d'un crédit.**

Le financement des investissements fait sans doute partie des décisions les plus importantes à prendre par le banquier, il s'agit en effet de mettre à la disposition des clients des montants élevés, ce qui augmente inhérent à ce type de crédit.

Par conséquent, le banquier est tenu de faire une étude très poussées de chaque demande de crédit.

Cette étude doit permettre la couverture de tous les aspects se rapportant au projet d'investissement qu'à son initiateur : aspect humain, comptable, financier et économique.

Ces aspects seront projetés sur toute la durée de projet pour le suivi de leur évolution pour y parvenir, le banquier aura comme premier élément du circuit d'information d'un dossier présenté par le client.

A cet effet, la clientèle demande le crédit d'investissement que ce soit une nouvelle relation, notamment dans le cadre des projets de création ou une ancienne relation de la banque (renouveau ou extension).

### **2.1. Constitution de dossier de demande d'un crédit bancaire**

La liste des documents exigés pour constituer un dossier de crédit d'investissement peut varier selon la nature de l'investissement projeté et l'ancienneté de la relation Banque-Client. Cependant, quelques documents sont communs pour tous les types d'investissement. Le banquier a le droit d'exiger à son client tout document jugé utile et nécessaire à l'étude de la demande de crédit. Parmi ces documents, on peut citer :

#### **2.1.1. Documents administratifs**

Parmi les documents administratifs, on peut citer :

- Demande de crédit d'investissement cachetée et signée par le gérant, dans la quelles sont précisés : la nature, le montant, la durée de l'utilisation ainsi que les propositions de garanties.
- Une pièce d'état civil.
- Un état de la situation vis-à-vis de l'administration fiscale et parafiscale.

## **Chapitre III : Financement de la PME : Etude d'un cas de crédit d'investissement au niveau de la CNEP-Banque.**

---

- Une autorisation d'exercice de l'activité délivrée par les autorités compétentes (ministères, wilaya, APC) si le postulant est un non commerçant (profession libérale, artisan).
- Une copie de la décision d'octroi d'avantages fiscaux et parafiscaux de l'ANDI le cas échéant.
- Autorisation à la consultation de la centrale des risques et des impayés (imprimé CNEP)
- Une copie du registre de commerce (pour les commerçants).

### **2.1.2. Documents juridiques :**

On distingue :

- Statut de la société pour la personne morale.
- Délibération de l'assemblée générale de la société autorisant le gérant à contracter des emprunts et donner en garantie des biens sociaux de la société.
- Titre de propriété du terrain, publié et enregistré.
- Certificat négatif d'hypothèque.

### **2.1.3. Documents techniques :**

La liste des documents techniques utilisés principalement par la CNEP, peut être distinguée :

- Permis de construire en cours de validité pour les réalisations.
- Devis descriptif, quantitatif et estimatif du projet.
- Jeu de plans du projet portant visas de la direction de l'urbanisme et de la construction.
- Planning de réalisation arrêté par le promoteur.

### **2.1.4. Documents financiers :**

Parmi ces documents, on trouve :

- Une étude technico-économique avec description valorisée et détaillée du projet.
- Pour les sociétés de personnes (SNC), signés par un comptable agréé.
- Situation comptable (actif, passif et TCR) pour les demandes introduites après le 30 juin.

- Les bilans et TCR prévisionnels couvrant la durée du crédit, comportant la signature et le cachet des personnes habilitées (gérants et comptables).
- Le bilan d'ouverture pour les entreprises en démarrage.
- Les facture pro forma et/ou contrats commerciaux récents pour les équipements.
- Le plan de financement.

## **2.2. Les opérateurs de traitement du dossier de demande de crédits au niveau de la direction de réseau commercial**

Le traitement du dossier au niveau de la direction du réseau commercial passe par les étapes suivantes :

### **2.2.1. La réception du dossier**

Le dossier de demande de crédit transmis par l'agence doit être accompagné des documents et pièces conformes au bordereau de transmission.

Dès que sa réception, le Chef de Département Financement fait une analyse de crédit pour s'assurer qu'il n'y a pas de manquements des documents et pièces, et de leur conformité par rapport à la check-list et selon le bordereau de transmission.

Dans ce cas, l'analyse de crédit vise le bordereau et le remet au chef de département financement pour accuser réception.

Dans le cas contraire, où il existe des documents manquants, un PV de constat de document manquants sera établi par l'analyse de crédit et signer par le chef de département financement pour l'adresser à l'agence domiciliaire du dossier, avec un délai de deux jours (02) jours pour le compléter.

Si le dossier est complété dans le délai précisé, le chef de département accuse réception du dossier sur le bordereau de transmission à la date du complément, sinon le dossier doit être restitué à l'agence.

### **2.2.2. L'Affectation du dossier**

Après avoir obtenu l'accusé de réception et après le contrôle d'usage, le dossier doit être affecté à un analyste de crédit.

### **2.2.3. L'analyse du dossier**

Cette étape commence juste après l'affectation du dossier, l'analyste de crédit prend en considération l'étude de l'agence et continuera son examen en passant par les étapes suivantes :

**2.2.3.1. L'analyse du risque juridique et technique**

- Examiner la demande de financement (voir son objet, le montant sollicité et les garanties proposées) ;
- Examiner le statut de l'entreprise ;
- Examiner les documents d'état civil du gérant ;
- Examiner le registre du commerce, et les documents fiscaux et parafiscaux ;
- Examiner les autorisations et/ou agréments pour les activités réglementées ;
- Apprécier la réponse de la consultation de la centrale des impayés ;
- Examiner le titre de propriété ou de concession du bien immeuble ;
- Examiner le rapport d'entreprise (évaluation du taux d'avancement physique du projet)
- Examiner les factures pro-forma et leur conformité, aussi les tarifs présentés sont les mêmes avec les prix pratiqués sur le marché.

**2.2.3.2. L'analyse du risque management**

Dans cette analyse, on apprécie les qualifications et les compétences managériales et les expériences dans ce domaine d'activité en examinant le curriculum vitae du gérant et associés, et à travers les procès-verbaux d'entretiens client et les informations contenues dans la fiche d'étude de l'agence et le compte rendu de visite.

**2.2.3.3. L'analyse du risque du marché**

Dans cette analyse, on fait une étude globale sur tous les éléments du marché (le marché lui-même, les clients, fournisseurs, produits...) et très détaillée et cela se fait par :

- Déterminer la taille du marché cible, et les parts de marché déjà détenues par le demandeur des crédits et apprécier la concurrence existante au niveau de ce marché ;
- Déterminer la clientèle ciblée par le demandeur du crédit, le volume de ce segment de clientèle et sa solvabilité ;
- Apprécier les fournisseurs du client (mono ou multiple fournisseurs), et la disponibilité de la matière première ;
- Connaitre la gamme de produits commercialisés et sa qualité, et apprécier le mode de distribution retenu (direct, circuit court ou long), en le comparant à celui de la concurrence ;
- Apprécier le prix de vente appliqué, son positionnement par rapport à la concurrence, et aux ressources financières de la clientèle ciblée, et préciser l'existence ou pas d'un service après-vente.

#### **2.2.3.4. L'analyse financière**

Cette analyse permet l'appréciation des équilibres financiers de l'entreprise, son efficacité et ses performances, ainsi que l'identification de ses besoins de financement.

La gestion financière et l'activité d'entreprise comprennent différents éléments et indicateurs que doit apprécier une analyse de crédit, et cela se fait en passant des points suivants :

- Comparer le chiffre d'affaire du client par rapport au mouvement de ses comptes auprès des guichets de la CNEP Banque et ceux ouverts auprès des guichets de la concurrence ;
- Apprécier le plan de change présenté par le client ;
- Examiner la réponse de la consultation de la centrale des risques des ménages et entreprise ;
- Calculer et apprécier les soldes intermédiaires de gestion (marge commerciale, EBIT, EBITDA), BFR, FR...), les ratios de solvabilité et leurs solvabilités et leurs solvabilité (CAF, Ratio d'endettement global...), les ratios de rentabilité et leurs évolutions (Rentabilité commerciale, rentabilité financière...), les cash-flows prévisionnels, et les ratios de rentabilité intrinsèque du projet (VAN, TRI, DR...) ;
- Analyser la structure d'investissement et de financement du client, et comprendre son business modèle proposé, et apprécier la constitution de son chiffre d'affaire, et établir un scénario pessimiste.

#### **2.2.3.5. L'établissement de fiche d'étude du réseau**

A la lumière des éléments qui précèdent, l'analyste de crédit établit la fiche d'étude du réseau, en veillant particulièrement à être factuel et exhaustif.

#### **2.2.3.6. Le comité de crédit régional :**

- **Examen du dossier par le Comité Crédit Régional « CCR » :**

Le CCR reçoit une fiche d'étude par le chef département financement. Il doit donc statuer sur l'opportunité commerciale que représentent l'entreprise, et les risques éventuels soulevés.

Deux avis peuvent être conclus :

- ✚ Soit un avis favorable, et dans ce cas le CCR doit faire des propositions chiffrées sur le montant à accorder, la durée du crédit et la période de chiffré ;
- ✚ Soit un avis défavorable, dans les deux cas, le CCR doit les motiver.

▪ **Etablissement du procès-verbal de réunion du CCR :**

Une fois les avis du président et des membres du CCR recueillis, le secrétaire du comité de crédit régional établit le procès-verbal de la réunion et le fait signer par l'ensemble des membres.

**2.2.3.7. La transmission du dossier**

Le chef du département financement transmet à la Direction du Financement des Entreprises, avec un bordereau de transmission détaillé, un (01) exemplaire du dossier de demande de crédit, accompagné du compte rendu de visite, du rapport commercial, des fiches d'étude du réseau et de l'agence, du PV de réunion CCA et du PV de réunion CCR.

**2.2.3.8. Réception de la Notification de la Décision du Comité Central de Crédit**

Après l'avis du CCR ; soit un accord ou bien un rejet du dossier ; le Département financement de la direction du réseau commercial reçoit une notification de la décision prise au niveau du comité.

Dans le cas d'un accord il doit :

- S'assurer de la réception par l'agence de la notification de la décision du comité de crédit central, de la lettre d'autorisation de crédit ;
- S'assurer de la transmission, par l'agence, de la notification d'acceptation de crédit au client ;
- Dans le cas d'une acceptation du client, établir les conventions de crédit, et les faire signer par le client et le directeur du réseau commercial ;
- Procéder à l'enregistrement des conventions de crédit ;
- Assister l'agence pour l'engagement du dossier sur le système d'information ;
- D'assurer du recueil des garanties et assurances, et leur validation par la cellule juridique du réseau commercial ;
- Assister l'agence dans la mise en place du crédit.

Dans le cas d'un rejet, le département financement de la direction du réseau commercial doit :

- S'assurer de la réception par l'agence de la notification de la décision du rejet du comité de crédit central ;
- S'assurer de la transmission, par l'agence, de la notification du rejet au client.

**2.2.3.9. Le suivi du compte client**

Dans le cadre du suivi des crédits aux entreprises, le département financement doit veiller à :

### **Chapitre III : Financement de la PME : Etude d'un cas de crédit d'investissement au niveau de la CNEP-Banque.**

---

- Mettre en place un planning mensuel de consultation et d'analyse des comptes de ses clients, et en assurer le suivi.
- Suivre les mobilisations du crédit, conformément à la réglementation en vigueur, et la cadence d'avancement des travaux par rapport au planning prévisionnel de réalisation ;
- Exploiter les rapports de visite trimestrielle, en s'assurant que les travaux sont réalisés en conformité avec le permis de construire, et que les fonds mobilisés ont été utilisés conformément à leur destination initiale ;
- Faire recueillir pour chaque exercice fiscal, par l'agence, des états financiers des clients financés, et ce, durant toute la durée du crédit.
- Assurer un suivi particulier du remboursement du crédit.

La présente note entre en vigueur à la date de sa signature. Et toute difficulté rencontrée lors de l'application de la présente note doit être portée à la connaissance de la direction centrale concernée (Direction du Financement des Promoteur et/ou Direction de financement des Entreprises).

#### **Section 03 : Etude de cas : crédit d'investissement au niveau de la CNEP de Tizi-Ouzou.**

Dans cette section, on a résumé un cas d'un dossier de demande de crédit d'investissement au niveau de la direction régionale de la CNEP/Banque de Tizi-Ouzou (les documents traités, les différentes analyses qu'ils ont fait, et la présentation détaillée du client...).

##### **3.1. Identification et présentation du projet :**

###### **3.1.1. Présentation générale du projet :**

C'est une entreprise qui a pour principale activité la fabrication de divers produits de chimie minérale (Fabrication de divers moities et enduits de construction).

Le projet de cette entreprise consiste en la réalisation d'un important investissement inscrit dans le cadre d'une opération d'extension de l'activité constituant en l'acquisition d'un tracteur moutier et d'une semi-remorque pour l'unité de fabrication et transport de marchandise.

La marque déposée : **XXX** est titulaire de la marque **xx** dont les couleurs sont Blancs, rouge et bleu.

###### **➤ Produits fabriqués :**

- Muent colle.

- Enduit de lissage.
- Pâte à joint.
- Matières premières : sable de calcaire, liant, liant hydraulique ; plâtre et des produits chimiques.

➤ **Prix appliqués :**

Les prix appliqués pour les différents produits sont les suivants :

- Ciment colle : 300 à 350 DA/sac contiennent 25 kg.
- Enduit de lissage : 380 à 405 DA/sac contient 20kg.
- Pâte à joint : 650 à 680 DA/sac contient 0.5kg.

➤ **Capacité de production :**

Chaque produit cité précédemment contient une capacité de production exprimée ainsi :

- Ciment colle : vingt (20/tonnes par 8 heures).
- Enduit de lissage : un (01) tonne par 20 minutes.
- Distribution : xx est distribué à l'échelle nationale, et collabore uniquement avec les grossistes.

### **3.1.2. Présentation du marché de produits de mortiers et d'enduit**

Quelques notions de définition :

- **Un mortier :** est un mélange de liant de granula fin, dit charge d'eau utilisé en maçonnerie.
- **Un produit :** est un mortier, il est à la base d'un bilan (chaux, plâtre, ciment, terre).
- **L'Offre :** il existe très peu d'entreprises produisant ce type de produits, à savoir une dizaine à l'échelle nationale, malgré la demande incessante l'offre ne satisfait pas la demande.
- **La demande :** la demande de ces produits mortiers est encensée au niveau des entreprises de bâtiments et des promoteurs immobiliers ; dans le cadre des travaux de finitions et d'achèvements.

## **3.2. La structure et le financement de l'investissement**

### **3.2.1. Le coût d'investissement**

Le coût global de l'investissement s'élève à la somme de 14.701.460,00 il est détaillé suivant les factures préforma ci-après :

**Chapitre III : Financement de la PME : Etude d'un cas de crédit d'investissement au niveau de la CNEP-Banque.**

**Tableau n°23 : le coût d'investissement global du projet.**

désignations	Montants
- Tracteur routier nan TGS	11.641.500.00
- Semi-remorque plateaux ridelles	3.059.960.00
<b>Total</b>	<b>14.701.460.00</b>

Source : Documents constitutifs du dossier client fournit par la CNEP-Banque.

**3.2.2. Financement du projet :**

Le financement de l'investissement se fera à hauteur de 30% en autofinancement, le reste soit 70% fera objet d'un crédit bancaire de type CMT remboursable sur cinq (05) ans, en tenant compte d'une année de différée.

**Tableau n°24 : le montant total du financement du projet d'investissement.**

Désignations	Elément de calcul	Montants
- Autofinancement	14.701.460.00× 30%	4.410.438.00
- Emprunt bancaire	14.701.460.00×70%	10.291.022.00
<b>Total</b>		<b>14.701.460.00</b>

Source : Documents constitutifs du dossier client fournit par la CNEP-Banque.

**3.2.3. L'évaluation économique et financière du projet :**

**3.2.3.1. L'estimation des chiffres d'affaires :** L'évaluation du chiffres relatifs au projet à été réalisée à partir de son niveau d'activité au maximum, et grâce à une très bonne gestion des approvisionnements et de distribution en prévoyant une évolution annuelle de 10%.

**Tableau n°25 : Tableau d'estimation des chiffres d'affaires sur cinq années d'exercices.**

Les cinq (05) exercices	Montants
L'année N	40.135.273.48
L'année N+1	44.148.800.83
L'année N+2	48.563.680.91
L'année N+3	53.420.049.00
L'année N+4	58.762.053.90

Source : Documents constitutifs du dossier client fournit par la CNEP-Banque.

**3.2.3.2. L'évaluation des charges d'exploitation :**

Le coût d'achat des matières premières intervenant dans le processus de fabrication correspondant au coefficient de marge de production qui représente 1,6 du chiffre d'affaire de chaque exercice. Le détail des calculs est présenté dans le tableau suivant :

**Tableau n°26 : l'évaluation des charges d'exploitation.**

<b>Les cinq (05) exercices</b>	<b>Montant</b>
L'année N	25.084.545.93
L'année N+1	27.593.000.52
L'année N+2	30.352.300.57
L'année N+3	33.387.530.63
L'année N+4	36.726.283.69

**Source :** Documents constitutifs du dossier client fournit par la CNEP-Banque.

**3.2.3.3. Le service extérieur :**

Il représente les fournitures consommables telles que le carburant les pneus, l'entretien et réparation, les honoraires, les primes d'assurances les frais postaux, publicité, les services bancaires et autres. Leur estimations prévisionnelles compte tenue d'une augmentation annuelle de 10% sont présentées comme suit :

➤ **Dotations aux amortissements :**

Les dépréciations et pertes de valeurs des immobilisations sont calculées suivant le procédé de l'amortissement linéaire.

Le tableau suivant présente le montant de l'amortissement pour chaque élément.

**Chapitre III : Financement de la PME : Etude d'un cas de crédit d'investissement au niveau de la CNEP-Banque.**

**Tableau n°27 : Tableau des dotations aux amortissements des cinq exercices.**

Eléments	V.O	Taux	Exercice				
			N	N+1	N+2	N+3	N+4
Matériel et outillage	5578241.00	10%	557824.10	557824.10	557824.10		
Matériel de transport / ancien.	6612478.63	20%	1332495.73				
Matériel de transport/ nouveau	14701460.00	20%	2940292.00				
<b>Totaux</b>	-		4820611.83	4820611.82	4820611.82	3970987.89	3498116.10

Source : Documents constitutifs du dossier client fournis par la CNEP-Banque.

**3.3. Présentation des états financiers sur cinq (05) exercices :**

**3.3.1. Bilan prévisionnel :**

Un bilan prévisionnel est le bilan d'une société établi pour les années à venir. Il permet de déterminer la future situation financière d'une société. Un bilan prévisionnel peut être imposé par la loi, comme pour les grandes entreprises, ou nécessaire pour obtenir un financement. Dans le cadre d'un emprunt bancaire, l'établissement de crédit demande toujours un bilan prévisionnel avant de l'accorder ou non.

Dans notre cas, le bilan prévisionnel permet à la banque de vérifier que l'entreprise a la solidité financière nécessaire pour supporter ce crédit dans les années à venir.

**Chapitre III : Financement de la PME : Etude d'un cas de crédit d'investissement au niveau de la CNEP-Banque.**

Actif	Année N			Année N+1			Année N+2		
	Mt Brut	AMT .Provisions	Mt Net	Mt Brut	AMT .Provisions	Mt Net	Mt Brut	AMT .Provisions	Mt Net
<b>Actif Non Courant (ANC) :</b>									
Frais immobilisables	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Construction	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Matériel et outillage	5578241.00	1441391.42	4136849.58	5578241.00	1999215.52	3579025.48	5578241.00	2557039.62	302121.38
Autre immobilisations corporelle (M. transport)	6612478.63	3494615.39	3117863.24	6612478.63	4817111.11	1795367.52	6612478.63	6139606.84	179536
Autres immob cor (M. transport nouveau)	14701460.00	2940292.00	11761168.00	14701460.00	5880584.00	8820876.00	14701460.00	8820876.00	5880584.00
Autres immob corporelle agencement et installat	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres immob corporelle équipement sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total Actif non courant</b>	<b>26 892 179.9</b>	<b>7876298.81</b>	<b>19015880.82</b>	<b>26892179.63</b>	<b>12696910.63</b>	<b>14195269</b>	<b>26892179.63</b>	<b>17517522.46</b>	<b>10697152.9</b>
<b>Actif Courant (AC) :</b>									
Comptes des stocks encours	7316325.89		7316325.89	8047958.48		8047958.48	8852754.33		8852754.33
Clients et comptes rattachés	5217585.55		5217585.55	6456762.12		6456762.12	7102438.33		7102438.33
Autres débiteurs									
Etat. Impôts et taxes 1retour/tiers	1243775.40		1243775.40	1368152.94		1368152.94	1504968.24		1504968.24
Placement et autres actif financier courant									
Trésorerie (caisse et banque)	736353.45		736353.45	1342323.19		1342323.19	2591168.81		2591168.81
<b>Total Actif Courant</b>	<b>14.514.040,29</b>		<b>14.514.040,29</b>	<b>17.215.196,73</b>		<b>17.215.196,73</b>	<b>20051329,71</b>		<b>20051329,71</b>
<b>Total Actif :</b>	<b>41 406 219.9</b>	<b>7876298,81</b>	<b>33529291,12</b>	<b>44107376,37</b>	<b>12696910,6</b>	<b>31410465,73</b>	<b>46943509,34</b>	<b>17517522,5</b>	<b>30748482,61</b>

**Tableau n°28 : Bilan prévisionnel sur cinq (05) exercices.**

**Chapitre III : Financement de la PME : Etude d'un cas de crédit d'investissement au niveau de la CNEP-Banque.**

Actif	Année N+3			Année N+4		
	Mt Brut	AMT .Provisions	Mt Net	Mt Brut	AMT .Provisions	Mt Net
<b>Actif Non Courant (ANC) :</b>						
Frais immobilisables						
Construction						
Matériel et outillage	5.578.241,00	3.114.863,72	2.463.377,28	5.578.241,00	3.672.687,82	1.905.553,18
Autre immobilisations corporelle (M. transport)	6.612.478,63	6.612.478,63	0	6.612.478,63	6.612.478,63	
Autres immob cor (M. transport nouveau)	14.701.460,00	11.761.168,00	2.940.292,00	14.701.460,00	14.701.460,00	
Autres immob corporelle agencement et installations						
Autres immob corporelle équipement sociaux						
<b>Total Actif non courant</b>	26.892.179,63	21.488.510,35	5.403.669,28	26.892.179,63	24.986.626,45	1.905.553,18
<b>Actif Courant (AC) :</b>						
Comptes des stocks encours	9.738.029,77		9.738.029,77	10.711.832,74		10.711.832,74
Clients et comptes rattachés	8.680.757,96		8.680.757,96	9.548.833,76		9.548.833,76
Autres débiteurs						
Etat. Impôts et taxes retour/tiers	1.656.465,06		1.656.465,06	1.821.011,42		1.821.011,42
Placement et autres actifs financiers courant						
Trésorerie (caisse et banque)	6.026.906,11		6.026.906,11	9.671.125,42		9.671.125,42
<b>Total Actif Courant</b>	26.101.158,9		26.101.158,9	31.752.803,49		31.752.803,49
<b>Total Actif :</b>	<b>52.993.338,53</b>	<b>21.488.510,35</b>	<b>31.504.828,19</b>	<b>58.644.983,12</b>	<b>24.986.626,45</b>	<b>33.658.356,67</b>

**Chapitre III : Financement de la PME : Etude d'un cas de crédit d'investissement au niveau de la CNEP-Banque.**

<b>Passif</b>	<b>N</b>	<b>N+1</b>	<b>N+2</b>	<b>N+3</b>	<b>N+4</b>
Capitaux propres	10.000.000,00	10.000.000,00	10.000.000,00	10.000.000,00	10.000.000,00
Rapport à nouveau	891.072,09	1.971.363,74	3.447.837,25	5.404.134,61	8.207.316,74
Résultat net d'exercice	2.160.583,31	2.952.947,03	3.912.594,70	5.606.364,27	6.991.078,45
Total capitaux propres	13.051.655,4	14.924.310,77	17.360.431,95	21.010.498,88	25.198.395,19
<b>Passif Non Courant (PNC) :</b>					
Emprunt et dettes financière/ banque	3.500.000,00	1.750.000,00	875.000,00		
Emprunt auprès des établissements de crédit (CMT)	10.291.022,00	7.718.266,50	5.145.511,00	2.572.755,50	
<b>Total passif non courant :</b>	13.791.022,00	9.468.266,5	6.020.511,00	2.572.755,50	
<b>Passif courant (PC):</b>					
Créditeurs, avances versées					
Fournisseurs et comptes rattachés	1.630.495,49	1.793.545,03	1.972.899,54	2.170.189,49	2.387.208,44
Organismes sociaux et comptes rattachés	235.417,99	258.959,79	284.855,77	313.341,35	344.675,48
Etat, collectivité et comptes rattachés +IRG	821.330,26	965.383,64	1.109.784,35	1.438.042,97	1.728.077,56
Associé et comptes courants	4.000.000,00	4.000.000,00	4.000.000,00	4.000.000,00	4.000.000,00
Concours bancaire courant					
<b>Total Passif courant :</b>	6.687.243,74	7.017.888,46	7.367.539,66	7.921.573,81	8.459.961,48
<b>Total Passif</b>	<b>33.529.921,1</b>	<b>31.410.468,73</b>	<b>30.748.482,61</b>	<b>31.504.828,19</b>	<b>33.658.356,67</b>

Source : Documents constitutifs du dossier client fournis par la CNEP-Banque.

## Chapitre III : Financement de la PME : Etude d'un cas de crédit d'investissement au niveau de la CNEP-Banque.

### 3.3.2. Tableau Des comptes de résultat prévisionnel (TCR) :

Dans ce point, on s'interrogera sur les résultats dégagés par l'activité de l'entreprise. En effet, l'étude financière du dossier du client demandeur de crédit, ne se limite pas à l'analyse du bilan, il faut également examiner le tableau des comptes de résultat afin d'aboutir à une étude financière plus proche de la réalité économique.

Le tableau suivant nous présente les différents soldes intermédiaires de gestion, pour le cas de cette entreprise qui nous concerne dans ce présent travail durant la période de notre stage :

**Tableau n° 29: le tableau du compte de résultat sur cinq (05) exercices.**

Comptes de gestion	Données prévisionnelles				
	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020
Ventes et produits annexes	40135273.48	44148800.83	48563680.91	53420049.00	58762053.90
Production de l'exercice	40135273.48	44148800.83	48563680.91	53420049.00	58762053.90
Achats consommés (CA/CMB)	25084545.93	27593000.52	303522300.57	33387530.63	36726283.69
Service extérieurs et autre consommations	2842000.00	3126200.00	3438820.00	3782702.00	4160972.20
Consommation de l'exercice	27926545.93	30719200.52	33791120.57	37170232.63	40887255.89
Valeur ajoutée	12208727.56	13429600.31	14773560.34	16249816.38	17874798.01
Charge du personnel	2729483.93	3002432.35	3302675.58	3632943.14	3996237.45
Cotisation sociale (26%CP)	709665.83	780632.41	858695.65	944565.22	1039021.74
Impôts taxes et versements	401352.73	441488.01	485636.81	534200.49	587620.54
Excédent brut d'exploitation	8368225.04	9205047.55	10125552.30	11138107.53	12251918.29
Autres produits opérationnels					
Autres charges opérationnels					

**Chapitre III : Financement de la PME : Etude d'un cas de crédit d'investissement au niveau de la CNEP-Banque.**

Dotations aux amortissements, provisions, perte de valeurs	4820611.83	4820611.83	4820611.83	3970987.89	3498116.10
Reprise sur perte de valeur et provision					
<b>Résultat opérationnel</b>	3547613.22	4384435.72	5304940.48	7167119.64	8753802.12
Produits financiers					
charges financières	599145.72	502895.72	323031.16	167229.11	83614.55
Résultat ordinaire avant impôt					
Impôt exigible/résultat ordinaire	787884.20	928792.97	1069314.61	1393526.26	1679109.18
Total des produits ordinaires	40135273.48	44148800.83	48563680.91	53420049.00	58762053.90
Total des charges Ordinaires	37186805.98	40267260.82	43581771.60	46420158.47	50091866.27
<b>Résultat Net Ordinaire</b>	2948467.50	3881540.01	4981909.32	6999890.53	8670187.63
Elément extraordinaire (produit)					
Elément extraordinaire (charge)					
Résultat ordinaire					
<b>Résultat Net de l'exercice</b>	2160583.31	2952947.03	3912594.70	5606364.27	6991078.45

**Source :** Documents constitutifs du dossier client fournit par la CNEP-Banque.

**3.3.3. La constitution de plan de financement :**

**Le plan de financement prévisionnel :** est un tableau qui permet de s'assurer de l'équilibre financier d'un projet, autrement dit de l'adéquation entre les besoins qu'il génère et les ressources que l'entreprise détient à sa disposition. L'excédent des ressources sur les besoins contribuera à former la trésorerie disponible.

Dans notre contexte, le banquier se base sur cet état dans son analyse afin de calculer l'emprunt accordé au porteur de projet.

**Commentaire :**

D'après les données du tableau suivant (voir le tableau n° 26), On remarque que le total des recettes est supérieur au total des dépenses. Le solde s'annonce également positif sur les cinq années suivantes. Cela signifie que l'entreprise couvre largement ses charges par ses recettes qu'elle réalise. De surcroît, le CA a connu une croissance importante. Nous pouvons donc conclure que l'entreprise est en bonne santé et assure son financement par la classe 7 (ses produits). Les recettes créées par l'entreprise, nous permettent de dire que l'entreprise a une bonne situation financière et qu'elle dégage un équilibre financier.

**Chapitre III : Financement de la PME : Etude d'un cas de crédit d'investissement au niveau de la CNEP-Banque.**

<b>Emploi et Ressources</b>	<b>Financement du projet</b>	<b>Année 2016</b>	<b>Année 2017</b>	<b>Année 2018</b>	<b>Année 2019</b>	<b>Année 2020</b>
<b>Ressource :</b>						
Fonds propres	4 410 438,00	/	/	/	/	/
Cpte courants des assurances		/	/	/	/	/
Emprunt bancaire (CMT)	10 291 022,00					
Autres emprunts	/					
Cash flow net (amorti x résultat)	/	6 981 195,13	7 773 558,86	8 733 206,53	9 577 352,16	10 489 194,55
Autres ressources ≥1 an	/					
Remboursement						
<b>Total des ressources</b>	<b>14 701 460,00</b>	<b>6 981 195,13</b>	<b>7 773 558,86</b>	<b>8 733 206,53</b>	<b>9 577 352,16</b>	<b>10 489 194,55</b>
<b>Emplois :</b>						
Frais préliminaires						
Terrain						
Construction et aménage						
Matériel et outillage						
Matériel de transport ttc	14 710 460,00					
Equipement de bureau						
Agencement et installat						
Amort crédit CMT			2 572 755,50	2 572 755,50	2 572 755,50	2 572 755,50
Autres amortissements		1 750 000,00	1 750 000,00	1 750 000,00		
Retrait de bénéfices		1 080 291,65	1 476 473,52	1 956 297,35	2 803 182,14	3 495 539,23
<b>Total des emplois :</b>	<b>14 710 460,00</b>	<b>2 830 291,65</b>	<b>5 799 229,02</b>	<b>6 279 052,85</b>	<b>5 375 937,64</b>	<b>6 068 294,73</b>
<b>Ecart annuel</b>	<b>/</b>	<b>4 150 903,48</b>	<b>1 974 329,84</b>	<b>2 454 153,68</b>	<b>4 201 414,53</b>	<b>4 420 899,83</b>
<b>Ecart cumulé</b>	<b>/</b>	<b>4 150 903,48</b>	<b>6 125 233,32</b>	<b>8 579 387,00</b>	<b>12 780 801,53</b>	<b>17 201 701,35</b>

Source : Documents constitutifs du dossier client fournis par la CNEP-Banque.

**Tableau n° 30: Plan de financement sur cinq**

**3.3.4. Plan de trésorerie :**

**Tableau n °31 : plan de trésorerie sur cinq exercices.**

<b>Eléments</b>	<b>Année 2016</b>	<b>Année 2017</b>	<b>Année 2018</b>	<b>Année 2019</b>	<b>Année 2020</b>
<b>Dépense :</b>					
Fournisseurs payés	35 638 457,23	34 326 047, 91	40 979 973	44 470 705,23	5 006 946,10
Services	2 842 000,00	3 126 200,00	3 438 820,00	3 782 702,00	4 160 972,20
Frais du personnel	3 605 193,38	4 045 322,67	4 449 854,94	4 894 840,43	5 384 324,47
Impôt et taxes	367 906,67	1 226 027,60	1 410 550,72	1 599 468,13	1 976 695,13
Autres frais généraux	599 145,72	502 895,72	323 031,16	167 229,11	83 614,55
Investissement acquis	14 701 460,00	/	/	/	/
Amort ancien	1 750 000,00	1 750 000,00	1 750 000,00	/	/
Amort/CMT	/	2 750 000,00	2 572 755,50	2 572 755,50	2 572 755,50
<b>Total des dépenses</b>	<b>59 504 163,00</b>	<b>47 549 249,40</b>	<b>54 924 984,83</b>	<b>57 487 700,40</b>	<b>14 178 361,86</b>
<b>Recettes :</b>					
Avances	/				
Acomptes	/	/			
Encaissement de créances	44 809 807,88	48 155 219, 14	56 173 830,45	60 923 137,70	67 883 527,27
Apport de l'exploitant	4 410 438,00	/	/	/	/
Crédit CMT	10 291 022,00	/	/	/	/
<b>Total des recettes</b>	<b>59 511 267,88</b>	<b>48 155 219,14</b>	<b>56 173 830,45</b>	<b>60 923 137,70</b>	<b>67 883 527,27</b>
Ecart	7 104,88	605 969,74	8104,88	8104,88	8104,88
<b>Solde initial</b>	<b>729 248,57</b>	<b>736 353,45</b>	<b>730 248,57</b>	<b>730 248,57</b>	<b>730 248,57</b>
<b>Solde final</b>	<b>736 353,45</b>	<b>1 342 323,19</b>	<b>737 353,45</b>	<b>737 353,45</b>	<b>737 353,45</b>

**Source :** Documents constitutifs du dossier client fourni par la CNEP-Banque.

### 3.4. L'étude de la rentabilité du projet

#### 3.4.1. Analyse de la rentabilité avant financement

##### 3.4.1.1. Le Calcul de la capacité d'autofinancement du projet avant financement (CAF)

Le calcul de la capacité d'autofinancement nous permet de déterminer le montant de la trésorerie potentielle qui est généré par l'entreprise dans le cadre de son activité. Elle matérialise la capacité de l'entreprise à financer l'investissement à partir des flux d'exploitation. Avec les rubriques précédentes et à partir du Résultat Net (RN), on peut déterminer la CAF comme suit :

**CAF** = résultat d'exercice + dotations aux amortissements et provisions + valeur comptable nette des éléments actifs cédés - reprises sur amortissement et provision - produit de cession des éléments d'actif cédés - quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat.

#### Méthode simplifiée :

**CAF** = Résultat net + Dotations aux Amortissements

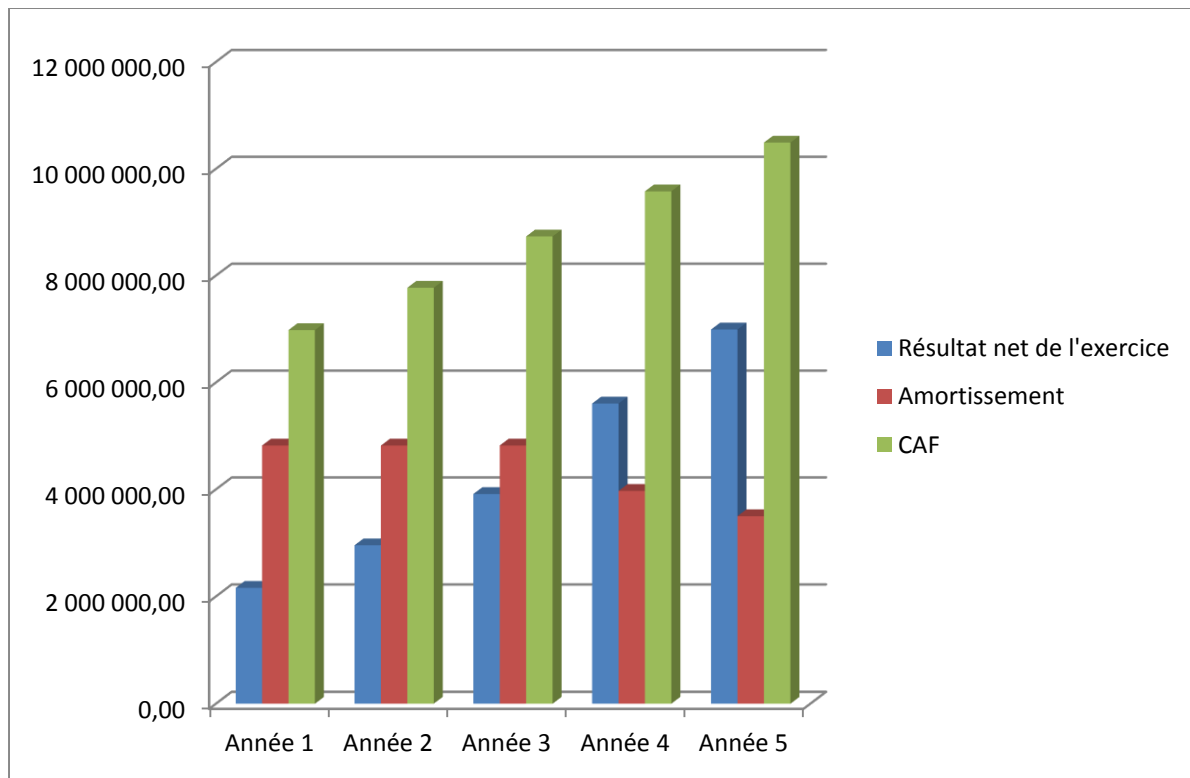
**Tableau n°32 : Tableau représentant la Capacité d'autofinancement avant financement.**

**Unité : DA**

<b>Rubrique :</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	2 160 583,31	2 952 947,03	3 912 594,70	5 606 364,27	6 991 078,45
<b>Amortissement</b>	4 820 611,83	4 820 611,82	4 820 611,82	3 970 987,89	3 498 116,10
<b>CAF</b>	6 981 195,14	7 773 558,85	8 733 206,52	9 577 352,16	10 489 194,55

**Source :** Conception personnelle à partir des données de l'entreprise.

Figure n°09 : La capacité d'autofinancement de l'entreprise avant le financement par la banque.



**Source :** Conception personnelle à partir des données du dossier client fournit par la CNEP-Banque.

#### Commentaire :

Nous constatons que la CAF est positive, elle servira à renouveler les investissements en d'autre terme à autofinancer le développement de l'entreprise.

Comme le montre le tableau ci-dessus, la capacité d'autofinancement s'inscrit dans une tendance à la hausse. L'augmentation reste modérée entre l'année 1 et l'année 2, et à la quatrième et cinquième année on remarque une augmentation remarquable et importante qui due au CA réalisé cette année qui est généré de la de la vente partie des produits. La CAF permet de mettre l'entreprise en sécurité financière totale aussi d'assurer sa pérennité.

#### ➤ Réalisations antérieurs du promoteur.

Une très forte rentabilité du projet démontrée par les données précédentes, fait de cet investissement une opportunité certaine pour la banque d'accompagner la relation dans son développement dans un créneau porteur, et ainsi accroître les mouvements qui lui sont confiés.

### **Chapitre III : Financement de la PME : Etude d'un cas de crédit d'investissement au niveau de la CNEP-Banque.**

---

Après l'examen des différents éléments dégagés de l'étude du dossier, nous émettons un avis favorable pour :

Un accord de principe pour le financement du projet par les équipements demandés d'un montant de 14.701.460.00 DA, d'une durée de 5 ans dont une année.

A signaler que le manque d'information nous a induit à prendre des perspectives concernant ce projet nous-mêmes. Au final, on peut déduire que le dossier de la demande crédit d'investissement est constitué de différents documents nécessaires pour donner une description complète du promoteur et de son projet afin de les analyser par des techniques d'analyse comptables et financières, qui sont des méthodes de prévention contre les risques de crédit bancaire et moyen d'aide à la prise de décision. Ainsi, la couverture des risques est assurée par les garanties proposées par le client et demandées par le banquier

#### **Conclusion**

En conclusion de ce chapitre, nous tenons à souligner que le mois que nous avons passé au sein de la CNEP-Banque nous avons pris connaissance de l'organisation de cette institution, de son activité, de différents postes de tableau de compte de résultat.

À l'issue de cette présentation, nous pouvons constater que l'importance des missions qui lui sont confiées, le service crédit peut-être définie comme étant le centre névralgique de toute agence classique, il constitue la source première de profit de la banque en général.

À cet effet, la banque doit faire une analyse profonde du projet avant d'octroyer un crédit, nous avons constaté que la banque fait d'abord l'analyse de la viabilité du projet puis l'analyse de la rentabilité du projet.

Durant notre stage au niveau de la CNEP, nous avons constaté que l'utilisation des techniques d'évaluation de projet est quasiment absente. Les chargés d'étude se contentent de répondre sur les supports normalisés, les données fournies par les documents comptables et l'ensemble des états financiers. A signaler que le manque d'information nous a pas permis de dégager des interprétations concernant la rentabilité du projet.

# *Conclusion générale*

### Conclusion générale

En guise de conclusion, nous rappelons que la PME constitue L'ADN économique pour développer la compétitivité et l'innovation dans tout système économique et que cette catégorie d'entreprise a enregistré ces dernières années un saut quantitatif assez remarquable dans le système économique algérien.

De nos jours, la PME est l'élément le plus efficace et le moins coûteux pour le développement économique d'un pays en pleine mutation. Les caractéristiques de la PME, notamment, la flexibilité et l'adaptation font d'elle un vecteur principal de développement et de dynamisme économique à travers notamment la création de l'emploi, la contribution à la croissance, à la fiscalité et la création de la richesse. Toutefois, elles sont dans la plupart des cas, confrontées à des problèmes de financement, notamment en raison d'absence de politiques de soutien et d'aide et à leur négligence dans certains pays du monde. En effet, les PME ne sont pas perçues de la même façon. Alors que, à titre d'exemple, elles sont considérées comme un vecteur technologique chez les anglo-saxons, elles sont toutefois considérées comme des entités limitées selon le modèle espagnol.

Nous rappelons que l'objet de notre recherche était d'étudier le financement des PME en Algérie, en essayant de répondre à la question des problèmes d'accès aux différentes sources de financement disponibles pour couvrir leurs besoins.

Avant de répondre à ces questions, il est utile et nécessaire de rappeler la démarche et les différentes étapes que nous avons suivies pour effectuer ce travail. Dans un premier chapitre, nous avons présenté un éclaircissement des différentes définitions des petites et moyennes entreprises selon deux approches, dans les pays en voie de développement nous avons pris comme échantillon les pays voisins (Maroc et Tunisie), et les pays développés comme (les Etats-Unis, Japon ...) ainsi que leurs spécificités et leur classification. Comme nous avons cité les différents besoins et sources de financement des PME.

Dans le second chapitre nous avons opté pour un aperçu historique sur l'évolution des PME en Algérie, le rôle et l'importance de ces entreprises pour le développement économique du pays, et les contraintes qui empêchent leur croissance. Comme nous avons présenté les différents dispositifs d'aide et d'incitation à l'investissement.

A l'issue de ce travail on constate que les PME se financent généralement par leurs ressources personnelles « autofinancement » en premier lieu, suivi de financement

## Conclusion générale

---

bancaire, qui offre une gamme diversifiée des crédits accordés par la banque en deuxième lieu, qui exige certaine condition pour accepter d'octroyer le crédit, se trouvent pénalisées, à la plupart de temps puisqu'elles ne présentent pas les conditions nécessaire exigé par le secteur bancaire.

Les PME en Algérie sont considérées, à juste raison, comme un des leviers les plus importants du nouveau cap de croissance économique, qui sont fixés par les pouvoirs publics, d'une part, comme facteur essentiel de création de richesse et d'autre part, comme un contributeur important à la création d'emploi. Cette importance est traduite par la croissance enregistrée par le tissu des PME ces dernières années, notamment celle enregistrée par les PME privées. En effet, A partir de 2000, le poids de la PME dans le tissu national a fortement augmenté ; la densité des entreprises a presque quadruplé pendant que le nombre de créations à plus que doublé.

En effet, les PME algériennes recourent généralement aux produits bancaires classiques afin de financer leurs activités. Cela a été notamment facilité grâce aux financements à travers les différents dispositifs d'aide à la création d'entreprise présentés à travers les différents programmes (ANSEJ, CNAC, ANDI, FGAR, ANGEM), qui s'inscrivent dans une politique de promotion et de préservation de l'emploi ciblant les jeunes demandeurs d'emploi à créer leur propre entreprise en attribuant des facilités d'ordre financières, administratives et fiscales. Globalement, ces dispositifs ont contribué durant la dernière décennie à améliorer non seulement le niveau de l'emploi mais aussi l'accroissement du nombre d'entreprises. Le nombre cumulé d'emploi créé depuis la mise en œuvre de ces dispositifs jusqu'à la fin 2010, s'élève à plus 431986 et 213095 nouvelles entreprises durant la même période.

Néanmoins, des difficultés les fragilisent et empêchent leur bon fonctionnement. Ces difficultés, proviennent de leur environnement extérieur, notamment des établissements de crédit qui se retrouvent face à une panoplie de risques quant à leur financement. L'analyse des problèmes financiers rencontrés par les PME dans le processus de leur financement par les banques et les divers risques qui en découlent, font l'objet de cette étude évoquant la relation existante entre la banque et la PME via le financement.

Nous avons abouti à travers ce travail de recherche à constater que la question de financement des PME est sensible, et demeure le problème qui accable les PME surtout en phase de création, car la majorité des PME ne possèdent pas suffisamment de ressources

## Conclusion générale

---

internes pour couvrir leurs besoins d'investissement. Elles n'ont alors, d'autres choix, que de rechercher des sources de financement externes à l'entreprise. Par conséquent, faute d'autres alternatives possibles, les dirigeants des PME se tournent vers les banques pour couvrir leurs besoins d'investissements. L'emprunt bancaire demeure, et de loin, le mode de financement privilégié des PME.

Au-delà de la contrainte de financement, il est à noter que le développement de la PME en Algérie reste tributaire dans une large mesure du climat général des affaires, comme nous l'avons déjà montré, qui n'est pas très bien apprécié comparativement aux autres pays maghrébins, et ce malgré les efforts menés par les organismes nationaux et internationaux pour préparer un climat favorable aux PME. Il faut dire que, les difficultés de cette nature ont toujours constitué un frein à un véritable essor du secteur de la petite et moyenne entreprise.

Enfin, dans l'espoir de contribuer à la promotion de la PME, plusieurs recommandations peuvent-être formulées et adressées à tous les acteurs :

- Faciliter l'accès au marché des capitaux et soulever tout problème de financement qui paralyse le développement des PME ;
- Amélioration des conditions de création d'entreprises en facilitant les procédures et en réduisant le nombre d'étapes ;
- Identification des activités par région et localisation des zones industrielles par région et commune pour faciliter l'installation d'entreprises ;
- Le soutien de l'Etat doit être plus pertinent et dépasse les lourdeurs administratives et bureaucratiques ;
- Le système de garantie devrait être davantage adapté aux besoins et aux capacités des opérateurs, les exigences des banques pourraient être allégées.

# ***Bibliographie***

## Bibliographie

---

### Ouvrage

1. Charif. M, Tabet. W, (2010), « Contingences et limites de la GRH dans l'entreprise Algérienne », Actes du XX le congrès de GRH, « GRH EN PME : DE LA THEORIE A LA PRATIQUE », Saint Malo, France, Novembre.
2. Gérard CHARREAUX, P. JOFFRE, G, KOENIG «LES ESSENTIELS DE LA GESTION», 3<sup>ème</sup> Edition MANAGEMENT ET SOCIETE, Université de Bourgogne, 2014.
3. GILLER Bressay, CHLISTION Konkuyt .Op cité, 2004, P17
4. Guillaume. S, « Le petit et le moyen patronat dans la nation française », Presse Universitaires de Bordeaux, France, 2004, page 36.
5. JEAN-PIERRE LORRIAUX, « Economie d'entreprise », Edition Dunod, Paris, 1991, p.33.
6. Julien.P.A, Marchesnay.M, « La petite entreprise : principes économiques et gestion », éd Vuibert, Paris, 1988, P56.
7. Roland Gillet, Jean-Pierre Jobard, Patrick Navette, Philippe Raimbourg, «Finance, Finance d'entreprise, finance de marché, diagnostic financier», 2<sup>e</sup> Edition.
8. Torres.O, « Les PME », éd FLAMARION, PARIS, 1999, p12.
9. WTTTERWULGHE Robert ; « LA PME une entreprise humaine » ; édition : De Boeck ; Paris-Bruxelles, 1998, P 26.

### Thèses

1. OUSSAID Aziz, «Financement des Petites et Moyennes Entreprises : Cas des PME algériennes», mémoire en vue de l'obtention d'un diplôme de Magister en Sciences Economiques, Option : Management des Entreprises, UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI OUZOU, Date de soutenance : 27/06/2016.
2. KANSAB Jamila, « L'impact de la mise à niveau sur les performances des PME algériennes», THESE Pour l'obtention du diplôme de Doctorat en Sciences En Sciences économiques, UNIVERSITE D'ORAN 2, 2016/2017.
3. MADOUCHE Yacine, «La problématique d'évaluation du risque de crédit des PME par la banque en Algérie», Mémoire en vue de l'obtention d'un diplôme de Magister en Sciences Economiques, Option : Management des Entreprises, UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI OUZOU, 2012.
4. MIMOUNI Yassine, «LE DÉVELOPPEMENT DES PME ET LA BONNE GOUVERNANCE « cas filiale TRANS-CANAL/OUEST SPA UNITEII RELIZANE, , Thèse de Magister en gouvernance d'entreprises, UNIVERSITE ABOU-BAKR BELKAÏD – Tlemcen, 2011-2012.
5. MOUMOU Ouerdia, «Les déterminants et les obstacles à la Croissance des PME Familiales En Algérie», Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Magister en sciences économiques, Option : Gestion des entreprises, UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI OUZOU, Date de Soutenance : 17/01/2008.
6. KHAMMES Abdennour, «spécificité d'utilisation des outils d'analyse stratégique dans le cadre d'une politique de croissance par les PME, cas de l'entreprise : Renov

## Bibliographie

---

Expansion», Mémoire en vue de l'obtention d'un diplôme de Magister en Sciences Economiques, Option : Management des Entreprises, dirigé par : Mr GUENDOUZI Brahim, UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI OUZOU.

### Mémoires

1. ALOUACHE Radia, MECHMECHE Sabrina, «Le financement des PME contraintes et perspectives Cas de la S.G.A Bejaia Sghir 503», Mémoire En vue de l'obtention du diplôme de MASTER EN SIENCE ECONOMIQUE, Option : MBEI, , UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA, 2015-2016.
2. LIMAM Nassima, « Le financement des PME en Algérie dans le cadre du plan euro-méditerranéen (MEDA)», Mémoire pour l'obtention du diplôme de Master en sciences économiques, Spécialité : Monnaie, Finance et Banque, UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI OUZOU, 2016.
3. GADOUM Hana, DJAOUT Yassinia, « Le financement des PME cas : la BADR de KHERRATA et la BDL d'AKBOU», Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Master en science de gestion, Option : Entrepreneuriat, Dirigée par : TALEB Houria, UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA, 2018-2019.
4. ZEMOURI Hocine, SAIDI Sarah, «Les obstacles des PME cas : Les entreprises de la wilaya Bejaia», Mémoire fin de cycle En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences de Gestions, Option : Entrepreneuriat, dirigée par Lahlou Hafsa épouse.BAKOURI, UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA, 2020-2021.
5. GANI Messad, «LES PME-PMI COMME ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT LOCAL : CAS DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU», Mémoire en vue de l'Obtention du Diplôme de Magister en Sciences Economiques, Option : « Economie Publique Locale et Gestion des Collectivités Locales », dirigé par : Dr ALI ZIANE Mohand Ouamer, UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI OUZOU, 25/05/2010.
6. BENAI Thiziri, DJEBOURI Tarik, «Contrôle de gestion au niveau d'une Banque Cas : Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance Banque», Mémoire En vue de l'obtention du Diplôme de Master en Sciences Financières et Comptabilités, Option : Finance et banques, encadré par : ACHIR Mohamed, UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI OUZOU, 2018.
7. MORSLI Tinhinane, KOUIDER Samia, « Les crédits d'investissements pour le financement des entreprises et la gestion des risques Cas : CNEP-Banque Agence (201 Tizi -Ouzou)», Mémoire En vue de l'obtention d'un Diplôme de Master en Sciences de Gestion, Spécialité : Management Bancaire, encadré par BOUCHAKOUR Souad, UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI OUZOU, 2019.
8. MAKHLOUF Samia, TOUAMI Fatiha, «Financement bancaire des entreprises Cas : Crédit d'investissement au niveau de la CNEP- Banque, Tizi-Ouzou», mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du Diplôme de Master en Sciences de gestion, Spécialité : Management bancaire, dirigé par : SI MANSOUR. F, UMMTO, 2018-2019.

## Bibliographie

---

9. KADDOUR Nadia, LAKRIB Hafidha, «L'analyse du crédit à la consommation : Cas CNEP-Banque Tizi-Ouzou », Mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du diplôme de master en sciences de gestion, Spécialité : Management Bancaire, Dirigé par : Mr ABIDI Mohammed, UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI OUZOU, 2018.
10. LAICHAOUI Meriem, OURARI Asma, «Le choix d'investissement et le mode de financement», Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention d'un diplôme de Master en sciences financières et Comptabilité, Option : Comptabilité et Finance, Encadré par MATIB Fatima, Ecole Supérieure de Commerce, 2014-2015.
11. BEKTACHE Sabrina, HADDAD Hanane, «L'impact de la création des PME sur le développement Local : cas de quelques PME de la commune de Bejaia», Mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du diplôme de Master en Science de Gestion, Option : Management Economique des Territoires et Entrepreneuriat, dirigé par le Professeur BOUMOULA Samir, UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA, juin 2015.
12. NAIT CHABANE Messaoud, HAMMOUDI Celia, «les dispositifs de financement des PME en Algérie cas : ANDI GUD Tizi-Ouzou», mémoire En vue de l'obtention du Diplôme de Master en Sciences Financières et Comptabilité, Spécialité : Finance et Banques, dirigé par Dr. AMIAR.L, UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI OUZOU, 2018-2019.
13. MERABTI Souad, LARAB Yasmine, «Le rôle des PME créées par les différents dispositifs d'aide aux investissements (ANSEJ, ANGEM, ANDI, CNAC) dans la création de l'emploi et le développement local : « Cas de la wilaya de Tizi-Ouzou », Mémoire en vue d'obtention du diplôme de master académique en sciences économiques, Option : économie de développement durable et de l'environnement, encadré par AKLI Zakia, UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI OUZOU, 2016-2017.
14. MILA Sarah, KENTOURI Tinhinane, « Problématique de financement des PME en Algérie (Approches par les risques)», MEMOIRE en vue de l'obtention du diplôme de MASTER EN SCIENCES ECONOMIQUES, Option : Economie monétaire et bancaire, dirigé par SAIDANI Salim, UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA, 2019/2020.
15. BOUKHEZZAR Sara, BENBAKIR Nawal, «ETUDE DU PROCESSUS DE L'OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT : ETUDE DES RISQUES ET DES GARANTIES Cas de CNEP-BANQUE Agence « 209 », Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences de gestion, Option : Finance de l'entreprise, encadré par Mr.IFOURAH Hocine, UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA, 2016-2017.

### Revue et articles

1. AMARI Salah Eddine, SADOUKI Ghrissi, «L'importance des PME privées algériennes dans la croissance économique», Laboratoire de recherche LAREGE,

## Bibliographie

---

- Ecole Normale Polytechnique d'Oran –MA- Algérie, Laboratoire LAPDEC, université de mascara- Algérie, Date de publication : 31/12/2021
2. DEBBAHI Yamina, Revue « Le cadre conceptuel des petites et moyennes entreprises : diversité et spécificité », , faculté des sciences économiques, commerciales et de gestion, Université de Mostaganem, juin 2010, page 482.
  3. Fadoua Anairi, Saïd Radi, «Sources De Financement Des Petites Et Moyennes Entreprises (PME) Et Contraintes De Survie», Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales – Souissi-Laboratoire de recherche en « Finance, Politiques Economiques et Compétitivité de l'Entreprise », Université Mohammed V de Rabat, Maroc, Septembre 2017.
  4. Ghalia BENYAHIA-TAIBI, Nadjat DJAMANE-SEGUINI « FINANCEMENT DES PME : LE CAS DE LA BANQUE NATIXIS », Revue Economie & Gestion Volume 5, Numéro 1, Pages p70.
  5. MERHOUN Malek, BENHALIMA Imane, « Les PME socle de développement économique en Algérie : Réalité ou mythe?», Ecole Supérieure de Commerce (ESC), Date de publication : 31/12/2019.
  6. Nassima BOURI, «La PME algérienne : un contributeur majeur à l'économie dominante», Journal of ABAAD Issue Number 6 –June 20018, MCB. L'École Supérieure d'Économie d'Oran Algérie. UNIVERSITE D'ORAN2, Date de publication : 30/06/2018
  7. RAHMANI Yamina, BENYAHIA-TAIBI Ghalia, «Les PME privées ; Un levier pour le développement économique en Algérie Private SMEs ; A lever for economic development in Algeria», Journal of Economics and Management ISSN : 2572-0090, Vol : 04 N°01 (2020) P16-P29, Date de publication : 30/06/2020.
  8. SI LEKHAL Karim, «Le financement des PME en Algérie : difficultés et perspectives», Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines, N12 -Décembre 2012.

### Site internet

1. <https://www.academia.edu/>
2. <https://www.cairn.info/>
3. <https://www.cnepanque.dz/>
4. <https://www.industrie.gov.dz/?Bulletin-de-veille-statistique>
5. <https://www.theses-algerie.com/>
6. <https://www.sba.gov/federal-contracting/contracting-guide/size-standards>. Consulté le 17/06/2022.
7. <https://revue.ersuma.org/numero-special-novembre-decembre/legislation/Aspects-Conceptuels-et-Evaluation>. Consulté le: 17/06/2022.
8. <https://www.fgar.dz/portal/fr/content/crit%C3%A8res-d%C3%A9ligibilit%C3%A9-fgar>, Consulté le 06/09/2022.

## Liste des tableaux

---

### LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau n°01</b> : Les différentes catégories d'entreprises selon le nombre d'employé .....	<b>08</b>
<b>Tableau n°02</b> : Les critères de la Small Business Administration S.B.A.....	<b>09</b>
<b>Tableau n°03</b> : Définition de la PME par la Commission européenne.....	<b>14</b>
<b>Tableau n°04</b> : Les seuils des critères quantitatifs de la SBA .....	<b>15</b>
<b>Tableau n°05</b> : les seuils de définitions de la pme au Japon.....	<b>16</b>
<b>Tableau n°06</b> : Les principales forces et faiblesses des PME.....	<b>25</b>
<b>Tableau n°07</b> : PME et création des richesses dans quelques pays.....	<b>38</b>
<b>Tableau n°08</b> : les critères de définition de la PME Algérie .....	<b>51</b>
<b>Tableau n°09</b> : Population globale des PME à la fin du 1 er semestre 2012.....	<b>52</b>
<b>Tableau n°10</b> : l'évolution des PME (1 er semestre 2011-1 er semestre 2012) .....	<b>53</b>
<b>Tableau n°11</b> : Part des 12 premières wilayas dans la répartition des PME.....	<b>54</b>
<b>Tableau n°12</b> : Population globale des PME à la fin du 1er semestre 2021 .....	<b>55</b>
<b>Tableau n°13</b> : Typologie des PME créées.....	<b>57</b>
<b>Tableau n°14</b> : Evolution des emplois déclarés par type de PME (S1/2018-S1/2019) .....	<b>58</b>
<b>Tableau n°15</b> : Evolution des emplois déclarés par type de PME (S1/2020-S1/2021) .....	<b>59</b>
<b>Tableau n°16</b> : Concentration des PME (personnes morales) par wilaya .....	<b>60</b>
<b>Tableau n°17</b> : ANSEJ (ANADE) : Projets financés par genre et par secteur d'activité (Cumul au 30/06/2021) .....	<b>66</b>
<b>Tableau n°18</b> : Récapitulatif des programmes ANGEM.....	<b>68</b>
<b>Tableau n°19</b> : les financements octroyé par l'ANGEM (2021) .....	<b>68</b>
<b>Tableau n°20</b> : Projets financés par secteur d'activité (cumul au 30/06/2021) .....	<b>70</b>
<b>Tableau n°21</b> : Activités du FGAR du 01/01/2021 au 30/06/2021 .....	<b>72</b>
<b>Tableau n° 22</b> : l'évolution annuelle des emplois déclarés par type de PME en Algérie durant la période (2010-2019) .....	<b>76</b>

## Liste des tableaux

---

<b>Tableau n°23</b> : le coût d'investissement global du projet.....	<b>107</b>
<b>Tableau n°24</b> : le montant total du financement du projet d'investissement.....	<b>107</b>
<b>Tableau n° 25</b> : Tableau d'estimation des chiffres d'affaires sur cinq années d'exercices.....	<b>107</b>
<b>Tableau n° 26</b> : Tableau d'estimation des chiffres d'affaires sur cinq années d'exercices.....	<b>108</b>
<b>Tableau n°27</b> : Tableau des dotations aux amortissements des cinq exercices.....	<b>109</b>
<b>Tableau n°28</b> : Bilan prévisionnel sur cinq (05) exercices.....	<b>110</b>
<b>Tableau n° 29</b> : le tableau du compte de résultat sur cinq (05) exercices.....	<b>113</b>
<b>Tableau n° 30</b> : Plan de financement sur cinq exercices.....	<b>116</b>
<b>Tableau n°31</b> : plan de trésorerie sur cinq exercices.....	<b>117</b>
<b>Tableau n°32</b> : Tableau représentant la Capacité d'autofinancement avant financement.....	<b>118</b>

## Liste des figures

---

### LISTE DES FIGURES

<b>Figure n°01 :</b> Perception de la PME dans le monde .....	<b>13</b>
<b>Figure n°02:</b> Part du PIB générée par les PME.....	<b>37</b>
<b>Figure n°03 :</b> impact social des PME à travers le monde .....	<b>39</b>
<b>Figure n°04:</b> la courbe d'expérience (cas des microprocesseurs) .....	<b>43</b>
<b>Figure n°05:</b> les PME par tranche d'effectifs .....	<b>58</b>
<b>Figure n°06:</b> Schéma synthétiques des opérations de garantie de la CGCI.....	<b>74</b>
<b>Figure n°07:</b> l'évolution annuelle des emplois déclarés par type de PME en Algérie durant la période (2010-2019) .....	<b>77</b>
<b>Figure n°08:</b> l'évolution du taux de chômage en Algérie durant la période (1990-2018) .....	<b>78</b>
<b>Figure n°09 :</b> La capacité d'autofinancement de l'entreprise avant le financement par la banque .....	<b>119</b>

# *Annexes*

INVESTISSEUR :

PROJET :

**DOSSIER JURIDIQUE:**

- Demande de financement (modèle CNEP-Banque : signée et cachetée par la personne habilitée à engager la société) ✓
- Copie de la pièce d'identité de la personne habilitée à engager la société
- Acte de naissance pour les personnes physiques (N°12) ✓
- Qualifications et parcours professionnels du gérant (Copies des diplômes et attestations, le cas échéant)
- Statuts juridiques pour les personnes morales, précisant l'étendue des pouvoirs du gérant (et statuts modificatifs, le cas échéant)
- PV de délibération désignant le gestionnaire à contracter des emprunts bancaires si cette clause n'est pas prévue dans les statuts
- Copie du registre de commerce
- Copie de la carte d'immatriculation fiscale
- Certificat d'existence aux impôts pour les nouvelles entreprises
- Copie de la décision d'octroi d'avantages fiscaux et parafiscaux de l'ANDI, le cas échéant
- Titre de propriété ou de concession (publié et enregistré), ou contrat de location du bien immobilier abritant le projet et/ou du siège social
- Justificatif original de la situation apurée vis-à-vis de l'administration fiscale et parafiscale (Impôts, CNAS, CASNOS, CACOBATH) en cours de validité ✓
- Certificat négatif d'hypothèque datant de moins de trois (03) mois
- Promesse de vente notariée ou une fiche de transaction immobilière sous seing privé signée par les deux parties (Imprimé CNEP-Banque)
- Toute autorisation d'exploitation et/ou agrément d'exercice de l'activité délivrée par les autorités de tutelles pour les activités réglementées
- ✓ Autorisation de consultation de la Centrale des Risques de la Banque d'Algérie ✓

**DOSSIER TECHNIQUE:**

- Permis de construire en cours de validité pour les réalisations
- Permis de démolir pour l'acquisition du terrain avec bâtisse à démolir
- Certificat de classification et de qualification de l'entreprise (hôtellerie, BTPH...etc)
- Devis descriptif, quantitatif et estimatif des travaux, établi par un bureau d'études ou le marché de réalisation, le cas échéant
- Planning de réalisation étalé sur le délai prévu pour la réalisation ✓ P7.
- Rapport d'évaluation financière des biens immobiliers et terrains établi par un BET conventionné avec la CNEP-Banque faisant ressortir:
  - La valeur vénale du bien immobilier.....
  - ✓ Estimation du coût du projet par rubrique.....
  - Travaux déjà réalisés, restant à réaliser et le taux d'avancement physique et financier .....
  - Le délai prévisionnel d'achèvement.....
  - Se prononcer par rapport la conformité des travaux éventuellement réalisés avec les plans visés par la DUCH et le permis de construire.....
  - Autres informations utiles.....
- Copies des contrats signés avec l'entreprise de réalisation (précisant le planning de réalisation), le CTC et le bureau d'études et de suivi
- Tout justificatif des dépenses déjà réalisées dans le cadre du projet (Situations de travaux déjà réalisés, factures : CTC, Etudes, suivi...)

**DOSSIER FINANCIER:**

- Etude technico-économique détaillée (description du projet, analyse du marché, analyse commerciale, analyse technique, analyse des coûts, étude de la rentabilité du projet et plan de financement) P11
- Etats financiers prévisionnels couvrant la durée du crédit, comportant la signature et le cachet des personnes habilitées
- Plan de charges (marchés, lettres de commandes, etc.), le cas échéant
- Justificatifs des marchés réalisés, le cas échéant
- Etats financiers des trois (03) exercices précédents dûment visés par l'administration fiscale, dans le cas d'une entreprise déjà en activité
- Rapport du Commissaire aux Comptes des trois (03) derniers exercices (personnes morales)
- Bilan d'ouverture pour les entreprises en démarrage
- Factures Pro forma et/ou contrats commerciaux récents pour les équipements à acquérir
- Justificatif de paiement des frais d'étude de dossier
- Attestations de solvabilité pour les clients ayant des comptes auprès des banques de la place
- Présentation du patrimoine des gérants de la société, mouvements confiés auprès des confrères..

[Papier à « En-tête » CNEP-Banque]

<b>DEMANDE DE CREDIT AUX ENTREPRISES ET/OU PROMOTEURS</b>
---

**I- Identification du signataire de la demande :**

- Nom & Prénom : .....
- Date & lieu de naissance : .....
- Adresse : .....
- En qualité de : .....
- Téléphone : ..... Fax : .....
- e-mail : .....

**II- Identification du bénéficiaire du crédit demandé :**

- Raison sociale :
- Siège social :
- Activité :

**III- Crédits en cours en faveur du bénéficiaire du crédit demandé :**

- A la CNEP-Banque :

Nature du crédit	Agence domiciliaire	Autorisation (DA)	Encours (DA)	Remboursement à jour	
				Oui	Non
Crédits aux particuliers					
Crédits d'investissement					
Crédit d'exploitation					
Crédits aux promoteurs					
Crédits par signature					
Autres					

• **Auprès d'autres banques :**

Nature du crédit	Nom de la Banque et agence domiciliataire	Autorisation (DA)	Encours (DA)	Remboursement à jour	
				Oui	Non
Crédits aux particuliers					
Crédits d'investissement					
Crédit d'exploitation					
Crédits aux promoteurs					
Crédits par signature					
Leasing					
Autres					

**IV- Informations relatives au projet d'investissement :**

- Intitulé du projet :
- Localisation du projet :
- Durée prévue de réalisation du projet :
- Coût global du projet :
- Nature de l'investissement/Projet :

Création

Extension

Autres

à préciser : .....

- Nature des biens à financer:

Terrain

Constructions

Equipements

Autres  (à préciser).....

**V- Informations relatives au crédit sollicité :**

- Montant du crédit (en DA) : .....
- Durée de remboursement du crédit : ..... mois
- Différé de remboursement : .....mois

**VI- Garanties proposées (\*) :**

1 : .....

.....

2 : .....

.....

3 : .....

.....

*(\*) A indiquer la nature de la garantie proposée (hypothèque, nantissement, caution, ...), ses caractéristiques et ses références (superficie, déjà hypothéquée ou non, référence du titre foncier, ...) et sa valeur estimative.*

**Informations complémentaire**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Je soussigné, atteste l'exactitude des informations portées ci-dessus et m'engage à fournir à la CNEP-Banque les renseignements et justificatifs complémentaires jugés utiles et/ou nécessaires.

Fait à ....., le .....

Signature<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> La demande doit être revêtue de la griffe du signataire et du cachet de la société



**DIRECTION DU CONTROLE DES ENGAGEMENTS**  
**AUTORISATION DE CONSULTATION DE LA CENTRALE DES RISQUES**

**Cadre réservé à la CNEP-Banque :**

Structure:	Code Structure	Tél :	Fax :
Date d'envoi :			
Type Crédit sollicité :	Durée sollicitée :	(Mois)	
Montant du Crédit :	(DA)		
Le chargé du crédit :	Signature du Directeur :		

**Cadre réservé au demandeur de Crédit :**

Je soussigné (e) M. Mme :		
Né (e) le	/ /	(jj/mm/aaaa) à :
Agissant au nom de la Société <sup>(1)</sup> :		
Créée le :	/ /	(jj/mm/aaaa) à :
Agissant en qualité de <sup>(2)</sup> :		
Forme juridique <sup>(3)</sup> :		
Activité principale :		
Adresse du siège social :		
Clé Banque d'Algérie <sup>(4)</sup> :		
(NIF) Numéro d'Identification Fiscale <sup>(5)</sup> :		
Registre du commerce N° :		
Raison sociale, Nom(s) et Prénom(s) actionnaire (s) ou associé (s) <sup>(6)</sup>		
A :	Date de naissance :	/ / Lieu
B :	Date de naissance :	/ / Lieu
Nom et Prénom Co-Gérant :	Date de naissance :	/ / Lieu
Autorise la CNEP-Banque à consulter la Centrale des Risques de la Banque d'Algérie et autorise celle-ci à lui communiquer les renseignements enregistrés à notre nom.		
Fait à :                    le		
(Cachet et signature et de l'entreprise)		

- (1) Indiquer la raison sociale / le sigle l'entreprise ou la mention « moi-même » pour une personne physique ;
- (2) Indiquer la fonction du mandataire dans la société ;
- (3) Forme juridique de l'entreprise (SARL, EURL, SNC, SPA...etc.)
- (4) Matricule de l'Entreprise auprès de la Centrale des Risques (à indiquer s'il est connu).
- (5) Numéro d'Identification Fiscale (15 caractères).
- (6) Si existe (ent).

# *Table des matières*

*Table des matières*

<b>REMERCIEMENT</b> .....	<b>I</b>
<b>DEDICACE</b> .....	<b>II</b>
<b>LISTE DES ACRONYMES</b> .....	<b>III</b>
<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>IV</b>
<b>Introduction générale</b> .....	<b>01</b>
<b>Chapitre I : conception générale sur la Petite et Moyenne Entreprise (PME)</b>	
<b>Introduction au chapitre I</b> .....	<b>06</b>
<b>Section 1 : Cadre théorique et conceptuel des PME</b> .....	<b>07</b>
1.1. Définition du concept de la PME. ....	<b>07</b>
1.1.1. Les approches de définitions des PME .....	<b>07</b>
1.1.1.1. Définition de la PME selon l'approche quantitative.....	<b>07</b>
1.1.1.2. Définition de la PME selon l'approche qualitative .....	<b>10</b>
1.1.2. La définition des PME dans certains pays dans le monde .....	<b>12</b>
1.1.2.1. Définitions des pme dans les pays développés .....	<b>13</b>
1.1.2.2. Définition des pme dans les pays en voie de développement .....	<b>17</b>
1.1.3. Classification des PME selon des critères exogènes à l'entreprise .....	<b>18</b>
1.1.3.1. Classification en fonction du caractère juridique .....	<b>18</b>
1.1.3.2. Classification de la PME en fonction du domaine de leur activité .....	<b>20</b>
1.1.4. Les caractéristiques des PME .....	<b>21</b>
1.1.5. Les forces et les faiblesses des petites et moyennes entreprises.....	<b>22</b>
<b>Section 2 : Les besoins et les sources de financement des PME</b> .....	<b>24</b>
2.1. Les besoins de financements des PME .....	<b>24</b>
2.1.1. Les besoins de financement liés à l'investissement.....	<b>24</b>
2.1.2. Les besoins de financement liés à l'exploitation .....	<b>25</b>

## Table des matières

---

2.1.3. Les besoins liés à l'innovation .....	26
2.2. Les sources de financement des PME .....	27
2.2.1. Le financement interne.....	27
2.2.2. Le financement externe .....	29
<b>Section 03 : L'importance des petites et moyennes entreprises et leurs spécificités .....</b>	<b>35</b>
3.1. Le rôle des PME .....	35
3.1.1. Le rôle économique des PME.....	36
3.1.1.1. La création d'emploi et la croissance économique .....	36
3.1.1.2. La création de la richesse (valeur ajoutée) .....	38
3.1.2. Le rôle social des PME.....	39
3.2. Les spécificités des PME.....	40
3.2.1. Les fondements de la spécificité des PME .....	41
3.2.1.1. Les déséconomies d'échelles.....	41
3.2.1.2. Les déséconomies de champs .....	42
3.2.1.3. Les déséconomies d'expérience .....	42
<b>Conclusion au chapitre I.....</b>	<b>44</b>
 <b><i>Chapitre II : Analyse empirique du financement des PME en Algérie</i></b>	
<b>Introduction au chapitre II.....</b>	<b>45</b>
<b>Section 1 : Rappel historique et cadre institutionnel de la PME en Algérie.....</b>	<b>46</b>
1.1. Genèse et développement des PME en Algérie .....	46
1.1.1. La période de 1962 à 1982 : (Les PME algériennes à l'ère de l'économie administrée (de 1963 à 1988) .....	46
1.1.2. La période de 1982 à 1988 .....	47
1.1.3. De 1988 à nos jours : (La PME algérienne dans le contexte de transition vers l'économie de marché) .....	49

## Table des matières

---

1.2. La définition de la PME en Algérie .....	50
1.3. L'évolution des PME en Algérie .....	51
1.3.1. La population de la PME en Algérie .....	51
1.3.1.1. Les PME en chiffre à la fin de l'année 2012.....	52
1.3.1.2. Les PME en chiffre au premier semestre de l'année 2020 .....	55
1.4. Les dispositifs d'aide au financement des petites et moyennes entreprises algériennes	61
1.4.1. Le financement des PME en Algérie .....	61
1.4.2. Les dispositifs d'aide et de soutien aux PME algérienne .....	63
1.4.2.1. Les différents organismes d'aide à la création et au développement des PME .....	64
1.4.2.1.1. L'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ), actuellement dénommée (ANADE) .....	64
1.4.2.1.2. L'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM) .....	66
1.4.2.1.3. La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) .....	69
1.4.2.2. Les organismes de garantie .....	71
<b>Section 2 : La place et le rôle des PME dans le développement de l'économie nationale</b>	<b>75</b>
2.1. Contribution des PME aux valeurs basiques de l'activité économique nationale .....	75
2.1.1. La contribution des PME à la création d'emploi en Algérie .....	76
2.1.2. Contribution des PME à la création de la valeur ajoutée.....	79
2.1.3. La contribution des PME à la distribution des revenus .....	79
2.2. L'impact des PME algériennes sur le développement local .....	80
2.2.1. L'impact socioéconomique .....	80
2.2.2. L'impact environnemental .....	80
<b>Section 3 : Les contraintes liées au développement des PME en Algérie.....</b>	<b>81</b>
3.1. Présentation des principales contraintes de développement des PME en Algérie.....	81
3.1.1. Les contraintes géographiques .....	83
3.1.2. Les contraintes découlant de l'importance du secteur informel .....	85

## Table des matières

---

3.1.3. Les contraintes du financement .....	86
3.1.4. Les contraintes liées au marché de travail .....	87
3.1.5. Les contraintes d'ordre administratif et judiciaire.....	88
3.1.6. Les contraintes d'informations (l'asymétrie d'information) .....	89
<b>Conclusion au chapitre II.....</b>	<b>90</b>

### ***Chapitre III: Financement de la PME : Etude d'un cas de crédit d'investissement au niveau de la CNEP-Banque.***

<b>Introduction au chapitre III .....</b>	<b>91</b>
<b>Section 1 : présentation de l'organisme d'accueil : CNEP-banque de Tizi-Ouzou .....</b>	<b>92</b>
1.1. Historique et organisation de la CNEP banque .....	93
1.1.1. La période de 1964-1970 : collecte de l'épargne sur livret .....	93
1.1.2. La période de 1971-1979 : Engagement du financement de l'habitat .....	93
1.1.3. La période de 1980-1990 : La CNEP au service de la promotion immobilière .....	93
1.1.4. La période de 1990-1999 : Instruction de la loi sur la monnaie et le crédit .....	93
1.1.5. La période de 2000 à nos jours .....	93
1.2. Caractéristiques et les missions de la CNEP- Banque .....	95
1.2.1. Les caractéristiques de la CNEP-Banque .....	95
1.2.2. Les missions de la CNEP-Banque .....	96
1.3. Les opérations de la CNEP-Banque .....	97
1.3.1. La collecte de l'épargne .....	97
1.3.2. Les crédits immobiliers aux ménages .....	97
1.4. Organigramme du siège central de la CNEP-Banque .....	98
<b>Section 2 : La constitution du dossier et le traitement d'une demande d'un crédit .....</b>	<b>99</b>
2.1. Constitution de dossier de demande d'un crédit bancaire .....	99
2.1.1. Documents administratifs .....	99
2.1.2. Documents juridiques .....	100

## Table des matières

---

2.1.3. Documents techniques .....	100
2.1.4. Documents financiers .....	100
2.2. Les opérateurs de traitement du dossier de demande de crédits au niveau de la direction de réseau commercial .....	101
2.2.1. La réception du dossier.....	101
2.2.2. L’Affectation du dossier .....	101
2.2.3. L’analyse du dossier .....	101
<b>Section 03 : Etude de cas : crédit d’investissement au niveau de la CNEP de Tizi-Ouzou.</b> .....	<b>105</b>
3.1. Identification et présentation du projet .....	105
3.2. La structure et le financement de l’investissement .....	106
3.2.1. Le coût d’investissement .....	106
3.2.2. Financement du projet .....	106
3.2.3. L’évaluation économique et financière du projet .....	107
3.2.3.1. L’estimation des chiffres d’affaires .....	107
3.2.3.2. L’évaluation des charges d’exploitation .....	107
3.2.3.3. Le service extérieur .....	107
3.3. Présentation des états financiers sur cinq (05) exercices .....	108
3.3.1. Bilan prévisionnel .....	110
3.3.2. Tableau Des comptes de résultat prévisionnel (TCR) .....	113
3.3.3. La constitution de plan de financement .....	115
3.3.4. Plan de trésorerie .....	117
3.4. L’étude de la rentabilité du projet .....	118
3.4.1. Analyse de la rentabilité avant financement .....	118
<b>Conclusion au chapitre III .....</b>	<b>120</b>

## Table des matières

---

*Conclusion générale* ..... 121

*BIBLIOGRAPHIE*

*LISTE DES TABLEAUX*

*LISTE DES FIGURES*

*ANNEXES*

*TABLE DES MATIERES*

*RESUME*

## **Résumé :**

Les PME sont des entités économiques d'une grande importance. Leur rôle économique et social illustre parfaitement leur impact dans le tissu économique d'un pays. Depuis les années 70, ces formes d'entreprise prennent de plus en plus de place au sein de la population des entreprises. Leurs caractéristiques leur permettent d'assurer leur pérennité dans un environnement en constante mutation. En effet, les PME ont une faculté d'adaptation au changement. Elles jouissent d'une flexibilité qui leur permet de survivre dans un environnement économique complexe.

En Algérie, après l'échec des nombreuses politiques économiques caractérisées par l'intervention de l'état et l'absence du secteur privé, les responsables économiques ont pris conscience de l'importance des PME et ont engagé des politiques de promotion de cette catégorie d'entreprises à travers la mise en place des dispositifs d'aide à la création de l'entreprise.

Nous avons essayé dans ce travail d'explorer la problématique de financement des PME, et dans le but d'apporter des éléments de réponse à cette dernière, nous avons effectué un stage pratique portant sur les procédures d'octroi d'un crédit d'investissement au niveau de la CNEP-Banque de Tizi-Ouzou.

**Mots clés :** PME, entités, économie, dispositifs d'aide, création d'entreprises, intervention de l'Etat, problématique de financement, CNEP-Banque.

## **Abstract :**

SMEs are very important economic entities. Their economic and social role perfectly illustrates their impact on the economic fabric of a country. Since the 1970s, these forms of business have been gaining more and more place in the business population. Their characteristics allow them to ensure their sustainability in a constantly changing environment. Indeed, SMEs have the ability to adapt to change. They enjoy the flexibility that allows them to survive in a complex economic environment.

In Algeria, after the failure of many economic policies characterized by state intervention and the absence of the private sector, Economic managers have become aware of the importance of SMEs and have initiated policies to promote this category of entities through the establishment of schemes to support the creation of enterprises.

In this work we have tried to explore the problem of financing SMEs, and in order to provide answers to our problem, we have carried out a practical course on the procedures for granting an investment credit at the level of CNEP-Bank of Tizi-Ouzou.

**Keywords:** SMEs, Companies, Economy, Aid mechanisms, business creation, state intervention, the problem of financing, CNEP-Banque.